



**RAPPORT DE  
TRANSPARENCE 2025**

**SCPP**

SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS  
PHONOGRAPHIQUES





SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS  
PHONOGRAPHIQUES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2026**

---



# sommaire

---

# 01 Rapport d'activité 2025

## p.6-17

- 1 / Perceptions *p.11*
- 2 / Répartitions *p.12*
- 3 / Aides à la création *p.12*
- 4 / Aides en cas de défaillance de distributeurs *p.13*
- 5 / Lutte contre la piraterie *p.13*
- 6 / Communication et relations institutionnelles *p.13*
- 7 / Rapprochement avec l'Adami *p.14*
- 8 / Exercice en cours *p.15*
- Conclusion

# 02 Rapport financier 2025

## p.18-73

- 1 / Perceptions et répartitions *p.22*
- 2 / Arrêté des comptes *p.28*
- 3 / Comptes annuels 2025 *p.38*

# 03 Informations diverses

## p.74-79

- 1 / Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation *p.77*
- 2 / Description de la structure juridique et de la gouvernance de la SCPP *p.77*
- 3 / Liste des personnes morales que la SCPP contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce *p.77*
- 4 / Montant total des rémunérations versées aux personnes visées au premier alinéa de l'article L.323-13 du CPI *p.77*
- 5 / Utilisations des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs *p.78*
- 6 / Rapport de la commission de contrôle des OGC *p.78*

# 04 Annexes

## p.80-117

- annexe 1** Organigramme *p.83*
- annexe 2** Composition du Bureau et du Conseil d'administration *p.85*
- annexe 3** Conseil de surveillance *p.87*
- annexe 4** Subventions attribuées par la SCPP en 2025 *p.89*
- annexe 5** Rapport d'activité du Bureau Anti-Piraterie *p.111*
- annexe 6** Rapport d'activité du Service Communication *p.115*

# 01

rapport  
d'activité  
2025



# 01 Rapport d'activité 2025

Assemblée générale du 24 juin 2026

## **p.10-12**

### **1 / Perceptions p.11**

- 1.1 Vidéomusiques p.11
- 1.2 Copie privée sonore p.11
- 1.3 Copie privée audiovisuelle p.11
- 1.4 Rémunération équitable - perception SPRE p.11
  - 1.4.1 Secteur radios
  - 1.4.2 Secteur télévisions
  - 1.4.3 Secteur Discothèques / BAMS / BADS
  - 1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM
- 1.5 Phonogrammes (hors Rémunération Équitable) p.12

## **p.12**

### **2 / Répartitions p.12**

### **3 / Aides à la création p.12**

## **p.13**

### **4 / Aides en cas de défaillance de distributeurs p.13**

### **5 / Lutte contre la piraterie p.13**

### **6 / Communication et relations institutionnelles p.13**

- 6.1 Communication p.13
- 6.2 Relations institutionnelles p.13

## **p.14**

### **7 / Rapprochement avec l'Adami p.14**

## **p.15**

### **8 / Exercice en cours p.15**

- 8.1 Relations institutionnelles p.15
- 8.2 Lutte contre la piraterie p.15
- 8.3 Contentieux SCPP/SPPF p.15
- 8.4 Rapprochement avec l'Adami p.15

Conclusion



Neuilly, le 28 mars 2026

Mesdames, Messieurs, Chers Associés,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité au sein du rapport de transparence de la SCPP pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier et clos le 31 décembre 2025.

Je vous rappelle brièvement les grandes missions de la SCPP :

- La perception et répartition des rémunérations liées :
    - aux vidéomusiques,
    - à la copie privée sonore et audiovisuelle,
    - à la rémunération équitable,
    - à certaines utilisations de phonogrammes du commerce (hors rémunération équitable).
  - Les aides à la création
  - La lutte contre la piraterie
  - La défense et développement des droits des producteurs de phonogrammes.
-

# 01

## **rapport d'activité 2025**

# 1/ PERCEPTIONS

## 1.1/ Vidéomusiques

- La perception des rémunérations liées à la diffusion de vos vidéomusiques s'est élevée à 7 125 000 euros en 2025 contre 7 458 000 euros en 2024, soit une baisse de 4,4%. Cette baisse provient principalement de la baisse des perceptions auprès du groupe M6.

## 1.2/ Copie Privée Sonore

- Je rappelle que sa perception est assurée par COPIE FRANCE. 50% vont aux auteurs, 25% aux artistes-interprètes et 25% aux producteurs.
- Le montant total des perceptions de rémunération pour copie privée sonore de COPIE FRANCE pour l'année 2025 s'est élevé à 131 millions d'euros, en baisse de 2,1% par rapport au montant perçu en 2024 (134 millions d'euros), en raison principalement de la baisse des ventes de téléphones portables.

## 1.3/ Copie Privée Audiovisuelle

- Une part importante de la perception de cette rémunération (copie de vidéomusiques diffusées, copie d'images fixes extraites de vidéomusiques) est effectuée par COPIE FRANCE, et répartie par la PROCIREP, qui représente le collège des producteurs audiovisuels. La SCPP perçoit également une quote-part de la rémunération pour copie privée pour la copie des pochettes de disques et des jaquettes de DVD et Blu-Ray.
- Le montant total des perceptions de rémunération pour copie privée audiovisuelle de COPIE FRANCE pour l'année 2025 se sont élevées à 78 millions d'euros, soit un montant en progression de 5,6% par rapport à 2024 (74 millions d'euros), correspondant essentiellement à la progression des rémunérations pour les NVPR.
- La rémunération effectivement perçue par la SCPP en 2025 au titre de la rémunération pour copie privée audiovisuelle des vidéomusiques de 2024 s'est élevée à 274 000 euros, contre 361 000 euros pour 2023, qui était un montant inhabituellement élevé.

## 1.4/ Rémunération Équitable - Perception SPRE

- La rémunération due par les radios, télévisions, discothèques et lieux sonorisés est perçue par la SPRE, société commune aux producteurs et aux artistes-interprètes.
- Le recouvrement des rémunérations auprès de la plupart des lieux sonorisés est assuré pour le compte de la SPRE par la SACEM, la SPRE percevant directement auprès des discothèques et des bars d'ambiance musicale.
- La perception totale de rémunération équitable de la SPRE s'est élevée à 164 millions d'euros en 2025, contre 161 millions d'euros en 2024, soit une hausse de près de 1,8%, due principalement à une amélioration de l'efficacité des perceptions dans le secteur des lieux sonorisés.

### 1.4.1 Secteur radios

- La perception dans l'ensemble du secteur des radios s'est élevée à 34,6 millions d'euros en 2025, soit un montant identique à 2024 (34,6 millions d'euros).

### 1.4.2 Secteur télévisions

- Les perceptions ont atteint 5 millions d'euros en 2025, soit une hausse de 5% par rapport à 2024 (4,7 millions d'euros), provenant de l'effet des jeux olympiques de 2024 sur le marché publicitaire (dans le secteur des télévisions, l'année N est régularisée en N+1).

### 1.4.3 Secteur discothèques/bars dansants/ bars d'ambiance musicale et autres lieux festifs

- Les perceptions dans le secteur des lieux festifs se sont élevées à 26,8 millions d'euros en 2025, soit un montant équivalent à celui de l'année précédente (26,9 millions d'euros en 2024).

### 1.4.4 Secteur des lieux sonorisés - Perception SACEM

- La perception pour l'année 2025 s'élève à 97,4 millions d'euros contre 95 millions d'euros pour l'année 2024, représentant une hausse de 2,8%, dues à de bonnes perceptions dans le secteur des CHR (Cafés, Hotels, Restaurants).

## 1.5 / Phonogrammes (hors Rémunération Équitable)

- Depuis le milieu de l'année 1997, la SCPP intervient pour le compte de ses associés, dans le cadre de contrats généraux d'intérêt commun, dans un certain nombre de secteurs relevant, non pas de la rémunération équitable, mais du droit d'autoriser des producteurs de phonogrammes : utilisation d'extraits de phonogrammes par les services en ligne, droit de reproduction des sonorisateurs, audiotel, bornes interactives, attentes téléphoniques, part des utilisations de phonogrammes par les télévisions ne relevant pas de la rémunération équitable et pour lesquelles la SCPP a été mandatée. Le montant des perceptions pour 2025 dans le secteur Phonogrammes (Hors Rémunération Équitable) s'est élevé à 7,5 millions d'euros, soit un montant en légère progression par rapport à celui de 2024 (7,4 millions d'euros).

## 2/ RÉPARTITIONS

- Près de 72 millions d'euros (montants bruts) ont été mis en répartition en 2025, soit une légère augmentation de près de 2% par rapport à 2024 (71 millions d'euros).
- Ce montant ne comprend pas les montants mis en réserve, en raison d'un risque de contentieux sur l'éligibilité des phonogrammes fixés en dehors de l'Union Européenne à la répartition de la rémunération pour copie privée, notamment du fait du Brexit, d'une part de 30% de l'enveloppe disponible pour la répartition provisoire de l'année de droit 2024 (au lieu des 10% retenus précédemment) et au maintien de la mise en réserve de 20% de l'enveloppe disponible pour la deuxième répartition provisoire de l'année de droit 2021 (au lieu d'une distribution définitive sans réserves) comme le maintien de la mise en réserve de 30% de l'enveloppe disponible pour la deuxième répartition provisoire des années de droit 2022 et 2023 (au lieu d'une distribution définitive sans réserves).
- Les répartitions de 2025 ont été complétées par une avance de trésorerie d'un montant brut de 43,4 millions d'euros, ramenée à un montant net de 35 millions d'euros après prise en compte des avances et acomptes précédemment versés et non récupérés (une avance de trésorerie de 42 millions d'euros correspondant à un montant net de 34,7 millions d'euros avait été versée à la fin de l'année 2024). L'avance structurelle a été augmentée d'un montant brut de 8,5 millions d'euros à un montant brut de 9,8 millions d'euros correspondant à un montant net versé de 8 millions d'euros.
- Enfin, des avances exceptionnelles, remboursables à première demande, ont été versées aux 3 grandes sociétés internationales sur la répartition à venir des ex-non-répartissables de la rémunération équitable, dans l'attente d'une décision de justice nationale prenant en compte la décision de la CJUE du 8 septembre 2020 (10,4 millions d'euros en 2025), comme sur le complément de la répartition provisoire de rémunération copie privée pour les années de droit 2021 (20%), 2022 à 2024 (30%) (2,4 millions d'euros en 2025).
- Un état détaillé des répartitions figure dans le rapport financier 2025.

12

## 3/AIDES À LA CRÉATION

- Ces aides font l'objet d'un rapport joint aux présentes, « Les subventions attribuées par la SCPP en 2025 » - Annexe 4. Le détail des aides par projet figure dans ce rapport.
- Conformément à la décision de la Cour De Justice de l'Union Européenne du 8 septembre 2020 dans la procédure Recorded Artists Actors Performers LTD contre PPI, la SCPP n'a affecté aux aides aucune somme provenant des sommes précédemment juridiquement non répartissables de la rémunération équitable.
- En effet, il est considéré que cette décision met fin aux sommes dites juridiquement « non répartissables » de la Rémunération Équitable visées aux articles L.214-2, L.324-7, R.321-6 et R.321-7 du Code de la Propriété Intellectuelle.
- Ces sommes étaient, jusqu'à la décision du 8 septembre 2020, les sommes perçues pour les phonogrammes publiés à des fins de commerce :
  - non fixés dans un pays de l'Union Européenne ou de l'A.E.L.E.,
  - non fixés dans un pays ayant ratifié la Convention de Rome par un ressortissant d'un de ces pays, sous réserve de réciprocité matérielle,

et dont la première publication a été réalisée il y a moins de 71 ans.

- Cette analyse était commune à la SCPP et à la SPPF, comme aux services du ministère de la Culture.
- Cette décision a modifié la situation de la rémunération équitable en Europe et en France, et la SCPP ne peut plus utiliser les sommes jusqu'alors juridiquement non-répartissables de la rémunération équitable pour des aides à la création.
- La forte réduction des budgets d'aides de la SCPP provoquée par cette décision combinée à une constante et régulière augmentation du nombre de membres de la SCPP a conduit le Conseil d'Administration à renforcer la sélectivité des aides de la SCPP, de manière à éviter un effet de saupoudrage des aides. Deux résolutions ont été adoptées à cet effet dans le cadre de l'assemblée générale du 28 juin 2023. Elles ont pris leur plein effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elles ont permis d'éviter un saupoudrage des aides de la SCPP, qui auraient rendu celles-ci inefficaces.

## 4/ AIDES EN CAS DE DEFAILLANCE DE DISTRIBUTEURS

- Depuis plusieurs années, la SCPP a mis en place un dispositif d'aides pour ses associés qui seraient victimes de la défaillance financière de leur distributeur. Ces aides consistent, soit en des versements d'avances sur de futures répartitions de droits, soit en des versements de subventions, à titre provisoire ou définitif.
- Elles sont décidées par le Conseil d'Administration de la SCPP. Les subventions sont financées par les reliquats de sommes non répartissables de l'article L.324-17 du CPI non affectées par la loi.
- En 2025, la SCPP a versé 4 subventions à ses associés pour un total de 9 168€ du fait de la défaillance du distributeur Coop Breizh.

## 5/ LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

- Les actions de la SCPP en matière de lutte contre la piraterie sont détaillées dans le rapport d'activité du Bureau Anti-piraterie en Annexe 5.
- Les actions de la SCPP en 2025 concernent principalement la lutte contre la piraterie sur Internet. La SCPP a continué à adresser quotidiennement à l'ARCOM les constats d'infractions relevées sur les réseaux P2P établis par ses agents assermentés (avec une volumétrie en baisse significative ce qui témoigne de l'impact de ces constats et de ces envois) et à faire désactiver les liens illicites relatifs à des phonogrammes de son répertoire vers des sites de « Direct Download » et des sites « Torrents ». La SCPP a initié cette année plusieurs actions en justice en vue du blocage de nouveaux sites illicites, dont notamment des sites illicites de convertisseurs de « stream ripping », l'ensemble de ces décisions de blocage correspondant à des centaines de noms de domaines.

## 6/ COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

### 6.1/ Communication

Vous trouverez ci-joint en Annexe 6 un rapport sur nos actions de communication en 2025.

### 6.2/ Relations institutionnelles

- Je rappelle que la SCPP est chargée depuis fin 1996 d'une mission de lobbying tant au niveau local qu'au niveau international.
- Cette mission est effectuée en collaboration avec le SNEP. Elle concerne exclusivement le développement et la protection des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéomusiques.
- La SCPP a participé à l'activité du Centre National de la Musique (CNM), disposant d'un siège à son Conseil d'Administration et de plusieurs représentants dans son Conseil Professionnel.
- La SCPP a participé aux auditions de l'ARCOM (regroupant le CSA et la HADOPI) sur les nouvelles missions confiées par la loi à l'organisme en matière de lutte contre les contenus illicites.
- Elle a également participé très activement aux travaux de la Commission de la Rémunération Equitable réunie en formation spécialisée Radios Privées. Cette Commission se réunit mensuellement depuis septembre 2024, et les représentants des ayants droit ont pu présenter leurs propositions de réévaluation des barèmes radios des radios privées en mai 2025. Des discussions directes avec les représentants des radios privées sont intervenues au deuxième semestre 2025. Elles sont toujours en cours.
- Par ailleurs, la SCPP a poursuivi sa participation aux travaux du Comité MPEG de l'ISO relatifs à la protection de la propriété littéraire et artistique dans le cadre des nouvelles normes MPEG et à la mise en place de standards internationaux de formats d'échanges de données relatives à l'industrie musicale (dans le cadre de l'organisme international DDEX, Digital Data Exchange), notamment pour les sociétés de gestion collective de droits voisins, et de réduire ainsi les coûts et délais de traitements dans la gestion des droits pour laquelle la SCPP est mandatée. Des volumes très importants de données sont désormais échangés aux formats DDEX avec d'autres sociétés de gestion de droits voisins.
- La SCPP a également contribué de manière importante aux travaux de différents groupes de travail de l'IFPI chargés de proposer des mesures permettant de simplifier la gestion internationale des droits gérés collectivement par les producteurs de phonogrammes, de la rendre plus efficace, plus transparente et moins coûteuse.
- Enfin, elle a participé, conjointement avec la SPPF, L'ADAMI et la SPEDIDAM, au financement de la mission d'évaluation de l'accord GRM du 12 mai 2022.

## 7/ RAPPROCHEMENT AVEC L'ADAMI

La SCPP a été contactée par l'ADAMI au début de 2023 pour évoquer l'idée d'un rapprochement entre l'ADAMI et la SCPP, pouvant notamment prendre la forme d'une alliance ou autre des deux organismes.

La SCPP a exprimé son intérêt pour un organisme, regroupant artistes et producteurs, comme il en existe dans de nombreux états européens.

La SCPP et l'ADAMI ont conjointement fait le constat que la situation française, où il existe 7 organisations de gestion collective là où il n'en existe qu'une dans la plupart des pays européens, génère des inefficiences dommageables à l'ensemble des ayants droit et les affaiblit pour la négociation de leurs droits. Les artistes interprètes et les producteurs sont des partenaires de la création, qui peuvent avoir des intérêts opposés, mais qui ont clairement des intérêts communs à défendre et qui ont démontré, en France au sein de la SPRE et de COPIE FRANCE comme à l'étranger, au sein de leurs sociétés conjointes, qu'ils pouvaient parfaitement travailler en harmonie et en bonne intelligence, pour le bénéfice commun de leurs ayants droit respectifs.

Au cours des discussions intervenues, l'ADAMI a indiqué avoir commencé un processus de modification de ses règles de répartition ayant pour conséquence de supprimer l'essentiel de leurs effets redistributifs. Les règles nouvelles envisagées se rapprochent ainsi de celles de la SCPP et permettent d'envisager des règles communes de documentation et de répartition des enregistrements que les deux organismes gèrent au bénéfice de leurs titulaires de droits respectifs.

L'existence de ces règles communes n'empêchera pas la mise en place de retenues différenciées entre les répartitions artistes et les répartitions producteurs, dans le cadre des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L-324-10 du CPI, et telles que visées au 10c) de l'article R-321-14 du CPI.

Après avoir étudié l'organisation et la gouvernance d'autres sociétés conjointes d'artistes et de producteurs de phonogrammes et notamment les sociétés PPL (Royaume-Uni), GVL (Allemagne), SENA (Pays-Bas) et GRAMEX (Finlande), les Directeurs Généraux Gérants des Parties ont élaboré un Accord Cadre de rapprochement complété par une Charte du rapprochement.

Un Conseil d'Administration commun des deux sociétés a eu lieu le 23 janvier 2024, permettant des échanges fructueux sur le projet, suivi d'échanges ayant permis la finalisation de l'Accord Cadre et de la Charte.

Ces documents ont été approuvés dans leur version finale par le Conseil d'Administration de la SCPP le 13 mars 2024 et par celui de l'ADAMI le 2 avril 2024.

Le processus de rapprochement prévoit une première phase, consistant en la création d'une filiale commune, chargée de mettre en commun les bases de données des 2 sociétés et leurs outils de répartition des droits à rémunération que sont la rémunération pour copie privée et la Rémunération Equitable.

14

Si les deux parties sont satisfaites du résultat de la première phase, elles pourront décider de poursuivre leur rapprochement par une deuxième phase, consistant en la fusion de l'ADAMI et de la SCPP au sein de leur filiale commune. La décision de passer à cette deuxième phase sera soumise, le moment venu, à l'approbation des assemblées générales de chacune des sociétés. Si elles estiment ne pas aller jusqu'à une fusion, elles pourront, soit poursuivre sans changement l'activité de la filiale commune, soit y mettre fin, chaque partie conservant le bénéfice des outils et bases développés en commun.

Il est précisé que dans les deux phases, les statuts et le règlement général de la filiale commune garantiront une parfaite parité en matière de pouvoir de décision au sein des instances de la société. Les frais relatifs à des actions d'intérêt commun seront partagés, les frais ne concernant que le collège artiste ou que le collège producteur ne seront pris en charge que par le collège concerné.

Pendant la phase 1, les deux sociétés resteront totalement autonomes. La filiale commune n'aura pas de personnel, ni de locaux propres. La filiale commune aura la forme d'une société civile avec deux seuls associés, l'ADAMI et la SCPP.

La création d'une filiale nécessitant l'accord de l'assemblée générale des associés de la SCPP, celle-ci a été approuvée par l'assemblée générale de la SCPP du 26 juin 2024.

L'ADAMI et la SCPP ont rédigé au cours du deuxième semestre de 2024 le cahier des charges d'une étude destinée à les aider à mettre en œuvre la première phase de leur rapprochement, c'est-à-dire la mise en commun de leurs bases de données et de leurs outils de répartition pour les deux licences légales que sont la rémunération pour copie privée et la rémunération équitable des phonogrammes du commerce. Un appel à propositions a été lancé à la fin de l'année 2024 auprès de grands cabinets de conseil en organisation informatique.

L'ADAMI et la SCPP ont retenu la proposition de CAP GEMINI qui a rendu son étude dans le courant de l'été 2025.

Cette étude a permis la réalisation d'un budget et d'un planning de réalisation qui ont été approuvés par les conseils d'administration de chaque société. La mise en œuvre de la première phase du rapprochement est suspendue à l'approbation de la création de la filiale commune chargée de cette mise en œuvre par l'assemblée générale de l'ADAMI, prévue en juin 2026.

# 8/ EXERCICE EN COURS

## 8.1/ Relations institutionnelles

- La SCPP a également participé aux conseils d'administration et aux conseils professionnels du CNM. À la suite de la nomination d'un nouveau Président du CNM, alors que la SCPP avait refusé d'adopter le budget d'intervention du CNM pour 2025, celui-ci ne reflétant pas le poids économique du secteur de la production phonographique, il a été possible pour la SCPP d'approuver le budget d'intervention pour 2026, un effort important en faveur de la production phonographique ayant été constaté.
- Elle a participé très activement à la Commission de la Copie Privée, qui a fait procéder aux études d'usages sur les téléphones, les tablettes et les ordinateurs (neufs ou reconditionnés). Les résultats ont été obtenus entre décembre 2024 et janvier 2025. Une interruption des travaux de la Commission pendant plusieurs mois a retardé leur exploitation. Toutefois, de nouvelles propositions de barème ont été présentées par les représentants des ayants droit le 15 avril 2026.
- Les nouveaux barèmes devraient pouvoir être adoptés avant la fin de 2026. Ceux-ci devraient pouvoir permettre une progression de la rémunération pour copie privée sonore.
- Elle a également participé très activement aux discussions intervenues entre les représentants des ayants droit et ceux des radios privées en marge des travaux de la Commission de la Rémunération Équitable réunie en formation spécialisée Radios Privées. Cette Commission a partiellement suspendu ses travaux afin de faciliter un rapprochement entre les parties.

## 8.2/ Lutte contre la piraterie

- La SCPP a continué à adresser à l'ARCOM les infractions relevées sur les réseaux P2P et à faire désactiver les liens relatifs à des phonogrammes de son répertoire national vers des sites de « Direct Download ». L'ARCOM a par ailleurs transmis un nombre important de dossiers de contrevenants aux parquets. La SCPP a également demandé le blocage de nouveaux sites manifestement contrefaisants et lancé de nouvelles actions contre des convertisseurs de « stream ripping » manifestement illicites.

## 8.3/ Contentieux SCPP/SPPF

- La SPPF a assigné au fond la SCPP devant le TGI de Nanterre en vue d'obtenir l'annulation de la résolution du 14 décembre 2018 de la SCPA prévoyant, à compter de l'année de droit 2018, le partage des sommes répartissables et non répartissables de la rémunération équitable selon les règles de droit commun, puis l'a assigné en référé devant le même TGI de Nanterre en vue d'obtenir le blocage de la totalité des sommes non répartissables de la rémunération équitable. Par ordonnance du 16 mai 2019, le juge des référés du TGI de Nanterre a ordonné à la SCPA, comme le proposait la SCPP, de bloquer 6,44% du montant total de rémunération équitable perçue par la SPRE et dit que, pour le surplus de la rémunération équitable, les règles de répartition adoptées par l'assemblée générale du 14 décembre 2018 demeuraient applicables. La SPPF a fait appel de cette ordonnance. Le 5 mars 2020, la Cour d'Appel de Versailles a partiellement infirmé l'ordonnance du TGI de Nanterre en mettant fin au blocage ordonné et en suspendant les dispositions de la décision de l'AG du 14 décembre 2018 relatives aux modifications du calcul des avances de trésorerie pour 2019 et 2020. Enfin, la SCPP et la SPPF ont conjointement accepté de participer à une médiation conventionnelle à compter du 23 décembre 2019.
- Le médiateur, M. Raphaël HADAS-LEBEL, Président de Section Honoraire au Conseil d'Etat, a rendu son rapport le 7 septembre 2020. Celui-ci proposait une solution susceptible d'être acceptée par les deux sociétés, mais qui est devenue caduque dès le lendemain avec la décision de la Cour De Justice de l'Union Européenne, qui supprimait l'objet du litige, à savoir le partage des sommes jusqu'alors juridiquement non répartissables de la rémunération équitable. Malgré la disparition de l'objet du litige, la SPPF a refusé de retirer son assignation comme de rembourser les sommes perçues à tort dans le cadre de la décision de la Cour d'Appel de Paris le 5 mars 2020, relativement aux avances de trésorerie pour 2019 et 2020. La SCPP a demandé le remboursement de ces sommes (près de 11 millions € TTC) dans le cadre de la procédure initiée par la SPPF. Celles-ci ont pu être ramenés à près de 5,7 millions € TTC, les sommes relatives à l'avance de trésorerie de l'année de droit 2019 ayant été remboursées par la SPPF fin 2025.
- Par ailleurs, la SPPF a accepté que les sommes en litige relatives à ces avances, dont le versement était dû après le 8 septembre 2020, soient bloquées à la SCPA (montant de 1,9 millions € HT). Par ailleurs, les avances de trésorerie à compter de l'année 2021 sont désormais calculées selon la décision de la SCPA du 18 décembre 2018. La partie de ces avances qui fait l'objet du contentieux avec la SPPF et qui a été encaissée par la SCPP n'a pas été prise en compte dans le montant des perceptions de 2025 (montant de 4,7 millions d'euros HT). Au cumul, les montants de perception de rémunération équitable perçues et non prises en compte dans le montant des perceptions s'élève à 24,8 millions d'euros à fin décembre 2025.
- La décision de première instance sur ce contentieux est désormais espérée pour la fin de l'année 2026.

## 8.4/ Rapprochement avec l'Adami

Dans l'attente de la décision de l'assemblée générale des associés de l'ADAMI relativement à la création de la filiale commune, prévue en juin 2026, les deux sociétés ont travaillé au rapprochement de leurs règles de répartition et ont préparé un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de leur projet commun dans le cadre du programme France 2030, qui devrait être déposé avant la fin du mois d'avril 2026.

# CONCLUSION

En 2025, la SCPP n'a pas réussi à maintenir ses perceptions récurrentes à hauteur de 2024, en raison d'importantes régularisations de rémunération pour copie privée au titre de l'année de droit 2023 en faveur de la SPPF, dues à la progression du poids du livre audio dans les répartitions, qui n'ont pu être compensées par une augmentation des perceptions courantes de rémunération équitable. Toutefois, cette situation ne reflète pas la performance réelle de la SCPP en 2025. En effet, la SCPP neutralise dans le montant de ses perceptions les perceptions d'ex-non-répartissables de la rémunération équitable qui font l'objet du contentieux avec la SPPF. Outre les 4,7 millions d'euros pour l'année de droit 2025 mentionnés en 8.3, la SCPP a encaissé 3,9 millions d'euros de la SPPF pour l'année de droit 2019 et a dû neutraliser 1,1 million d'euros supplémentaires à l'occasion des pesées du poids de chaque société pour les années de droit 2021 à 2024. Le total des sommes neutralisées en 2025 à ce titre s'élève ainsi à 9,7 millions d'euros.

Nous avons dû également continuer à mettre des perceptions de rémunération pour copie privée en réserve, compte tenu de la mise en demeure reçue de la société britannique PPL de mettre fin à l'inéligibilité à la répartition de la rémunération pour copie privée des phonogrammes fixés au Royaume-Uni depuis l'année de droit 2021, conforme à l'analyse des conséquences du Brexit effectuée par le Ministère de la Culture, mais contraire à la jurisprudence de la Cour De Justice de l'Union Européenne (Arrêt KWANTUM).

Nous espérons pouvoir revenir au niveau de 2024 en 2026, pour les perceptions courantes.

Par ailleurs, nous espérons que les travaux de la Commission de la Copie Privée et de la Commission de la Rémunération équitable seront fructueux et permettront un retour à la croissance des perceptions en 2027.

Enfin, nous ferons nos meilleurs efforts pour que le rapprochement avec l'ADAMI soit effectivement mis en œuvre, à la satisfaction commune des associés des 2 sociétés.

*Marc GUEZ,*

Directeur Général Gérant

Neuilly, le 28 mars 2026





# 02

rapport  
financier  
2025

# 02

## Rapport financier 2025

Exercice 2025 - Assemblée générale 24 juin 2026

### **p.22-27**

#### **1 / Perceptions et répartitions p.22**

1. Les perceptions p.23
2. Les répartitions p.26

### **p.28-37**

#### **2 / Arrêté des comptes p.28**

1. Les chiffres clés p.29
  2. Le bilan p.31
  3. Le compte de résultat p.32
  4. Conclusion p.33
- Annexes p.36

### **p.38-72**

#### **3 / Comptes annuels 2025 au 31 décembre 2025 p.38**

Bilan p.40  
Compte de résultat p.42  
Annexes p.44

1. Présentation de la société p.44
2. Faits marquants de la société p.44
3. Événements postérieurs à la clôture p.45
  - Section 1 – Règles et méthodes comptables p.45
  - Section 2 - Autres informations relatives au bilan p.51
  - Section 3 - Informations relatives à la fiscalité p.62
  - Section 4 - Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché p.63
  - Section 5 - Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration ou de surveillance p.63
  - Section 6 : Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan p.64
  - Section 7 : Information relatives à l'effectif p.65
  - Section 8 : Informations relatives aux Droits p.65



**Durant l'exercice 2025, la SCPP a :**

- perçu 84,4 millions d'euros, en baisse de 4,5% par rapport à 2024 (88,4 millions d'euros),
- mis en répartition 72,1 millions d'euros, en hausse de 1,9% par rapport à 2024.

Le résultat comptable est une perte de 82 050 €.

La première partie de ce rapport présente les perceptions et les répartitions de l'exercice, la seconde partie les comptes 2025 de la société.

En annexe, vous trouverez le rapport de nos experts comptables (EY).

# 1 rapport financier 2025

## Perceptions et répartitions

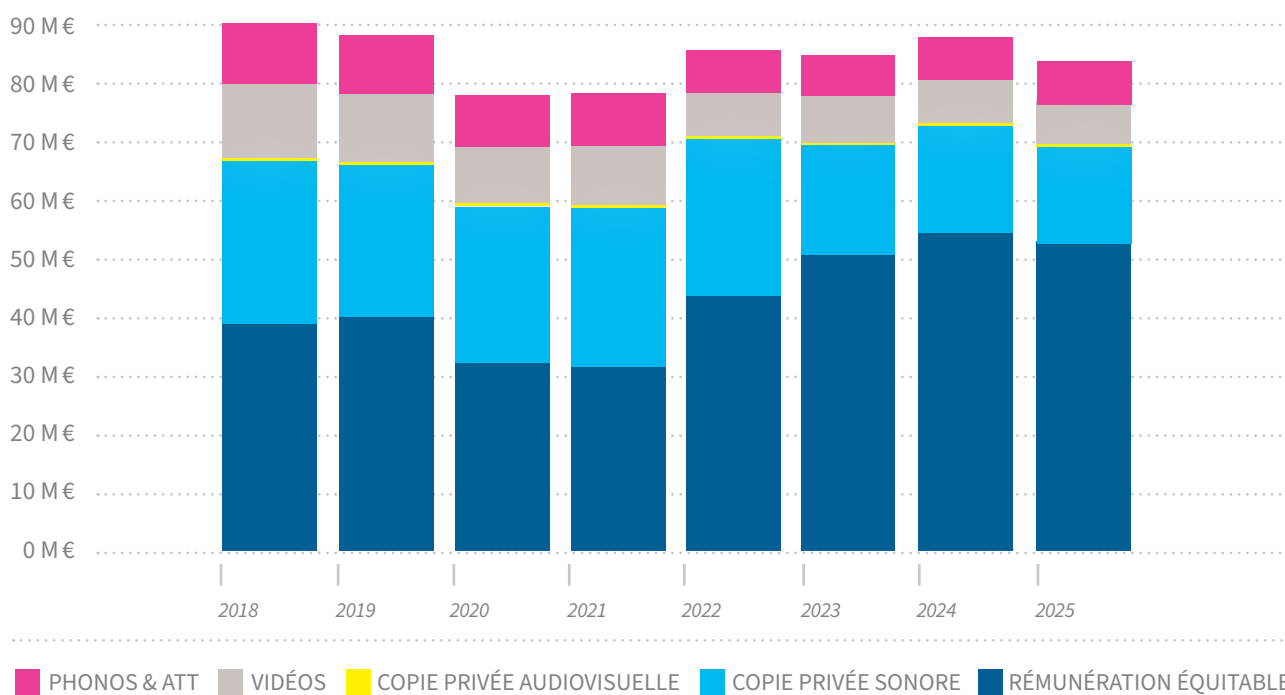
02

# 1/ PERCEPTIONS

La SCPP a perçu 84,4 millions d'euros en 2025, en baisse de 4,5% par rapport à 2024 (88,4 M€).

EN MILLIONS D'EUROS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RE	42,715	44,418	35,991	35,247	44,854	51,643	54,994	53,152
CPS	29,316	27,188	27,292	26,725	23,945	18,358	18,130	16,290
CPA	0,338	0,234	0,220	0,231	0,249	0,153	0,361	0,274
VIDÉOS	11,209	9,192	8,898	9,380	8,841	8,299	7,458	7,125
PHONOS & ATT	7,910	7,443	6,750	7,827	8,696	7,133	7,419	7,544
<b>Sous-total</b>	<b>91,488</b>	<b>88,476</b>	<b>79,150</b>	<b>79,411</b>	<b>86,585</b>	<b>85,585</b>	<b>88,361</b>	<b>84,384</b>

## Perceptions SCPP



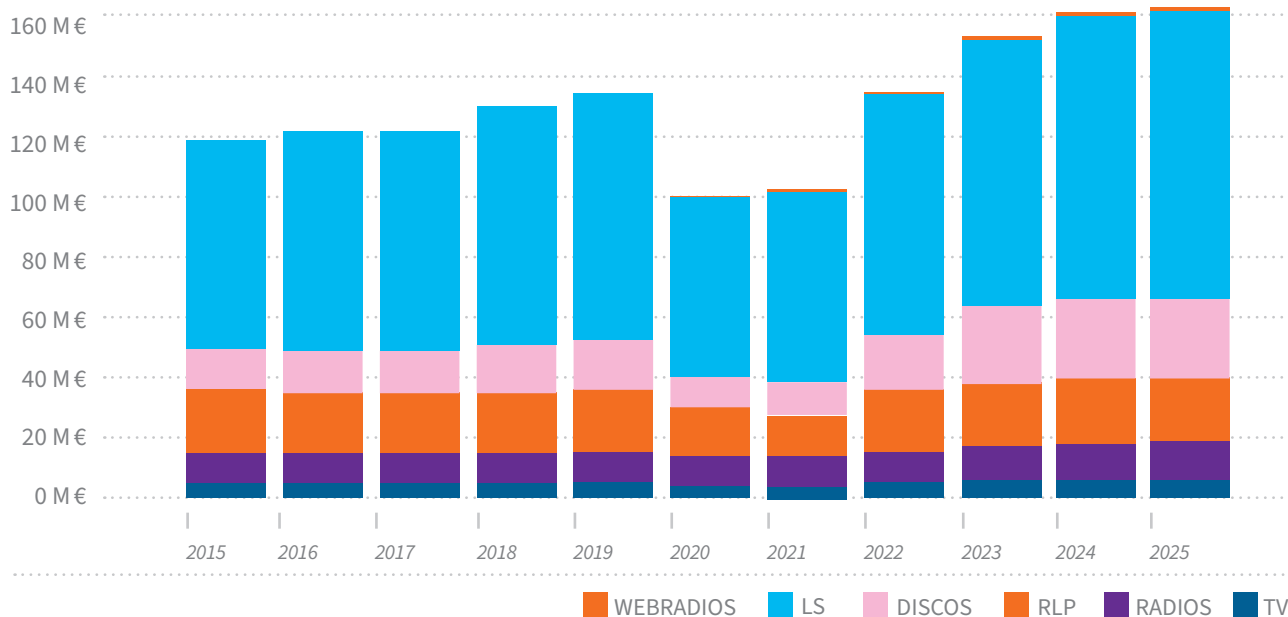
## La Rémunération Équitable

- La SCPP a constaté dans ses comptes en 2025 71,0% de la Rémunération Équitable réglée par la SPRE à la SCPA durant l'exercice (72,4% en 2024, 71,9% en 2023). Il est précisé que la perception a été effectivement effectuée sur un taux de 77,3%, correspondant à un montant supplémentaire de 4,7 M€, mais ce montant a été neutralisé dans les comptes et mis en réserve du fait du contentieux avec la SPPF.
- Ce contentieux a amené la SCPP à neutraliser un supplément de 5 M€ de régularisations encaissées par la SCPP en 2025 dont 3,9 M€ au titre des régularisations définitives de l'année 2019. Au global, 9,7 M€ de perceptions ont donc été neutralisées en 2025.
- La SPRE a perçu un montant record de 164,2 M€ de Rémunération Équitable en 2025, soit une augmentation de plus de 1,8% par rapport à 2024 (161,2 M€). Cette performance provient principalement des perceptions dans les lieux sonorisés.

EN MILLIONS D'EUROS	TV	RADIOS	RLP	DISCOS	LS	Webradios	TOTAL
2015	4,87	11,75	19,28	16,49	67,65		120,04
2016	4,69	11,53	20,21	16,24	68,79		121,45
2017	5,15	11,43	19,00	16,22	70,61		122,42
2018	4,95	12,30	19,57	17,03	75,70		129,55
2019	4,85	13,67	20,14	17,71	78,77		135,14
2020	4,72	12,17	19,32	8,29	61,61	0,01	106,11
2021	4,45	13,90	16,98	7,73	65,33	0,40	108,78
2022	4,99	12,15	18,86	19,77	80,97	0,20	136,94
2023	5,28	11,14	21,15	25,82	89,05	0,63	153,07
2024	4,71	12,91	21,71	26,88	94,78	0,24	161,23
2025	4,97	13,59	21,00	26,76	97,48	0,42	164,21

24

## Perceptions SPRE



La SCPP a également perçu 188 K€ de rémunérations de sociétés de gestion collective étrangères (50,3 K€ en 2024), à répartir aux membres de la SCPP.

## La Copie Privée Sonore

- La SCPP et la SPPF se sont partagé provisoirement la CPS en 2025 sur la base d'un taux de trésorerie de 60,1% pour la SCPP (contre 63,8 % en 2024) et de 39,9% pour la SPPF.
- Les perceptions sont en baisse de 10,1% par rapport à 2024 à 16,3 M€.
- Les perceptions de Copie Privée Sonore de la SCPA étant stables (-0,2%), cette baisse s'explique principalement par la baisse de part de marché de la SCPP (perte de 3,7 points soit 1,2 M€) mais également par des régularisations en faveur de la SPPF supérieures à celles de 2024.

## La Copie Privée Audiovisuelle

La Copie Privée Audiovisuelle provient de trois sources : la copie des vidéomusiques diffusées, la copie d'images fixes extraites des vidéomusiques (photogrammes) et la copie des jaquettes ou livrets de DVD.

Les rémunérations de la copie privée des vidéomusiques, des jaquettes ou livrets de DVD et des photogrammes sont réparties au prorata de la répartition des rémunérations des diffusions par les chaînes de télévisions (dont l'audience est supérieure à 1% de part de marché) des vidéomusiques fixées en France.

La rémunération de la copie privée des pochettes de disques est répartie avec la CPS.

## Les Droits de diffusions des vidéomusiques

Les perceptions relatives aux droits de diffusions des vidéomusiques sont en diminution de 4,5% entre 2024 et 2025. Cette baisse est due à la baisse de 38% du chiffre d'affaires déclaré par NRJ en 2025 qui a généré une chute des perceptions de 356 K€.

EN MILLIONS D'EUROS	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>RADIODIFFUSIONS TV</b>						
GROUPE TF1	1,009	1,154	0,768	0,833	0,492	0,561
TÉLÉVISIONS PUBLIQUES	0,149	0,216	0,191	0,826	0,299	0,224
GROUPE M6	3,867	3,605	3,429	3,094	3,145	3,223
GROUPE LAGARDÈRE				-	-	-
NRJ	0,688	1,023	1,008	0,955	1,005	0,649
GROUPE CANAL +	2,462	2,685	2,230	1,984	1,961	2,140
GROUPE DISNEY	0,017	-	0,441	-	-	0,017
GROUPE TRACE TV	0,454	0,429	0,509	0,443	0,324	0,136
AUTRES TV	0,220	0,232	0,234	0,120	0,215	0,160
COMMUNICATION LIEUX PUBLICS	0,032	0,036	0,030	0,043	0,018	0,014
<b>TOTAL DROITS VIDÉOMUSIQUES</b>	<b>8,898</b>	<b>9,380</b>	<b>8,841</b>	<b>8,299</b>	<b>7,458</b>	<b>7,125</b>

## Les Droits de reproduction et de communication au public ( hors licence légale ) des Phonogrammes

---

La SCPA a perçu, pour le compte de la SPPF et de la SCPP, 2,439 M€ auprès des utilisateurs d'attentes téléphoniques musicales (2,529 M€ en 2024).

83,1% des droits nets perçus ont été reversés en 2025 à la SCPP par la SCPA (83,4% en 2024), soit 1,62 M€ après déduction des frais de gestion des attentes téléphoniques, dans le cadre de l'accord intervenu entre la SPPF et la SCPP en 2002. A ceci s'ajoutent 76 K€ de régularisations en faveur de la SCPP au titre de 2023.

La SCPP a également comptabilisé au titre de 2025 :

- 3,28 M€ en provenance des télévisions (3,12 M€ en 2024), dont 113 K€ de régularisations en faveur de la SPPF (régularisations de l'année 2023).
- 1,9 M€ des sonorisateurs, sites Internet, fournisseurs d'attentes, théâtres... (2,0 M€ en 2024),
- 665 K€ de sonorisateurs pour le compte de sociétés de perception étrangères (585 K€ en 2024).

Au global, les Droits Phonos s'élèvent donc à 7,5 M€, soit 1,7% de plus que 2024.

## 2/ LES RÉPARTITIONS

Les montants mis en répartition en 2025 sont en augmentation de 1,9% par rapport à ceux de 2024 à 72,1 M€.  
(cf. *tableau page 27*)

REPARTITIONS	DATE	MONTANT BRUT	AIDE A LA CREATION	RETENUE STATUTAIRE	IRREPARTISSABLES	PRODUCTEURS
<b>RE</b>						
Annul. Acompte RE sur ventes 2023 Radios/TV/LS REP 823	nov 2025	-11 415 107		-1 232 832	-2 412 381	-7 769 895
Définitif RE sur ventes 2023 Radios/TV/LS REP 145	nov 2025	14 016 881		1 513 823	2 886 891	9 616 167
RE sur diff REP 144	juil 2025	15 611 947		1 810 195	4 206 481	9 595 271
RE sur diff REP 146	nov 2025	18 100 650		2 090 733	4 993 642	11 016 275
RE Etranger REP 144	juil 2025	-371		-	-	-371
RE Etranger REP 146	nov 2025	5		-	-	5
Acompte RE sur ventes 2024 Radios/TV/LS REP 924	juil 2025	12 786 875		1 489 671	2 838 798	8 458 406
		<b>49 100 880</b>	<b>-</b>	<b>5 671 591</b>	<b>12 513 431</b>	<b>30 915 858</b>
<b>CPS</b>						
Acompte CPS sur ventes 2024 REP 924	juil 2025	10 323 460	2 872 225	-		7 451 235
Annulation CPS sur ventes 2023 REP 823	nov 2025	-15 222 502	-3 858 396	-		-9 710 365
Définitif CPS sur ventes 2023 REP 145	nov 2025	12 319 147	3 079 787	-		9 239 360
		<b>7 420 105</b>	<b>2 093 616</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 980 230</b>
<b>DROITS PHONOS / ATT / DROITS TV</b>						
DROITS PHONOS REP 144	juil 2025	1 775 622		183 618	-	1 592 003
DROITS PHONOS REP 146	nov 2025	426 295		48 689	-	377 606
ATT REP 144	juil 2025	1 389 922		160 495	-	1 229 427
ATT REP 146	nov 2025	138 963		14 917	-	124 046
DROITS TV SUR DIFF & VENTES. REP 144	juil 2025	1 683 231		183 205		1 500 026
DROITS TV SUR DIFF. REP 146	nov 2025	1 883 586		217 567		1 666 019
DROITS TV SUR VENTES REP 145	nov 2025	508 035		54 868		453 167
TOTAL AU Etrangers		755 676				755 676
		<b>8 561 329</b>	<b>-</b>	<b>863 359</b>	<b>-</b>	<b>7 697 971</b>
<b>CPA</b>						
CPA 2021	dec 2025	285 270	71 317	13 427	-	200 525
CPA 2022	dec 2025	330 856	82 714	15 898	-	232 244
<b>VIDEO</b>						
		<b>6 411 157</b>		<b>384 354</b>	<b>-</b>	<b>6 026 803</b>
<b>TOTAL GENERAL 2025</b>		<b>72 109 597</b>	<b>2 247 647</b>	<b>6 948 629</b>	<b>12 513 431</b>	<b>52 053 631</b>

Ces répartitions ont été complétées par une répartition record de produits financiers de 2,5 M€.

# rapport financier 2025

•  
Arrêté des comptes  
exercice 2025

# 1/ LES CHIFFRES CLÉS

Depuis 2010, les coûts de perception et de répartition, qui constituent les missions principales de la SCPP, sont distingués des coûts des missions qui lui ont été confiées et qui ne relèvent pas de son activité de SPRD. Elles sont regroupées dans la rubrique « Autres Charges ».

Les charges courantes de la SCPP augmentent de 4,9%, ses charges totales de 5,5%.

En millions d'Euros	2024	2025	%
<b>Droits Vidéos</b>	7,458	7,125	-4,47%
<b>Copie Privée Sonore</b>	18,130	16,290	-10,15%
<b>Copie Privée Audiovisuelle</b>	0,361	0,274	-23,95%
<b>Rémunération Équitable</b>	54,994	53,152	-3,35%
<b>Droits Phonos</b>	7,419	7,544	1,69%
<i>dont Autres Usagers</i>	1,996	1,899	
<i>dont Autres Usagers Etrangers</i>	0,585	0,665	
<i>dont TV</i>	3,115	3,282	
<i>dont Attentes Telephoniques</i>	1,722	1,698	
<b>TOTAL DES PERCEPTIONS</b>	<b>88,361</b>	<b>84,384</b>	<b>-4,50%</b>
<b>Frais Divers de Gestion</b>	4,644	5,057	8,67%
<b>Charges Salariales</b>	4,432	4,476	0,98%
<b>Sous Total Charges de gestion</b>	<b>9,077</b>	<b>9,532</b>	<b>4,92%</b>
<b>Mise en œuvre de la Convention Collective</b>	0,625	0,840	34,28%
<b>Anti piraterie</b>	0,437	0,428	-2,05%
<b>Mise en œuvre loi HADOPI + défense des Intérêts collectifs</b>	0,354	0,283	-18,18%
<b>Relations institutionnelles</b>	0,039	0,039	0,00%
<b>Top 50</b>	0,747	0,831	11,14%
<b>Sous Total « Autres charges »</b>	<b>2,202</b>	<b>2,420</b>	<b>10,30%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES GESTION ET MISSIONS</b>	<b>11,279</b>	<b>11,952</b>	<b>5,96%</b>
<b>Frais Gestion Copie France</b>	0,186	0,149	
<b>CHARGES DIRECTES SUR PERCEPTIONS</b>	0,186	0,149	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11,465</b>	<b>12,101</b>	<b>5,54%</b>
<b>Retenues Statutaires</b>	9,869	10,607	7,48%
<b>Produits divers</b>	0,919	0,884	-3,75%
<b>Transferts de charges</b>	0,592	0,527	-10,89%
<i>dont Aide à la création (Hadopi + défense des intérêts collectifs)</i>	0,354	0,292	-15,44%
<i>dont Autres</i>	0,238	0,235	-4,51%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>11,380</b>	<b>12,019</b>	<b>5,61%</b>
<b>Résultat</b>	<b>-0,085</b>	<b>-0,082</b>	

Pour les charges de gestion, l'augmentation est due aux écritures comptables passées en provision d'exploitations pour un montant de 1 159 K€ contre 440 K€ en 2024. Ces écritures correspondent à la neutralisation des retenues sur les perceptions de rémunération équitable en litige avec la SPPF. Sans ces écritures, les charges de gestion auraient été en baisse de 2,8%. Les charges relatives aux missions sont en augmentation de plus de 10% principalement à cause de l'étude menée par Cap Gemini dans le cadre du rapprochement avec l'Adami (200 K€).

Le taux de retenue pour les phonogrammes qui était en 2024 de 11,65% s'élève, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, à 12,0% pour 2025. La retenue sur les droits de diffusion des vidéomusiques reste à 6%. En 2025, le montant des retenues comptabilisées s'est élevé à 10,607 M€ (9,869 M€ en 2024) et représente 12,6 % des perceptions courantes. Le ratio « charges courantes /perceptions », qui était de 10,5% en 2024 est de 11,5% en 2025, en prenant en compte les frais de gestion de Copie France.



## 2/ LE BILAN

### Les principaux investissements de l'exercice 2025

La SCPP a mis en production plusieurs développements en 2025 permettant d'améliorer notamment les outils de déclarations, d'identifications et de répartitions.

### Les créances, disponibilités et charges constatées d'avance

- Les comptes clients (produits à recevoir), qui s'élèvent à 4,6 M€, se composent de créances sur les diffuseurs de vidéomusiques et sur les autres usagers (Droits Phonos), en grande partie les facturations à établir pour les diffusions de décembre 2025.
- Les autres créances sont essentiellement des rémunérations provisionnées chaque année à concurrence des montants connus à facturer à la SCPA (représentant la Rémunération Equitable réglée par la SPRE, la CPS réglée par COPIE FRANCE et des droits « Attentes Téléphoniques ») et non encore reversées à la SCPP, de la TVA à régulariser liée aux provisions des rémunérations et aux opérations en cours, et enfin des avances de trésorerie et structurelles faites en décembre 2025 aux membres.
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 89,1 M€ (contre 79,1 M€ à fin 2024) dont 74,6 M€ pour les valeurs mobilières de placement :

BANQUES ET PRODUITS	MONTANTS
SOCIETE GENERALE - Compte à terme	74 282 723
SOCIETE GENERALE - SG SICAV SGAM MONEPLUS	323 935
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2025</b>	<b>74 606 658</b>

- Les disponibilités sur les comptes courants de la SCPP s'élèvent à 14,5 M€.

### Les capitaux propres de la société

La SCPP compte, fin 2025, 5 031 associés (4 738 fin 2024, 4 416 fin 2023). Le report à nouveau s'élève fin 2025, après affectation du résultat, à 3 310 €.

### Les principales dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui s'élèvent à 335 K€, concernent essentiellement des factures d'honoraires et de prestations de services reçues en fin d'année.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 25,3 M€ et sont principalement composées de la TVA sur les droits perçus et à percevoir.

Les « autres dettes » (charges à payer) soit 329,7M€ sont composées essentiellement :

- des droits à payer aux ayants droit dont les factures ne sont pas parvenues à la SCPP au 31 décembre 2025,
- des droits non répartis perçus en 2025 et, pour une faible partie antérieurement, et qui seront mis en répartition essentiellement en 2026,
- du solde de « non répartissables » en attente d'affectation et de régularisations avec la SPPF.

# 3/ LE COMPTE DE RÉSULTAT

## A/ Les charges

En M€	Budget 2025	Réel 2025	Ecart	Écart %
Autres achats et charges externes	3,345	3,137	-0,207	-6,20%
Impôts et taxes	0,107	0,117	0,010	9,06%
Charges de personnel	4,553	4,476	-0,077	-1,69%
Dotation aux amortissements et provisions	0,710	1,802	1,092	153,91%
Charges financières & exceptionnelles	0,002	0,000	-0,001	ns
<b>Total charges hors "autres missions"</b>	<b>8,716</b>	<b>9,532</b>	<b>0,816</b>	<b>9,36%</b>
Mise en œuvre "Convention Collective" & Projet Adami	0,820	0,840	0,020	2,41%
Mise en œuvre anti piraterie	0,439	0,428	-0,011	-2,41%
Mise en œuvre "Loi Hadopi" + Défense des Intérêts collectifs	0,362	0,283	-0,079	-21,89%
Relations institutionnelles	0,039	0,039	-	-
Top 50	0,747	0,831	0,083	11,14%
<b>Total charges "autres missions"</b>	<b>2,406</b>	<b>2,420</b>	<b>0,013</b>	<b>0,55%</b>
<b>TOTAL CHARGES GESTION &amp; MISSIONS</b>	<b>11,122</b>	<b>11,952</b>	<b>0,829</b>	<b>7,46%</b>
Frais Gestion Copie France	0,300	0,149	-0,151	-50,36%
<b>Total charges directes sur perceptions</b>	<b>0,300</b>	<b>0,149</b>	<b>-0,151</b>	<b>-50,36%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>11,422</b>	<b>12,101</b>	<b>0,678</b>	<b>5,94%</b>

Les charges de l'exercice 2025 sont 5,9% au-dessus du budget.

Cet écart est dû à l'écriture comptable de 1,1 M€ permettant de provisionner le risque sur les retenues statutaires relatives aux perceptions de rémunération équitables en litige avec la SPPF. Ce risque avait été budgété sur en produit sur la ligne retenue statutaire RE et n'a donc pas d'impact sur le résultat.

Sans cette écriture, les charges 2025 auraient été de 3,1% sous le budget.

## B/ Les produits

En M€	Budget 2025	Réel 2025	Écart	Écart %
Retenue statutaire RE	6,272	7,416	1,144	18,25%
Retenue statutaire RE (Regul SPCP/SPPF non répartissables)	-	-	-	-
Retenue statutaire CP	2,452	1,939	-0,513	-20,93%
Retenue statutaire Vidéo	0,427	0,427	0,000	0,07%

Retenue statutaire Droits Phonos	0,812	0,825	0,013	1,57%
<b>TOTAL Retenue statutaire</b>	<b>9,963</b>	<b>10,607</b>	<b>0,644</b>	<b>6,47%</b>
Refacturation utilisation base de données	0,180	0,178	-0,002	-1,11%
Frais de gestion Attentes téléphoniques	0,512	0,490	-0,022	-4,30%
<b>TOTAL Produits d'exploitation</b>	<b>0,692</b>	<b>0,668</b>	<b>-0,024</b>	<b>-3,47%</b>
Produits exceptionnels et autres produits	0,221	0,216	-0,004	-1,93%
Transferts de charges	0,599	0,527	-0,072	-12,03%
- dont Hadopi et défense des Intérêts collectifs (financés par l'Aide à la Création)	0,362	0,292	-0,070	-19,27%
- dont Autres	0,238	0,235	-0,002	-1,01%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>11,475</b>	<b>12,019</b>	<b>0,544</b>	<b>4,74%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>0,052</b>	<b>-0,082</b>	<b>-0,134</b>	

#### a - Les retenues

- Le taux de retenue « phonos », qui était de 11,65% en 2024, passe à 12,0%. Le taux de retenue sur les droits « vidéomusiques » et Copie Privée audiovisuelle reste fixé à 6%.
- Le taux de retenue moyen de la SCPP est en 2025 de 12,6%.
- Concernant le montant des retenues prélevées par les sociétés qui perçoivent des droits en partie pour le compte de la SCPP, le tableau de la page suivante montre que le taux de retenue totale, c'est-à-dire les prélèvements successifs opérés par les différentes sociétés, que supportent les membres de la SCPP, s'élève à 16,35% (contre 15,86% en 2024) si on prend en compte les coûts des missions supplémentaires assurées par la SCPP et à 13,67%, (contre 13,52% en 2024) si on se limite aux coûts de la SCPP en tant que SPRD (cf. le tableau annexé).

#### b - L'accès à la base « Phonogrammes »

La contribution de l'ADAMI au coût de la base de données des producteurs de la SCPP s'élève à 178 K€, au même niveau que 2024.

#### c - Les produits exceptionnels et autres produits

Ces produits se composent des dommages et intérêts obtenus dans des contentieux « Piraterie ».

#### d - Les transferts de charges et reprises de provision

Les coûts externes de la lutte contre la piraterie et les consultations juridiques pour la défense de la profession pris en charge par le budget d'aide à la création (292 K€) et les revenus issus de la mise à disposition du Top (235 K€) représentent la quasi-totalité de ce compte.

## 4/ CONCLUSION

Les perceptions de la SCPP ont à nouveau été fortement pénalisées par la Copie Privée Sonore (perceptions Copie France en dessous du budget, baisse de la part de marché de la SCPP et régularisations significatives en faveur de la SPPF). Les perceptions de rémunération équitable, au niveau du budget, n'ont cette année pas permis de compenser la Copie Privée.

Les répartitions en hausse de 2% et la répartition des produits financiers à nouveau à un niveau élevé sont les éléments positifs de l'exercice 2025 pour les ayants droit de la SCPP.



## Taux de retenues cumulées par type de perceptions et taux moyens de retenues pour l'année de droit 2025

	Perceptions nettes SCPP 2025	Retenue SPRE	Frais de gestion COPIE France	Retenue PROCIREP	Retenue SCPA	Retenue SCPP gestion	Retenue SCPP missions	Taux cumulé retenues gestion	Quote part perceptions brutes	Taux moyen gestion 2025	Taux cumulé retenues avec missions	Taux moyen avec missions 2025
<b>Rémunération Equitable France</b>	52 964 159	7,30%			0,30%	9,13%	2,87%	16,02%	64,25%	10,29%	18,67%	11,99%
<b>Rémunération Equitable Etranger</b>	188 029											
<b>Copie Privée Sonore</b>	16 289 903		1,00%		0,30%	9,13%	2,87%	10,31%	18,50%	1,91%	13,14%	2,43%
<b>Copie Privée Audiovisuelle</b>	274 174		1,00%	6,50%	0,30%	3,13%	2,87%	10,60%	0,33%	0,04%	13,25%	0,04%
<b>Vidéomusiques</b>	7 124 528					3,13%	2,87%	3,13%	7,99%	0,25%	6,00%	0,48%
<b>Attentes Téléphoniques</b>	1 697 697				20,00%	9,13%	2,87%	27,31%	2,38%	0,65%	29,60%	0,70%
<b>Droits phonographiques Télévisions</b>	3 281 706					9,13%	2,87%	9,13%	3,68%	0,34%	12,00%	0,44%
<b>Droits phonographiques autres usagers</b>	1 898 998					9,13%	2,87%	9,13%	2,13%	0,19%	12,00%	0,26%
<b>Droits usagers étrangers</b>	665 287							0,00%	0,75%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Total</b>	<b>84 384 483</b>								<b>100,00%</b>	<b>13,67%</b>		<b>16,35%</b>

Le tableau présente, pour chaque type de perceptions de la SCPP, les retenues qui ont été appliquées, par année de droit, par les sociétés intermédiaires avant leur perception par la SCPP, puis celles qui seront appliquées, au moment de leur répartition, également par année de droit, par la SCPP. Il est précisé que les taux sont nets d'utilisation de produits financiers, pour les sociétés exclusivement de perception (SPRE, COPIE France, SCPA) et sont sans utilisation des produits financiers pour les sociétés assurant également des tâches de répartition (PROCIREP, SCPP). Les produits financiers des sociétés exclusivement de perceptions sont faibles, ces sociétés reversant à leurs associés les sommes perçues dans un délai court. Le taux moyen de gestion est celui comprenant les coûts de la SCPP en tant que société de perception et de répartition, le taux moyen avec missions comprend en sus les coûts de missions confiées à la SCPP par ses associés et qui s'ajoutent à ses coûts de société de perception et de répartition (notamment la lutte anti-piraterie et le financement d'outils professionnels).

# ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER

## 1 - Montant des sommes versées au cours de l'exercice par type de droit

	€ HT
Répartitions Produits Financiers	2 517 913
Répartitions Copie Privée Sonore	5 677 448
Répartitions Copie Privée Audiovisuelle	429 679
Répartitions Rémunération Equitable, Droits Phonos et Attente Téléphoniques	39 168 867
Répartitions vidéomusiques	6 057 038
<b>TOTAL</b>	<b>53 850 946</b>

Les répartitions vidéomusiques sont calculées et réparties mensuellement.

Les répartitions phono sont calculées et réparties en juillet et novembre de chaque année.

Les avances sont proposées chaque année au mois de décembre.

Les versements sont effectués chaque semaine, après réception des factures des producteurs.

Le montant versé est donc égal au montant facturé.

## 2 - Montant des sommes réparties mais non encore versées

	Au 31/12/2025 (€HT)
Répartitions vidéomusiques	759 160
Répartitions Copie Privée Audiovisuelle	6 736
Répartitions Copie Privée Sonore	57 043
Répartitions Rémunération Equitable, Droits Phonos et Attente Téléphoniques	2 881 545
Répartitions Produits Financiers	226 611
<b>TOTAL</b>	<b>3 931 095</b>

## 3 - Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

	Au 31/12/2025 (€HT)
Répartissables et non répartissables bloqués	0
Non répartissables en attente d'affectation aux aides	22 543
Non répartissables non affectés	713 524
<b>TOTAL</b>	<b>736 067</b>

---

#### 4 - Montant des sommes reçues d'autres organismes

	€ HT
Rémunération Equitable (SCPA)	62 687 618
Copie Privée Sonore (SCPA)	16 289 903
Copie Privée Audiovisuelle (SCPA)	274 174
Droits TV (SCPA)	3 281 706
Utilisateurs d'attentes téléphoniques (SCPA)	1 697 697
<b>TOTAL</b>	<b>84 231 099</b>

---

#### 5 - Montant des déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes

	€ HT
Rémunération Equitable (SCPA)	188 629
Copie Privée Sonore (SCPA)	49 017
Copie Privée Audiovisuelle (SCPA)	825
Droits TV (SCPA)	9 875
Utilisateurs d'attentes téléphoniques (SCPA)	5 108
<b>TOTAL</b>	<b>253 454</b>

# 3 rapport financier 2025

Comptes annuels  
au 31 décembre 2025



EY Expertises & Transactions  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS  
PHONOGRAPHIQUES  
14, boulevard du Général Leclerc  
92527 Neuilly-Sur-Seine Cedex

A l'attention de Monsieur Laurent FRADIN

Paris, La Défense, le 4 mai 2026

Cher Monsieur Fradin,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint :

- Les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2025 de la Société Civile des Producteurs Phonographiques (SCPP).

Ces comptes ont été établis conformément aux termes de notre Lettre de Mission en date du 24 Octobre 2025 ; ils se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan	€	356 857 157
• Chiffre d'Affaires	€	11 635 710
• Résultat net comptable	€	(82 050)

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur Fradin, nos salutations distinguées.

Bénédicte Cornet Kpakpabia  
Associée

SAS à capital variable  
499 087 625 R.C.S. Nanterre  
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau  
de l'Ordre de la Région de Paris - Île-de-France  
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited  
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

# BILAN ACTIF

	31/12/2025		31/12/2024	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	9 711 671	9 066 811	644 860	1 121 140
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	245 148		245 148	6 300
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	284 988	281 806	3 182	4 285
Installations techniques, mat et outillage industrie	4 073	4 073	0	0
Autres immobilisations corporelles	1 762 085	1 467 267	294 818	404 901
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	152		152	152
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêt				
Autres immobilisations financières	59 177		59 177	58 331
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 067 295</b>	<b>10 819 958</b>	<b>1 247 337</b>	<b>1 595 108</b>
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	661		661	7 980
<b>Créances</b>				
Créances clients et comptes rattachés	4 572 644		4 572 644	5 371 933
Autres créances	261 406 116		261 406 116	230 147 951
Charges constatées d'avance	505 741		505 741	550 550
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs Mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	74 606 658		74 606 658	76 584 963
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	14 518 000		14 518 000	2 552 269
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>355 609 820</b>	<b>0</b>	<b>355 609 820</b>	<b>315 215 646</b>
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>	<b>367 677 115</b>	<b>10 819 958</b>	<b>356 857 158</b>	<b>316 810 755</b>

# BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	754 650	710 700
Primes d'émissions, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	242 490	225 990
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	85 360	170 669
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 82 050	- 85 310
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 000 449</b>	<b>1 022 049</b>
Provisions pour risques	2 823 607	1 664 443
Provisions pour charges		
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 823 607</b>	<b>1 664 443</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	28 469	28 469
Instruments financiers à terme		
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 469	192 234
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 590	551 083
Dettes fiscales et sociales	25 292 155	22 251 007
<b>Dettes Diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	327 338 756	291 039 819
Produits constatés d'avance	33 662	61 651
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>353 033 101</b>	<b>314 124 263</b>
Ecarts de conversion et différences d'évaluation		
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>	<b>356 857 157</b>	<b>316 810 755</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Vente de marchandises		
Production vendue de services : retenues statutaires	10 607 188	9 869 349
<i>Copie privée sonore</i>	1 906 499	1 779 232
<i>Rémunération équitable</i>	7 416 149	6 826 426
<i>Copie privée audiovisuelle / numérique de l'image</i>	32 651	22 587
<i>Droits vidéomusiques</i>	427 156	447 118
<i>Droits phonogrammes</i>	824 733	793 986
<i>Copie privée mandats Vidéo</i>	0	0
Autres prestations de services	180 300	181 563
<i>Frais de gestion Attentes téléphonique</i>	487 825	505 789
<i>Frais de gestion AU Etrangers</i>	0	0
<i>Frais de gestion AU France</i>	2 044	1 990
Refacturation de loyers	123 243	166 967
Autres refacturations	235 110	237 500
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>11 635 710</b>	<b>10 963 158</b>
Production stockée ou immobilisée		
Subvention d'exploitation	11 417	1 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits d'exploitation	348 886	354 040
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>11 996 012</b>	<b>11 318 698</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	4 886 266	5 099 366
Impôts, taxes et versements assimilés	126 012	115 483
<b>Charges de personnel</b>		
Salaires et traitements	3 530 238	3 440 540
Cotisations sociales	1 668 198	1 713 498
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>		
Dotation aux amortissements sur immobilisations	730 515	654 532
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 159 165	440 039
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges d'exploitation	176	80
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 100 571</b>	<b>11 463 537</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-104 558</b>	<b>-144 839</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers de participation		
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	-	360
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	22 577	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>22 577</b>	<b>360</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	69	1 412
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>69</b>	<b>1 412</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>22 508</b>	<b>-1 053</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-82 052</b>	<b>-145 892</b>
Produits exceptionnels	-	60 582
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>60 582</b>
Charges exceptionnelles		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>60 582</b>
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 018 589</b>	<b>11 379 640</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>12 100 640</b>	<b>11 464 950</b>
<b>BENEFICE OU (PERTE)</b>	<b>- 82 050</b>	<b>- 85 310</b>

# ANNEXES

## 1 / PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

SCPP, créée en 1985, a pour objet social l'exercice collectif des droits des producteurs de phonogrammes et de Vidéomusiques. La perception et la répartition des rémunérations dues aux producteurs de phonogrammes ou à leurs Ayants Droit à titre particulier du fait de l'utilisation des phonogrammes ou des Vidéomusiques – contrôles des phonogrammes et Vidéomusiques.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 est de 356 857 157 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un déficit comptable de 82 050 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## 2 / FAITS MARQUANTS DE LA SOCIÉTÉ

- Rémunération équitable : arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne

L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 8 septembre 2020 a posé le principe selon lequel les États membres ne peuvent « exclure les artistes interprètes ou exécutants qui sont ressortissants d'États tiers à l'espace économique européen (EEE) du droit à une rémunération équitable.

44

En conséquence de ce changement, un litige est né entre la SCPP et la SPPF. En effet auparavant la répartition entre SPPF et SCPP se faisait sur la totalité des sommes perçues (y compris non répartissables qui représentent environ 6% des sommes) sur la base des répartissables ce qui donnait lieu au partage suivant :

	Année de droit 2019	Année de droit 2021	Année de droit 2022	Année de droit 2023	Année de droit 2024	Année de droit 2025
SCPP	70,99%	73,25%	70,35%	70,36%	72,40%	71,00%
SPPF	29,01%	26,75%	29,65%	29,64%	27,60%	29,00%

Considérant qu'il n'y a plus de « non répartissables » au regard de la jurisprudence, la SCPP a revendiqué un % supérieur de répartition :

	Année de droit 2019	Année de droit 2021	Année de droit 2022	Année de droit 2023	Année de droit 2024	Année de droit 2025
SCPP	77,40%	78,39%	77,40%	77,68%	77,90%	77,30%
SPPF	22,60%	21,61%	22,60%	22,32%	22,10%	22,70%

Il a été décidé que la différence (6,41% pour l'année de droit 2019 soit un montant de 3,9 millions d'euros, 5,15% pour l'année de droit 2021 soit un montant de 2,6 millions d'euros, 7,05% pour l'année de droit 2022 soit un montant de 4,3 millions d'euros, 7,32% pour l'année de droit 2023 soit un montant de 5,2 millions d'euros, 5,5% pour l'année de droit 2024 soit un montant de 4,1 millions d'euros et 6,3% pour l'année de droit 2025 soit un montant de 4,7 millions d'euros) serait provisionnée à la SCPP et que la retenue statutaire correspondante serait provisionnée en risque (2,7 millions d'euros).

# 3 / EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## SECTION 1

### Règles et méthodes comptables

#### 1. Règles générales

Les Comptes Annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ainsi que conformément au règlement n° 2017-07 relatif à la comptabilisation des droits d'auteurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

L'entité déroge-t-elle aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ?	Non
La durée de l'exercice comptable est-elle de 12 mois ?	Oui
Date de clôture de l'exercice	31/12/2025

## 2. Autres principes généraux

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des logiciels acquis par l'entreprise,
- des frais de conception des bases de données et des logiciels de répartition, réalisés par des prestataires informatiques ou le service informatique de la SCPP. Les coûts internes sont immobilisés sur la base des coûts salariaux consacrés à la réalisation des développements.

L'ensemble de ces immobilisations incorporelles est amorti linéairement sur trois ans.

### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des biens selon la méthode linéaire soit :

	Linéaire
Agencements, installations	8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans ou 8 ans
Matériel industriel	5 ans

### 2.3. Test de dépréciations

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1er janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

## 2.4. Titres de participation

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

## 2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, compte tenu de l'indemnisation par l'assurance-crédit prévue.

## 2.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et, à la fin de l'exercice, il est procédé à une estimation de ces titres, basée sur leur valeur boursière.

Les valeurs de placement sont constituées par des S.I.C.A.V. de capitalisation, fonds communs de placement et certificats de dépôts négociables. Conformément aux statuts de la société, les plus-values sur ces titres viennent en complément des droits des producteurs de phonogrammes.

## 2.7. Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

## 2.8. Engagement de retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation, ils sont présentés dans les engagements hors bilan.

## 2.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

## **2.10. Méthode de présentation du compte de gestion et de résultat**

Les opérations sont résumées et présentées à l'aide du « Compte de gestion », tel que défini par les dispositions du Décret n°98-1040 du 18 novembre 1998, annexe 1. Ce compte de gestion, conforme au décret du 18 novembre 1998, est complété d'un compte de résultat présenté selon les prescriptions du plan comptable général.

## **2.11. Règles et méthodes concernant les droits**

### **2.11.1 Obligation d'aide à la création**

La SSCP doit statutairement et en vertu de l'article L 321-9 du code de la propriété intellectuelle consacrer une part des droits collectés à l'aide à la création : 25% des montants collectés sur la copie privée des phonogrammes et l'intégralité des non répartissables techniques générés.

Cette contribution est comptabilisée au passif du bilan puis minorée des différents versements effectués à ce titre.

### **2.11.2 Droits collectés et répartis**

L'ensemble des droits collectés par la société doit faire l'objet d'une répartition.

Les droits collectés et à collecter sont donc d'un montant identique aux droits répartis et à répartir.

Les droits à répartir aux producteurs sont inscrits au passif du bilan pour leur montant toutes taxes comprises ou pour le montant hors taxes s'agissant des droits de la copie privée sonore et de la copie privée audiovisuelle, sous la seule déduction de l'aide à la création liée aux droits de la copie privée sonore et de la copie privée audiovisuelle.

### **2.11.3 Non répartissables de la rémunération équitable**

Selon l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, les sommes encaissées à compter du 1<sup>er</sup> août 2000 au titre de la rémunération équitable sur la radiodiffusion et la communication dans les lieux publics des phonogrammes du commerce, et non répartissables en application du Code de la Propriété Intellectuelle et des Conventions Internationales doivent être entièrement affectées à des actions d'aides à la création.

La rémunération équitable perçue avant le 1<sup>er</sup> août 2000 n'est pas concernée par cette modification législative. L'affectation des sommes non répartissables qui seront constatées sur ces sommes lors des prochaines répartitions est donc soumise aux règles définies précédemment par le législateur.

Ces sommes sont comptabilisées au passif du bilan.

La rémunération équitable non répartissable perçue après le 1<sup>er</sup> août 2000 dont dispose la société est utilisée au financement de ses actions d'aide à la création, développement de la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

Suite à la décision de la SCPA du 14 décembre 2018, les modalités de pesée et de répartition entre sociétés de la rémunération équitable s'en trouvent affectées comme suit.

Les montants de la Rémunération Equitable perçus au titre de l'année de droit 2018 et des années suivantes sont répartis en fonction des répartitions effectuées au réel. Chaque partie disposera à titre définitif d'une quote-part des sommes non répartissables techniques constatées en vertu de l'article L. 214-2 du CPI, diminuées de la retenue que chacune des sociétés aura effectuée sur la part de ces sommes non répartissables générée par les phonogrammes dont chaque société assure la gestion, égale à sa quote-part des droits gérés, résultant de la pesée effectuée. La SPPF a contesté la validité de cette décision devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre.

#### **2.11.4 Prestations de services : retenues statutaires**

L'essentiel des produits d'exploitation de la SCPP est constitué par une retenue statutaire sur les droits répartis aux adhérents. Les taux de la retenue statutaire sont fixés par l'assemblée générale des sociétaires.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la retenue statutaire était considérée comme acquise selon les modalités suivantes :

- pour les droits sur les vidéogrammes : lors de l'émission de l'avis de crédit,
- pour les autres droits : à 80 % au cours de l'exercice de collecte des droits et à 20 % au cours de l'exercice de répartition des droits.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la retenue statutaire est considérée comme acquise lors de l'émission de l'avis de crédit quelle que soit la nature de droit.

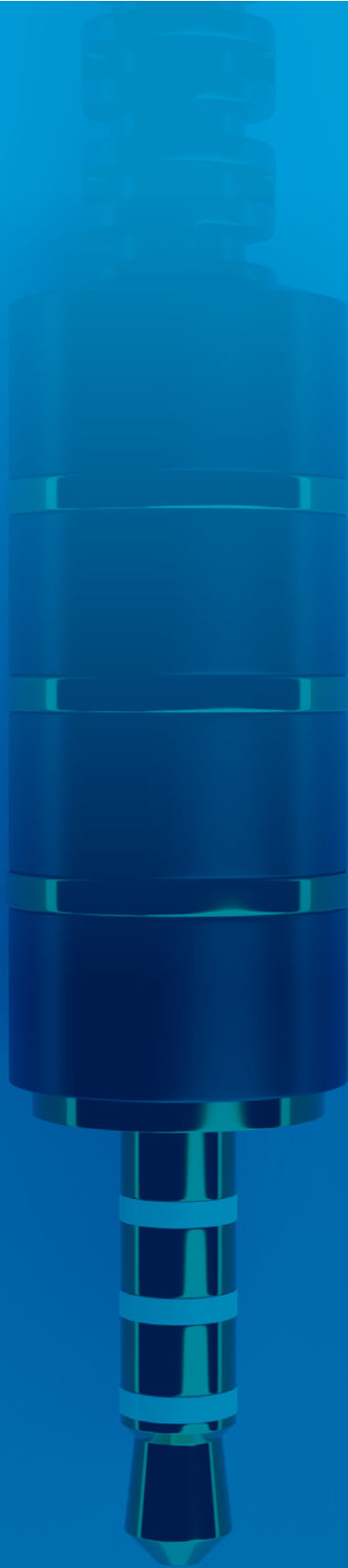
Les retenues statutaires considérées comme acquises selon cette méthode, mais liées aux droits en cours de répartition et non encore versées aux producteurs, sont inscrites séparément à l'actif du bilan, parmi les produits à recevoir.

#### **2.11.5 Droits dus par les usagers des attentes téléphoniques**

La SCPP assure pour le compte de la SCPA la gestion administrative des droits relatifs aux Attentes Téléphoniques moyennant une commission de gestion de 20% sur les droits collectés. Depuis 1998, l'application de cette commission de gestion a un effet rétroactif sur la quote-part des droits collectés qui sera reversée à la SPPF.

Le montant généré par les frais de gestion perçus, par la SCPP au titre de la collecte des droits relatifs aux attentes téléphoniques, s'élève à 487 825 euros au 31 décembre 2025.

Depuis 2005, les sommes perçues durant un exercice sont considérées comme étant les sommes perçues au titre de cette même année de droit. Ces droits sont comptabilisés sur la base des règlements reçus sur l'exercice en cours et non plus sur la base de la période de droit.



### 3. Changements comptables

Le changement de réglementation apporté par l'adoption du règlement ANC N°2022-06 induit un changement de méthode comptable, notamment une nouvelle nomenclature des comptes, de nouvelles règles comptables et une nouvelle présentation des présents états financiers. Ce changement a eu des impacts sur les comptes de la société, notamment :

- ✓ Plan de comptes : la mise en œuvre du règlement nécessite la création, la suppression et le reclassement de plusieurs comptes, conformément à la nouvelle structure du plan comptable.
- ✓ Résultat exceptionnel : celui-ci est désormais recentré sur des événements majeurs et inhabituels ; les opérations auparavant classées en résultat exceptionnel ont été reclassées selon les nouvelles catégories prévues par le règlement

## SECTION 2

# Autres informations relatives au bilan

### Sous-section 1 : Informations relatives à l'actif

#### 1.1. Tableau Immobilisations

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Concessions, brevets, licences, applications	9 588 519	123 153		9 711 672
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	6 300	362 000	123 153	245 147
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>9 594 819</b>	<b>485 153</b>	<b>123 153</b>	<b>9 956 819</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
<b>Constructions</b>				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements et aménagement des constructions	284 988			284 988
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 073			4 073
<b>Autres immobilisations corporelles</b>				
Installations générales, agencements et aménagements divers	848 023	3 828		851 851
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	908 531	16 069	14 366	910 235
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				0
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2 045 615</b>	<b>19 897</b>	<b>14 366</b>	<b>2 051 146</b>
<b>Immobilisation financières</b>				
Participation	152			152
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts et autres immobilisations financières	58 331	1 058	212	59 177
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>58 483</b>	<b>1 058</b>	<b>212</b>	<b>59 329</b>
<b>Total Général</b>	<b>11 698 917</b>	<b>506 108</b>	<b>137 731</b>	<b>12 067 295</b>

La société a poursuivi au cours de l'exercice ses investissements en conception de logiciels destinés au traitement des répartitions et gestion des aides.

## 1.2. Tableau des amortissements

	Durée d'amortissement	Mode Amortissement	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3	Linéaire	8 467 379	599 432		9 066 811
<b>Total immobilisations incorporelles</b>			<b>8 467 379</b>	<b>599 432</b>		<b>9 066 811</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
<b>Constructions</b>						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Insta. générales, agencements et aménagement des constructions	8	Linéaire	280 703	1 104		281 806
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5	Linéaire	4 073			4 073
<b>Autres immobilisations corporelles</b>						
Installations générales, agencements et aménagements divers	8	Linéaire	568 779	63 062		631 841
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	5	Linéaire	782 875	66 917	14 366	835 426
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
<b>Total Immobilisations corporelles</b>			<b>1 636 430</b>	<b>131 083</b>	<b>14 366</b>	<b>1 753 147</b>
<b>Total Général</b>			<b>10 103 809</b>	<b>730 515</b>	<b>14 366</b>	<b>10 819 958</b>

## 1.3. Filiales et participations

La SCPP détient des participations dans le capital de la société suivante :

52

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
SCPA	305	335 484	50%	152	152			1 066 733	41 948	

## 1.4. Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	59 177		59 177
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>59 177</b>		<b>59 177</b>
<b>Actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 572 644	4 572 644	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 445	11 445	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfiques			
Taxe sur la valeur ajoutée	49 698 525	49 698 525	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	128 136 008	128 136 008	
Débiteurs divers	83 560 139	83 560 139	
<b>Total actif circulant</b>	<b>265 978 760</b>	<b>265 978 760</b>	
Charges constatées d'avance	505 741	505 741	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>266 543 678</b>	<b>266 484 501</b>	<b>59 177</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés	

## 1.5. Produits à recevoir

### Produits à recevoir sur créances clients et comptes rattachés

Droits collectés vidéogrammes 2 399 733

**Total des produits à recevoir sur créances clients et comptes rattachés 2 399 733**

### Produits à recevoir sur autres créances

Fournisseurs - Avoirs à recevoir 148  
Droits collectés copie privée sonore 14 018 406  
Droits collectés copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image 304 204  
Droits collectés phonogrammes 4 177 559  
Droits collectés divers 428 136  
Retenue statutaire copie privée sonore 99 351  
Retenue statutaire vidéogrammes 509 444  
Retenue statutaire rémunération équitable 22 282 665  
Retenue statutaire copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image 59 263  
Retenue statutaire phonogrammes 1 817 220  
Frais de gestion à affecter 3 031  
Personnel - Produits à recevoir 11 445  
Droits collectés copie privée audiovisuelle / Charges à payer 359 221  
Membres produits financiers 1 801

**Total des produits à recevoir sur autres créances 44 071 893**

**Total des produits à recevoir 46 471 627**

## 1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31/12/2025 s'établissent de la manière suivante :

Nature des charges	Exercice N
<b>Charges d'exploitation :</b>	
Prestations diverses	27 473
Fournitures	382
Loyers bureaux	259 487
Loyers matériels	7 718
Charges locatives	34 421
Maintenance	113 347
Assurances	21 149
Abonnements et prestations de services	19 472
Publications	8 856
Transports	15
Frais de Télécommunication, documentation	6 197
Cotisations – recrutement	217
Frais Tickets restaurants	6 977
Cotisation RIP	29
<b>Total</b>	<b>505 741</b>
<b>Charges financières :</b>	
<b>Total</b>	0
<b>Charges exceptionnelles :</b>	
<b>Total</b>	0
<b>TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>505 741</b>

## 1.7. Valeurs mobilières de placement

Le poste se compose essentiellement de SICAV de capitalisation et de dépôts à termes (D.A.T.).

Au 31 décembre 2025, les plus-values latentes relatives aux SICAV s'élèvent à 7 324 euros.

## Sous-section 2 : Informations relatives au passif

### 2.1. Composition du capital social

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice				
	Nombre d'actions / parts sociales à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre d'actions / parts sociales à la clôture de l'exercice
Actions / Parts sociales	4 738	443	150	5 031

### 2.2. Tableau de variation des Capitaux propres

	Début de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Augmentation	Réduction	Résultat de l'exercice	Fin de l'exercice
Capital	710 700		66 450	22 500		754 650
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...						0
Ecart de réévaluation						0
Ecart d'équivalence						0
Réserve légale						0
Réserves statutaires ou contractuelles	225 990		16 800	300		242 490
Réserves réglementées						0
Autres réserves						0
Report à nouveau	170 670	-85 310				85 360
Résultat de l'exercice	-85 310	85 310			-82 050	-82 050
Subventions d'investissement						0
Provisions réglementées						0
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 022 049</b>	<b>0</b>	<b>83 250</b>	<b>22 800</b>	<b>-82 050</b>	<b>1 000 450</b>

Le capital social se compose de 5 031 parts au nominal de 150 euros, entièrement libérées.

Les réserves statutaires sont constituées :

- des parts sociales des adhérents ayant quitté la société, conformément à l'article 19 des statuts ; avant la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2004 stipulant désormais le remboursement des parts des adhérents sortants.
- de l'affectation de droits n'ayant pu être répartis faute de documents justificatifs conformément aux dispositions prévues dans les statuts.

Le résultat de l'exercice précédent, soit une perte de 85 310 euros a été porté en report à nouveau, portant celui-ci à 85 360 euros.

## 2.3. Etat des provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Fin de l'exercice
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
<b>Provisions réglementées</b>						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
<b>Total des provisions règlementées</b>						
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour litiges	1 664 443	1 032 225				2 696 667
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques		126 940				126 940
<b>Sous total provisions pour risques</b>	<b>1 664 443</b>	<b>1 159 165</b>				<b>2 823 607</b>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<b>Sous total provisions pour charges</b>						
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>1 664 443</b>	<b>1 159 165</b>				<b>2 823 607</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 664 443</b>	<b>1 159 165</b>				<b>2 823 607</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 159 165				
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

## 2.4. Etat des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi à + de un an			28 469	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	28 469		28 469	
Fournisseurs et comptes rattachés	334 590	334 590		
Personnel et comptes rattachés	871 248	871 248		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	668 037	668 037		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	23 698 446	23 698 446		
Obligations cautionnées			0	
Autres impôts, taxes et assimilés	54 424	54 424		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés (2)				
Autres dettes	327 338 756	327 338 756		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	33 662	33 662		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>353 027 632</b>	<b>352 999 163</b>	<b>28 469</b>	<b>0</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

## 2.5. Charges à payer

### Charges à payer sur dettes fournisseurs

Transports de Biens	3 187
Divers	30 974
Frais hôtels et déplacements	2 830
Frais postaux et télécommunications	3 409
Honoraires	140 540
Immobilisations en cours	38 883
Publications	2 470
<b>Total des charges à payer sur dettes fournisseurs</b>	<b>222 293</b>

### Charges à payer sur dettes fiscales et sociales

Provisions congés payés	488 222
Provision prime	267 800
Provision pour intéressement des salariés	113 339
Charges sociales sur provision	371 376
<b>Total des charges à payer sur dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 240 737</b>

### Charges à payer sur autres dettes

Diffuseurs VID avoirs à établir	5 469
Autres produits à répartir aux membres	193 480
Associés divers	15 123
AYD en attente d'affectation	450
Vidéomusiques SPPF	11 407
Droits à reverser copie privée sonore	42 432 763
Droits à reverser rémunération équitable	137 028 921
Droits à reverser copie privée audiovisuelle / Numérique de l'image	163 856
Droits à reverser phonogrammes	21 107 456
Droits à reverser divers	327
Charges à payer EX NR à répartir	88 106 092

**Total des charges à payer sur autres dettes** **289 065 343**

**Total des charges à payer** **290 528 373**

## 2.6. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/2025 s'établissent de la manière suivante :

Nature des charges	Exercice N
<b>Produits d'exploitation :</b>	
Loyers et charges 1T 2026 - SNEP	33 662
<b>Total</b>	<b>33 662</b>
<b>Produits financiers :</b>	
<b>Total</b>	0
<b>Produits exceptionnels :</b>	
<b>Total</b>	0
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>33 662</b>

## Sous-section 3 : Informations relatives au compte de résultat

### 3.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités			
Catégorie d'activités	Exercice N	Exercice N-1	Variation (%)
Ventes de marchandises			
Productions vendues de biens			
Production vendue de services	11 635 710	10 963 158	6,13%
<b>TOTAL</b>	<b>11 635 710</b>	<b>10 963 158</b>	<b>6,13%</b>

### 3.2. Honoraires CAC

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des Comptes Annuels	24 000
Autres honoraires	
<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>



### 3.3. Charges d'exploitation

Le détail des charges d'exploitation est le suivant :

#### Charges d'exploitations par nature

	<b>Année 2025</b>	<b>Année 2024</b>
Prestations informatiques & études	2 047 651	2 132 499
Fournitures de bureau & autres fournitures non stockées	65 225	85 308
Loyers & charges locatives	1 011 476	1 379 405
Entretien	310 920	288 953
Assurances	34 268	27 690
Documentation	26 271	27 950
Personnel intérimaire	0	0
Honoraires	716 700	691 927
Publicité relations publiques	394 478	164 371
Frais de transports	2 336	1 725
Voyages et déplacements	50 547	64 690
PTT et téléphone	72 490	85 663
Frais bancaires	18 018	15 795
Cadeaux	2 457	2644,31
Autres charges diverses	133 606	130 825
Impôts et taxes	126 012	115 483
Salaires	3 530 238	3 440 540
Charges sociales	1 554 859	1 497 928
Charge d'intéressement	113 339	215 570
Dotations aux amortissements	730 515	654 532
Dotations aux provisions	1 159 165	440 039
<b>Total</b>	<b>12 100 571</b>	<b>11 463 537</b>

### 3.4. Résultat Financier

Le résultat financier est un produit net de 22 508 euros, essentiellement expliqué par la plus-value réalisée par la cession de SICAV de 22 577 euros.

### 3.4. Résultat exceptionnel

En application des recommandations comptables, les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel s'élève au titre de l'exercice 2025 à 0 euros.

### 3.5. Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés s'élève, au titre de l'exercice, à 113 339 euros contre 215 570 euros pour l'exercice précédent.

## SECTION 3

# Informations relatives à la fiscalité

62

### 3.1. Crédits d'impôts

Néant

### 3.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

	Résultat avant impôt	Réintégrations (déductions) fiscales	Quote part Résultat Filiale SCPA	Résultat fiscal	Déficit antérieurs imputés	Impôt
Résultat courant	-82 050	121 886	22 721	62 557	-29 581	8 244
Résultat exceptionnel						
<b>Sous-total impôt</b>						<b>8 244</b>
Crédit d'impôt						0
<b>TOTAL</b>	<b>-82 050</b>	<b>121 886</b>	<b>22 721</b>	<b>62 557</b>	<b>-29 581</b>	<b>8 244</b>

En 2025, le résultat fiscal de la SCPP après imputation des déficits est un profit de 32 975 euros.

Par conséquent, la SCPP a calculé un impôt à payer de 8 244 euros, cet impôt sera comptabilisé dans les comptes 2026.

Les déficits restants à imputer sont nuls à la fin de l'exercice.

### 3.3. Allègement et accroissements de la dette future d'impôt

Allègements de la dette future d'impôt	Montant	Impôt correspondant
<b>Provisions non déductibles l'année de leur dotation :</b>		
Provisions pour congés payés		
Participation des salariés		
Effort construction		
Contribution sociale de solidarité		
Taxes sur les surfaces commerciales		
Provisions pour risques et charges	126 940	31 735
Provisions pour dépréciation des stocks		
Autres provisions non déductibles		
<b>TOTAL</b>	<b>126 940</b>	<b>31 735</b>
Total des déficits reportables	0	
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		

## SECTION 4

### Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

Néant

## SECTION 5

### Informations relatives aux opérations et engagements envers les organes d'administration ou de surveillance

#### 5.1. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant

#### 5.2. Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

## SECTION 6

# Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 6.1. Engagement retraite

Des indemnités sont dues aux collaborateurs de la société au moment de leur départ à la retraite. Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des collaborateurs, le montant des indemnités brutes (hors charges sociales) calculées à la clôture de l'exercice s'élève à 124 737 euros. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2025.

### 6.2. Engagements financiers donnés

#### Nantissement de SICAV :

Le 24 mars 2010, la SCPP a nanté des SICAV auprès de la Société Générale en faveur du bailleur des locaux Gécina pour un montant initial 122 883 euros.

Au 31 décembre 2025, ce nantissement représente 323 935€.

64

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Nantissement	323 935					323 935
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>323 935</b>					<b>323 935</b>

### 6.3. Engagements financiers reçus

Néant

## SECTION 7

# Information relatives à l'effectif

### 7.1. Effectif moyen par catégorie

L'effectif employé pendant l'exercice tel que défini à l'article D. 123-200 du code de commerce (moyenne du nombre de personnes au cours de chacun des mois de l'année civile) se répartit comme suit :

Catégories	Effectif moyen salarié	
	Exercice N	Exercice N-1
Ouvriers		
Employés, techniciens, agents de maîtrise	18	19
Cadres et ingénieurs	26	25
<u>Autres :</u>		
CDD Employés	0	3
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>47</b>

## SECTION 8

# Informations relatives aux Droits

### 8.1. Droits collectés

	Reliquats droits antérieurs	Droits constatés en 2025		Total des droits de l'exercice (2)	Total des droits de l'exercice précédent
	Provision au	Facturation	Provision au		
Copie Privée Sonore	7 441 636	17 807 064	5 924 475	16 289 903	18 129 717
<i>Dont régularisations Copie Privée Sonore (3)</i>	-	-	-	-	-
Rémunération Equitable	10 881 982	62 752 941	11 004 689	62 875 647	70 111 970
<i>Dont provision ex NR RE (3)</i>	-3 731 473	-	-9 723 459	-13 454 932	-15 117 581
Droits Videomusiques	1 932 879	7 062 188	1 995 220	7 124 528	7 457 974
Mandats Humour	-	2 901	-	2 901	0
Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image	347 589	314 659	304 204	271 273	360 522
Droits Phonogrammes (1)	3 336 842	7 343 564	3 536 967	7 543 689	7 418 674
<b>Total</b>	<b>23 940 929</b>	<b>95 283 316</b>	<b>22 765 555</b>	<b>80 653 009</b>	<b>88 361 276</b>

- (1) Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs et Fournisseurs d'attentes téléphoniques, droits TV.
- (2) Le total des droits est égal à la somme de la facturation et de la provision de l'exercice diminué de la provision de l'exercice précédent (hors régularisations).
- (3) Il s'agit des ex-non répartissables perçus par la SCPP mais bloqués jusqu'à la résolution du litige avec la SPPF. Cette somme correspond à la différence de calcul entre le partage des ex-non répartissables au taux des répartissables (ancienne méthode) et la conservation des ex-non répartissables par les sociétés qui les ont générés (nouvelle méthode).

## 8.2. Droits mis en répartition

Les droits mis en répartition sont présentés dans le tableau page suivante pour leur montant total hors taxes, après imputation de la quote-part obligatoire d'aide à la création de 25 % pour les droits issus de la rémunération de la Copie Privée Sonore et de la Copie Privée Audiovisuelle, et après prélèvement de la quote-part de la retenue statutaire déjà comptabilisée en ressource pour la gestion de la SCPP.

Le détail par années de perception des sommes à répartir est présenté dans les tableaux suivants.

## 8.3. Compte de gestion de l'année 2025

Le compte de gestion de l'année 2025, présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, s'établit ainsi :

Annexe 1 (selon R 321-8 du CPI) COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2025					
	CHARGES			RESSOURCES	
	Année 2025	Année 2024		Année 2025	Année 2024
<b>I. Charges d'exploitation :</b>	<b>11 987 232</b>	<b>11 247 968</b>	<b>I. Ressources d'exploitation :</b>	<b>11 996 013</b>	<b>11 318 698</b>
A. Achats et charges externes	4 886 266	5 099 366	A. Récupération et refacturation des charges	237 154	239 490
B. Impôts et taxes	126 012	115 483	Facturation au titre des frais de gestion attachés aux attentes téléphoniques	487 825	505 789
C. Charges de personnel	5 085 098	4 938 468	B. Retenues sur droits	10 607 189	9 869 349
D. Autres charges d'exploitation	176	80	C. Autres ressources d'exploitation	663 846	704 071
E. Dotation aux amortissements	730 515	654 532	D. Reprise de provisions et transfert charges	0	0
F. Dotations aux provisions	1 159 165	440 039	<b>II. Ressources financières</b>	<b>22 577</b>	<b>360</b>
<b>II. Charges financières</b>	<b>69</b>	<b>1 412</b>	<b>III. Ressources exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>60 582</b>
<b>III. Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>IV. Intéressement</b>	<b>113 339</b>	<b>215 570</b>			
<b>V. Impôts Société</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>Total des charges (I + II + III + IV)</b>	<b>12 100 640</b>	<b>11 464 950</b>	<b>Total des ressources (I + II + III)</b>	<b>12 018 590</b>	<b>11 379 640</b>
<b>Excédent de prélèvement à la fin de l'exercice</b>			<b>Insuffisance de prélèvement à la fin de l'exercice</b>	<b>82 050</b>	<b>85 310</b>
<b>Total général</b>	<b>12 100 640</b>	<b>11 464 950</b>	<b>Total général</b>	<b>12 100 640</b>	<b>11 464 950</b>

## 8.4. Tableau d'affectation des droits au 31 décembre 2025

Le détail des droits tels qu'ils ont été affectés en 2025, et présenté conformément au décret du 18 novembre 1998, figure dans le tableau ci-après :

Les tableaux suivants sont présentés hors provisions.

ANNEXE 2  
AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

EN EUR	1	2	3	4	5	6	DROITS restant à affecter au 31/12/2025
Nature des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2024	PERCEPTIONS de L'exercice 2025	PRELEVEMENTS pour la gestion (A)	MONTANTS affectés (art. L. 321-9) (B)	MONTANTS affectés à des oeuvres sociales ou culturelles	MONTANTS affectés aux ayants droit (*)	DROITS restant à affecter au 31/12/2025
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :							
Vidéomusiques	2 531 124	7 062 188	384 669	0	0	6 026 803	3 181 839
Droits phono.	12 506 532	3 466 872	403 665	0	0	4 078 758	11 490 981
Droits TV	4 358 567	3 224 177	389 536	0	0	3 619 213	3 573 996
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi :							
Article L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)	0			0	0		0
Article L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une oeuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0			0	0		0
Article L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0			0	0		0
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE répartissables	127 778 114	62 564 911	7 350 933	2 937 431	0	30 915 858	149 138 804
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres sonores) CPS	15 451 759	17 807 064	2 023 738	4 451 766	0	6 980 230	19 803 089
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles) CPA	620 902	301 686	25 874	78 665	0	432 769	385 280
<b>Total</b>	<b>163 246 997</b>	<b>94 426 897</b>	<b>10 578 414</b>	<b>7 467 861</b>	<b>0</b>	<b>52 053 631</b>	<b>187 573 988</b>
	0,00	0,00	-	-	-	-	

(\*) Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

(A) Cette colonne ne contient que les retenues stat. Prélévées sur la base des perceptions de l'exercice

(B) Montant correspondant à 25% de l'aide à la création calculée sur les perceptions de l'exercice (CPS, CPA) et les non répartissables affectés au budget de l'aide à la création de l'exercice

Ratio : prélèvements pour la gestion / perceptions de l'exercice :

11,20%

### ANNEXE 3

EN EUR

<b>ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE au titre des affectations collectives*</b>	
Article L.321-9 Oeuvres sociales ou culturelles	7 924 539
<b>Total</b>	

\*Total des engagements de l'exercice

## ANNEXE 4

## RECAPITULATION DES SOMMES RESTANT A AFFECTER INDIVIDUELLEMENT

EN EUR

Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droits	Montant	ANNEE de perception
Vidéomusiques & droits phonogrammes	1 202 891,62	2025
	1 007 189,26	2024
	677 336,38	2023
	485 579,14	2022
	608 491,22	2021
	477 865,06	2020
<b>Sous total VID</b>	<b>4 459 353</b>	
Droits phono.	1 814 775	2025
	2 136 300	2024
	1 189 298	2023
	1 080 925	2022
	-168 950	2021
<b>Sous total Droits phono.</b>	<b>6 052 347</b>	
Droits TV	2 930 223	2025
	963 687	2024
	384 231	2023
	306 441	2022
	428 488	2021
	487 129	2020
<b>Sous total Droits TV</b>	<b>5 500 198</b>	
Article L. 122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)	0	
Article L. 132-20 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0	
Article L. 217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)	0	
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce) RE	41 181 115	2025
	12 795 800	2024
	8 459 913	2023
	7 506 388	2022
	5 655 845	2021
	7 169 748	Avant 2021
<b>Sous total RE</b>	<b>82 768 809</b>	
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres sonores) CPS	10 555 211	2025
	7 665 551	2024
	4 980 716	2023
	5 240 977	2022
	5 733 787	2021
	3 413 859	Avant 2021
<b>Sous total CPS</b>	<b>37 590 102</b>	
Article L.311-1 (pour la copie privée des oeuvres audiovisuelles) CPA	250 875	2024
	157 415	2023
<b>Sous total CPA</b>	<b>408 290</b>	
<b>Total</b>	<b>136 779 099</b>	

## 8.5 Tableau de financement

ANNEXE 5						
Tableau de financement (Règlement ANC 2017-07-131-8)						
		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement	Trésorerie	
Situation initiale		-75 493 580		-78 045 849	2 552 269	
Opération de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
EXPLOITATION	Excédent brut d'exploitation		1 436 412			
	Charges-produits exceptionnels	0	0			
	Autres charges-produits	245	348 886			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			-799 289		
	- Autres valeurs			31 206 037		
	- Fournisseurs et comptes rattachés				-216 493	
- Autres dettes d'exploitation				39 125 331		
<b>TOTAL</b>		<b>1 807 629</b>		<b>-8 502 089</b>		<b>10 309 719</b>
REPARTITION	Coût net du financement					
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation					
	Capacité d'autofinancement					
		1 807 629				
	Distribution/prélèvements					
FINANCEMENT	Autofinancement					
		1 807 629				
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
INVESTISSEMENT	Investissements :					
	- Incorporels	362 000				
	- Corporels	19 897				
	- Financiers	846				
	Désinvestissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels		0			
- Financiers		1 978 306				
<b>TOTAL</b>		<b>1 595 563</b>		<b>0</b>		<b>1 595 563</b>
FINANCEMENT	Apports en capital / compte courant		60 450			
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts					
<b>TOTAL</b>		<b>60 450</b>		<b>0</b>		<b>60 450</b>
<b>Situation finale</b>		<b>-72 029 938</b>		<b>-86 547 938</b>		<b>14 518 000</b>

70

## 8.6. Produits financiers

Les CAT ont dégagé au cours de l'exercice des intérêts à hauteur de 2 248 084 euros contre 3 516 132 euros au 31 décembre 2025.

Les produits financiers sont affectés aux sociétaires. Les mouvements de l'exercice (présentés conformément au décret du 18 novembre 1998) sont les suivants :

ANNEXE 6				
AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS				
EN EUR				
Nature des rémunérations	PF restant à affecter au 31/12/2024	PF de l'exercice 2025	PF affectés	PF restant à affecter au 31/12/2025
Produits des valeurs mobilières de placement	232 606	2 261 363	-2 497 000	-3 031
<b>Total</b>	<b>232 606</b>	<b>2 261 363</b>	<b>-2 497 000</b>	<b>-3 031</b>

## 8.7. Retenues statutaires

Le taux de retenue statutaire appliqué aux répartitions est voté par l'Assemblée Générale. Il a évolué comme suit :

	Droits voisins et Attentes téléphoniques	Droits Vidéomusiques
1986 à 1989 :	17 %	3 % + 2 %
1990 :	14 %	3 % + 2 %
1991 et 1992 :	12 %	3 % + 2 %
1993 :	8 %	3 %
1994 :	7 %	3 %
1995 :	0 %	3 % jusqu'au 31 mai 1995, puis 2 %
1996 à 2000 :	0 %	2 %
2001 :	6 %	2%
2002 :	11,5%	6%
2003 :	8%	6%
2004 :	9,5%	6%
2005 :	9,75%	6%
2006 :	10,70%	6%
2007 :	11,10%	6%
2008 :	7,30%	6%
2009 :	11,80%	6%
2010 :	11,80%	6%
2011 :	12,30%	6%
2012 :	11,25%	6%
2013 :	10,80%	6%
2014 :	11,30%	6%
2015 :	10,70%	6%
2016 :	10,75%	6%
2017 :	8,20%	6%
2018 :	10,20%	6%
2019 :	9,10%	6%
2020 :	12,90%	6%
2021 :	11,50%	6%
2022 :	10,10%	6%
2023 :	10,80%	6%
2024 :	11,65%	6%
2025 :	12,00%	6%

Les retenues statutaires comptabilisées au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	Montant constaté au cours de l'exercice	Droits à recevoir, dans l'attente de la mise en répartition et/ou de l'encaissement des droits	
		Montant facturé sur l'exercice 2025	Variation des droits à recevoir/charges à payer
Copie Privée Sonore	1 906 499	2 002 628	-96 128
Rémunération Equitable	6 383 924	5 829 140	554 784
Droits Vidéomusiques	427 156	384 354	42 802
Mandats Humour	-	-	-
Copie Privée Audiovisuelle / Numérique de l'image	32 651	43 167	-10 516
Droits Phonogrammes (1)	824 733	757 590	67 144
<b>Total</b>	<b>9 574 964</b>	<b>9 016 878</b>	<b>558 086</b>

(1) Il s'agit des droits Attentes Téléphoniques, Sonorisateurs et Fournisseurs d'attentes téléphoniques.

### 8.8. Actions d'aide à la création (article 38 de la loi de 1985)

72

#### RESSOURCES :

· A nouveau 2024	4 769 327
· Au titre de la Copie Privée Sonore (utilisation 2025)	3 813 909
· Au titre de la Copie Privée Audiovisuelle (utilisation 2025)	67 818
· Autres (sur décision d'affectation du Conseil d'Administration).	0
· Report de dossiers annulés (droit de tirage et aide sélective)	1 299 592
· Au titre de l'aide financière / Estimation des non rép affectés	2 937 431

**TOTAL RESSOURCES 12 888 077**

#### EMPLOIS

· Aides selectives / Droits de tirages engagés sur 2025	8 941 596
· Engagements transfert de charges 2025	282 535

**TOTAL EMPLOIS 9 224 131**

**MONTANT DES AIDES RESTANT A ENGAGER AU 31 DECEMBRE 2025 3 663 946**





# 03

74

informations  
diverses

# 03

## Informations diverses

**p.74-79**

- 1 / Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation *p.77*
- 2 / Description de la structure juridique et de la gouvernance de la SCPP *p.77*
- 3 / Liste des personnes morales que la SCPP contrôle au sens de l'article L.233-16 du code de commerce *p.77*
- 4 / Montant total des rémunérations versées aux personnes visées au premier alinéa de l'article L.323-13 du CPI *p.77*
- 5 / Utilisations des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs *p.78*
- 6 / Rapport de la commission de contrôle des OGC *p.78*

# 03

76

informations  
diverses

03

# 1/ NOMBRE DE REFUS D'OCTROYER UNE AUTORISATION D'EXPLOITATION

La SCPP ne peut autoriser que les exploitations pour lesquelles elle a été mandatée. Conformément aux dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.324-7 du CPI, la SCPP n'a refusé d'octroyer aucune autorisation d'exploitation relevant de ses mandats au cours de l'exercice 2025.

---

# 2/ DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE ET DE LA GOUVERNANCE DE LA SCPP

La SCPP est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle.

La société est administrée par un conseil d'administration constitué de personnes physiques présentées par ses associés et élues par l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration désigne un Directeur Général, Gérant de la société.

Le Conseil de Surveillance, constitué d'associés élus par l'Assemblée Générale, remplit les missions de contrôle que la loi et nos statuts lui ont confiés.

---

# 3 / LISTE DES PERSONNES MORALES QUE LA SCPP CONTRÔLE AU SENS DE L'ARTICLE L.233-16 DU CODE DE COMMERCE

La SCPP contrôle actuellement plus de la moitié des pouvoirs de vote au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SCPA, société commune à la SCPP et à la SPPF.

La SCPA a un capital de 304,90 €, dont la SCPP détient 50%. Le résultat net de la SCPA pour l'exercice 2025 est un bénéfice de 41 948€. La valeur nette comptable et brute comptable des titres détenus est de 152,45€.

---

# 4 / MONTANT TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES VISÉES AU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.323-13 DU CPI

Ce montant correspondant à une rémunération individuelle, il ne peut être communiqué. Il a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt consultable, comme les déclarations d'intérêt des administrateurs, par les associés de la SCPP, dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

---

## 5 / UTILISATIONS DES SOMMES DÉDUITES AUX FINS DE SERVICES SOCIAUX, CULTURELS OU ÉDUCATIFS

La SCPP ne déduit aucune somme aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs. Toutefois, la SCPP, à la demande de ses associés, remplit certaines missions non relatives à la gestion des droits qui sont clairement identifiées dans le rapport financier (charges de mission). Par ailleurs, la SCPP, comme la loi l'y oblige, utilise à des aides à la création les sommes non répartissables de la rémunération pour copie privée et de la rémunération équitable des phonogrammes du commerce, détaillées en annexe 4 du présent rapport.

---

## 6 / RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE DES OGC

A la date d'établissement du présent rapport, la Commission permanente de contrôle des organismes de gestion collective n'a pas encore rendu public son seizième rapport annuel général.

Ce rapport devrait être disponible sur le site de la Cour des Comptes ([www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)) dans la rubrique Commission permanente de contrôle des OGC. Il sera également accessible sur le site de la SCPP.

Des exemplaires du rapport général devraient être disponibles lors de l'Assemblée Générale du 24 juin.

Par ailleurs, un exemplaire sera adressé par la SCPP à tout associé qui lui en ferait la demande.

Enfin, on peut rappeler que le rapport 2023 avait conclu à la bonne gestion générale de la SCPP comme à la performance de ses outils informatiques. Une part importante des recommandations de la Commission de Contrôle, consistant essentiellement à des modifications de forme, ont par ailleurs été mises en œuvre par la SCPP.



# 04



80

annexes  
2025

# 04 Annexes

**p.80-117**

**p.83**

**annexe 1**

Organigramme

**p.85**

**annexe 2**

Composition du bureau et du conseil

**p.87**

**annexe 3**

Composition du conseil de surveillance

**p.89**

**annexe 4**

Subventions attribuées par la SCPP en 2025

**p.111**

**annexe 5**

Rapport d'activité du Bureau Anti-piraterie

**p.115**

**annexe 6**

Rapport d'activité du Service Communication

# 1 annexes

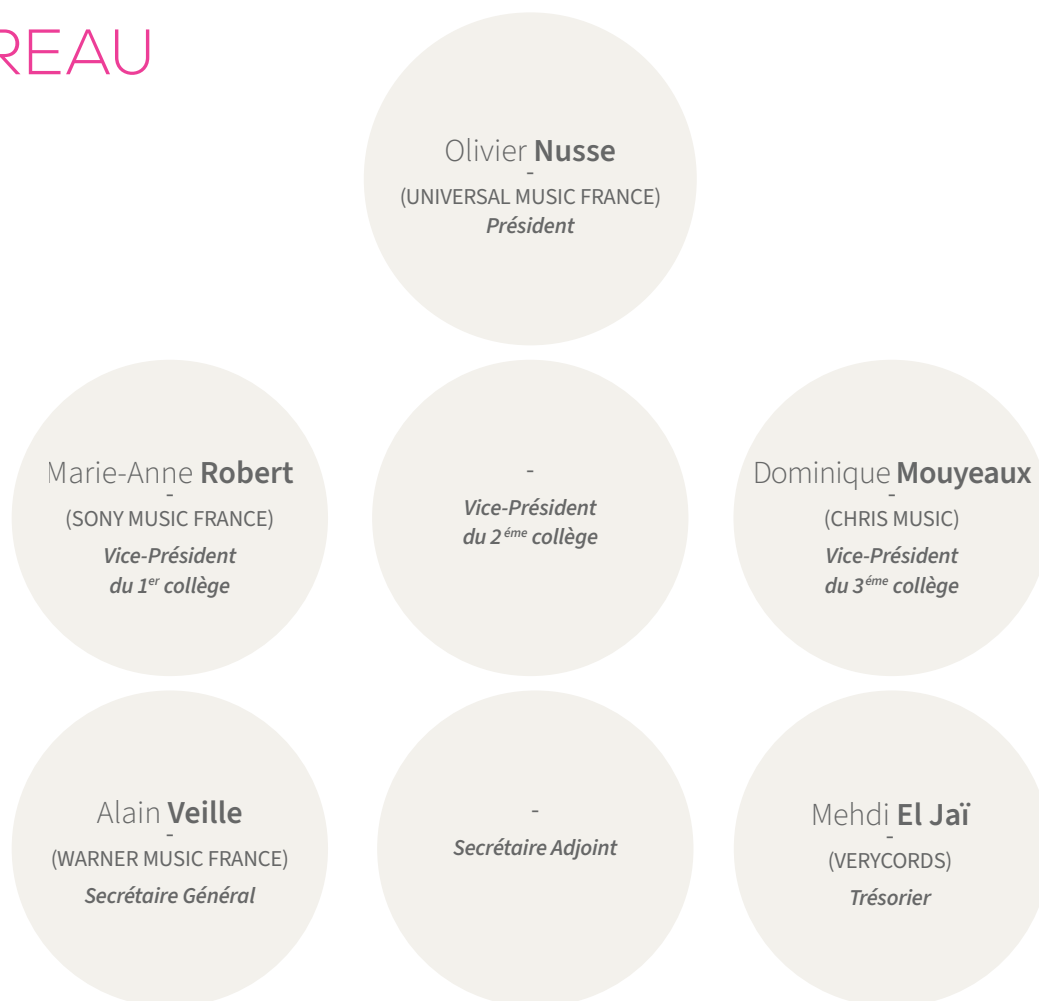
Organigramme  
Avril 2026



# 2. annexes

•  
**Composition du Bureau  
et du Conseil d'administration**  
Mai 2026

# BUREAU



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 <sup>ER</sup> COLLÈGE : MEMBRES DE DROIT	
Olivier NUSSE	UNIVERSAL MUSIC FRANCE
Marie-Anne ROBERT	SONY MUSIC FRANCE
Alain VEILLE	WARNER MUSIC FRANCE
2 <sup>E</sup> COLLÈGE :	
Christine CONDAMY	EDITIONS GALLIMARD JEUNESSE
Laurent DIDAILLER	PIAS FRANCE
Mehdi EL JAÏ	VERYCORDS
Manuela OSTROLENK	ARION
Laurent PERNIN	BMG FRANCE
3 <sup>E</sup> COLLÈGE :	
Yacine BOUZIDI	ANTIPODES MUSIC
Tania LE SACHÉ	ARB
Dominique MOUYEAUX	CHRIS MUSIC
Laure SAGET	HACHETTE EDUCATION

# 3 annexes

•  
**Composition du conseil  
de surveillance**

Mai 2026

# COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PRÉSIDENT	
SONY MUSIC FRANCE	Georges OUAGGINI
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
DELOREAN MUSIC GROUP	Jennifer BARNAY
PER DIEM EDITIONS	François FRITSCHER
SONY MUSIC FRANCE	Georges OUAGGINI
UNIVERSAL MUSIC FRANCE	Patrick PICAUD
VINTAGE LOVE SONGS	Daniel ROURE
WARNER MUSIC FRANCE	Gwénaëlle LE BORGNE

# 4. annexes

## • Subventions attribuées par la SCPP en 2025

Le présent rapport a donc pour objet, comme chaque année, de rendre compte aux associés de la SCPP et au Ministre de la Culture de l'utilisation des sommes affectées directement ou indirectement par la SCPP à l'aide à la création.

## 1/ LE FINANCEMENT DE L'AIDE À LA CRÉATION

La SCPP a disposé, à ce titre, en 2025 d'un montant total de 9 900 823 € soit :

- 4 622 559 Euros, soit 25 % de la Copie Privée, que la SCPP doit consacrer à l'Aide à la Création,
- 2 937 431 Euros, provenant d'un solde de non répartissables techniques,
- 1 506 086 Euros, soit le solde du budget d'Aides de l'année 2024 (solde « Aides Sélectives » : 823 385 Euros, solde « Droits de Tirage » : 682 701 Euros),
- 426 493 Euros de subventions attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées durant l'année 2025 et réintégréées au budget Aides Sélectives 2025,
- et 408 254 Euros de subventions « Droits de Tirage » attribuées durant les exercices précédents qui ont été annulées par les producteurs durant l'année 2024 et réintégréées au budget 2025.

## 2/ L'AFFECTATION DE CES SOMMES

Le budget total de l'aide à la création de la SCPP a été affecté par le Conseil d'Administration de la façon suivante :

- a - 4 723 906 Euros au budget « Droits de Tirage » (soit 4 732 485 Euros du budget initial auquel ont été soustraits 8 579 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2025),
- b - 5 176 917 Euros au budget « Aides Sélectives » (soit 4 741 845 Euros du budget initial, 426 493 Euros de subventions des années antérieures annulées et réintégréées, 8 579 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2025).

Le budget « Aides Sélectives » a été affecté en application de la décision de l'Assemblée Générale à :

- **l'aide à la création de phonogrammes : 2 527 205 Euros** (2 423 995 Euros + 100 350 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 860 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2025).
- **l'aide à la création de vidéomusique : 821 488 Euros** (484 799 Euros + 153 643 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 860 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2025 + 180 186 Euros du solde du budget spectacles vivants 2025).
- **l'aide à la diffusion de spectacles vivants : 353 090 Euros** (396 654 Euros + 133 762 Euros de subventions des années antérieures annulées + 2 860 Euros de renoncements au Droit de Tirage 2025 – le solde restant de 180 186 Euros ajouté au budget vidéomusique 2025).
- **l'aide aux projets spéciaux : 1 149 637 Euros** (1 436 398 Euros + 3 239 Euros de subventions des années antérieures annulées – 250 000 Euros au titre de l'aide Marketing – 40 000 au titre du dispositif de soutien au versement d'Avances Minimales Garanties).
- **l'aide marketing : 284 899 Euros** (250 000 Euros + 34 899 Euros de subventions des années antérieures annulées).
- **l'aide au dispositif de soutien au versement d'Avances Minimales Garanties : 40 600 Euros** (40 000 Euros + 600 Euros de subventions des années antérieures annulées).

## 3/ LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Durant l'exercice 2025, la Commission s'est réunie 12 fois pour étudier 968 dossiers de demande de subvention (1 032 en 2024). Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, 703 subventions (840 en 2024) pour un montant de 9 156 975 Euros <sup>(1)</sup> (soit 4 075 429 Euros au titre du Droit de Tirage et 5 081 546 Euros au titre de l'Aide Sélective).

- 72.62 % des demandes ont reçu une réponse positive.

	Nombre de demandes	Subventions accordées	Réponses positives
<b>CREATIONS</b>			
- Albums	670	483	72.09%
- Vidéomusiques	192	150	78.13%
<b>SPECTACLES</b>			
- Conventions salles	39	24	61.54%
- Projets Spéciaux	25	17	68.00%
<b>FORMATION</b>	11	7	63.64%
<b>MARKETING</b>	28	20	71.43%
<b>CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES</b>	3	2	66.67%
<b>TOTAL</b>	<b>968</b>	<b>703</b>	<b>72.62%</b>

(1) Ce montant ne comprend pas les subventions 2025 annulées à la demande de leurs bénéficiaires durant l'année 2025.

Durant l'exercice 2025, la SCPP a conclu 24 conventions avec des Salles de Spectacles permettant de subventionner 145 « show-cases » :

- Théâtre de l'Atelier (4)
- Théâtre des Bouffes du Nord (3)
- Cabaret Sauvage (4)
- Café de la Danse (14)
- Centre Musical Barbara (3)
- Gaveau-Grande Salle (3)
- Le 360 Paris Music Factory (2)
- La Boule Noire (15)
- La Cigale (Debout) (4)
- La Maroquinerie (10)
- La Bal Blomet (8)
- Le Hasard Ludique (4)
- Le Trianon (4)
- Le Triton (2)
- Le Zèbre de Belleville (6)
- Les Etoiles (4)
- Les Trois Baudets (3)
- New Morning (8)
- Petit Bain (6)
- Point Ephémère (2)
- Salle Colonne (3)
- Salle Cortot (5)
- Studio de l'Ermitage (22)
- Sunset-Sunside (6)

### 26 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP :

- au titre du **Spectacles/Projets Spéciaux** : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), le Festival au Fil des Voix (19<sup>ème</sup> édition), Réseau Printemps (Les Inouïes du Printemps de Bourges 2025), l'Opération concerts SCPP (durant Le Printemps de Bourges, le MaMA, Les Francofolies), l'Association de Promotion du Livre Audio (édition du festival Vox 2025), Les Francofolies (édition 2025), l'Association Disquaire Day (opération Ground Control et aide exceptionnelle 2025), Vox Pop Collective (15<sup>ème</sup> édition du MaMA Music & Convention), Sidaction-Ensemble Contre le Sida (la vidéo Grand Soleil), l'Association Les Victoires de la Musique (Edition 2025 des Victoire de la Musique), pour la troisième année One Yard (cérémonie Les Flammes 2025), Sidaction-Ensemble Contre le Sida (le single Ensemble) pour la deuxième année Avalon (le prix Joséphine des artistes 2025), 135 Media (Podcast RapBoss 2025) et pour la première année l'Opération concerts SCPP (durant le Hellfest).

- au titre de la **Formation** : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), ACP-La Manufacture Chanson, LKF & Partenaires, Harmoniques, All Access Musique (bourses égalités des chances 2025), Voix du Sud (Les rencontres d'Astaffort 2025), pour la troisième année, le Studio Pereire et pour la deuxième, Mewem (programme de mentorat 2025).

- en tant **qu'organismes** : (depuis plus de quatre ans) : l'association Tous pour la Musique (participation 2025), Le Centre Nationale de la Musique (contribution 2025).

- Enfin 282 535 Euros ont été affectés à des actions prévues au I.b) de l'article R.321-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, soit « des actions de défense, de promotion et d'information engagées dans l'intérêt des créateurs et de leurs œuvres ».

90

Les subventions accordées	Nombre de demandes	Montant en Euros	%
<b>CREATIONS</b>			
- Albums	483	5 956 649 €	65.05%
- Avances minimales garanties (52 projets)		19 975 €	0.22%
- Vidéomusiques	150	1 298 327 €	14.18%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>633</b>	<b>7 274 951 €</b>	<b>79.45%</b>
<b>SPECTACLES</b>			
- Conventions salles	24	353 090 €	3.86%
- Projets Spéciaux	17	428 600 €	4.68%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>781 690 €</b>	<b>8.54%</b>
<b>FORMATION</b>	7	111 900 €	1.22%
<b>MARKETING</b>	20	284 899 €	3.11%
<b>CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES</b>	2	421 000 €	4.60%
<b>ACTIONS DE DEFENSE DES DROITS</b>		282 535 €	3.09%
<b>TOTAUX</b>	<b>703</b>	<b>9 156 975 €</b>	<b>100%</b>

Le solde du budget « Aides Sélectives » s'élevait fin 2025 à 95 370 Euros, et celui du budget « Droits de Tirage » à 648 478 Euros..

## 4/ LES BÉNÉFICIAIRES

En 2025,

- 82.56 % du budget d'Aide à la création de la SCPP a été attribué directement aux producteurs phonographiques ou à leurs licenciés, soit 7 559 850 Euros.
- 5.82 % à des institutions ou des organismes de formation, soit 532 900 Euros.
- 4.68 % à des projets spéciaux, soit 428 600 Euros.
- 3.86 % aux producteurs phonographiques dans le cadre des conventions avec les salles de spectacles, soit 353 090 Euros.
- 3.09 % au titre des actions de défense des droits, soit 282 535 Euros.

## 5/ LE COÛT DE LA GESTION DES SUBVENTIONS

Le coût de la gestion des subventions est supporté par le budget général de la société. La SCPP ne procède à aucun prélèvement sur le budget d'aides pour financer ce fonctionnement. Le coût de cette gestion peut cependant être estimé pour 2025 à 256 043 Euros.

## 6/ LES PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

Toutes les demandes de subvention (autres que celles relevant des projets spéciaux, concerts et formations) sont soumises à une Commission d'attribution dont les 9 membres sont élus chaque année par l'Assemblée Générale de la société. Cette Commission, dans le respect des règles arrêtées par le Conseil d'Administration portées à la connaissance de tous les demandeurs<sup>(2)</sup>, propose au Conseil d'Administration : pour l'aide sélective, l'attribution ou non d'une subvention et le montant de celle-ci et, pour les dossiers utilisant le droit de tirage, après contrôle de l'éligibilité et que le montant demandé respecte les règles de plafonnement en vigueur, l'attribution de la subvention. Le Conseil d'Administration mandaté par l'Assemblée Générale, après avoir entendu un représentant de la Commission, attribue ou non les subventions proposées.

Le versement des subventions est conditionné à la déclaration des titres figurant sur les projets aidés au répertoire de la SCPP (lors du paiement de la première partie pour les projets vidéomusiques et lors du paiement du solde pour les projets de création phonographique).

50 % de la subvention est versée avant la réalisation du projet, les 50 % restant sont versés sur présentation pour :

- la création de phonogramme : de 2 CD ou la copie écran des titres disponibles sur un site en téléchargement. (Un contrôle est réalisé par sondage à raison d'un dossier « Droit de Tirage » et un dossier « Aides sélectives » par mois, afin de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des coûts réels d'enregistrement). Le versement du solde de la subvention est conditionné à la déclaration des titres figurant sur le projet aidé au répertoire de la SCPP et à la fourniture des bulletins de salaire ou factures de prestation (selon les règles d'attribution-Cf. Art.2-2.) des artistes principaux et artistes accompagnants figurant dans le budget prévisionnel. L'absence de rémunération pour un artiste devra être justifiée.
- les vidéomusiques : une copie DVD du clip ou la copie écran de la vidéo disponible sur un site de diffusion, la copie du contrat de production audiovisuelle ou les factures de paiement pour la réalisation du clip, permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 70 % des coûts réels de réalisation. La vidéomusique doit être déclarée au répertoire de la SCPP.
- l'aide marketing : si l'album est déjà commercialisé au moment du dépôt de la demande, la subvention sera versée en une fois, sur présentation préalable de l'album physique ou digital déclaré au répertoire de la SCPP et après fourniture des factures justifiant des financements permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des financements avec un plafond de 20 000 Euros. Si l'album n'est pas encore commercialisé au moment du dépôt de la demande, la subvention sera versée en deux temps : 50 % versés à la notification de l'octroi de la subvention et 50 % versés sur présentation de l'album physique ou digital déclaré au répertoire de la SCPP ainsi que des factures justifiant des financements permettant de vérifier que la subvention attribuée ne représente pas plus de 50 % des financements, avec un plafond de 20 000 Euros. Ces éléments devront être communiqués au maximum un an après l'octroi de la subvention.
- l'aide au dispositif de soutien au versement d'avances minimales garanties : la contribution est versée avec le solde de la subvention accordée au titre de l'aide à la production phonographique, auquel elle s'ajoute et contribue, sous réserve de la fourniture par le producteur d'une reconnaissance de versement de l'avance sur redevances ayant fait l'objet de la demande, signée par l'artiste interprète principal.

Les résultats des contrôles concernant la création de phonogramme, sont soumis à la validation de la Commission uniquement lorsque les montants accordés doivent être révisés. Pour l'aide marketing tous les contrôles sont soumis à la validation de la Commission.

La première moitié de la subvention est récupérée par la SCPP lorsque le projet n'est pas réalisé. Pour l'aide marketing si le montant minimum des financements n'atteint pas le seuil minimum de 15 000 Euros (5 000 Euros pour le classique jazz et la musique traditionnelle), la subvention sera annulée et en cas de versement de la première partie elle devra être remboursée.

Seules les subventions attribuées pour les formations d'artistes et les show-cases, dans les salles conventionnées par la SCPP, sont réglées en totalité en une seule fois après justification de leur réalisation et de la déclaration des titres de l'album faisant l'objet de l'opération de promotion au répertoire de la SCPP.

(2) Ces règles figurent sur le dossier de demande de subvention.



# DÉTAIL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2025

N° DU PROJET	NOM DU PROJET	NOM DU PRODUCTEUR	MONTANT EN €	
AIDES SELECTIVES				
CRÉATION PHONOGRAPHIQUE				
			Projet	GRM
2025/581	CD de Mathilde Fernandez	12 STARS	3 000,00	
2025/677	CD de Blowsom	1901 REC	2 000,00	
2025/312	CD de Rata du Binks	312 RECORDS	2 400,00	
2025/670	CD de Intouchable	312 RECORDS	11 900,00	
2025/675	CD de Hade	432 INC	10 300,00	
2025/872	CD de Le Rat Luciano	7 62 RECORDS	18 000,00	
2025/606	CD de Sheldon	75E SESSION RECORDS	3 500,00	
2025/67	CD de Mayböw (acoustique)	787 RECORDS	1 600,00	
2025/190	CD de La Marmite Infermale	A.R.F.I.	3 900,00	
2025/780	CD de Luc Anger	ABBESS RECORDS	2 000,00	
2025/182	CD d'Axel Bauer	ACCELERATION	16 400,00	
2025/598	CD de Hami Hamoo	ACCORDS CROISES LABEL	5 500,00	
2025/936	CD de ArtDéco	ACTIVE RECORDS	6 400,00	
2025/263	CD du Antoine Hervier Trio	ADF BAYARD MUSIQUE	1 800,00	
2025/321	CD de Stochelo Rosenberg et Rocky Gresset	ADF BAYARD MUSIQUE	4 100,00	
2025/454	CD de Baptiste Bailly	ADF BAYARD MUSIQUE	1 600,00	
2025/551	CD Django Célébration (vol 2)	ADF BAYARD MUSIQUE	4 900,00	
2025/634	CD d'Angelo Debarre & Adrien Moignard	ADF BAYARD MUSIQUE	3 500,00	
2025/730	CD du Adrien Moignard Quartet	ADF BAYARD MUSIQUE	2 500,00	
2025/357	CD de Tali	ALASKA RECORDS	4 000,00	
2025/488	CD de Laura Ferré (EP)	ALASKA RECORDS	3 000,00	
2025/397	CD de L'Amerigo	ALDAM PRODUCTION	4 900,00	
2025/613	CD de Dopamoon	ALTER K	7 100,00	
2025/70	CD de Jay and The Cooks	AMOC	2 700,00	
2025/921	CD de Ana Carla Maza	ANA CARLA MAZA GLOBAL MUSIC PUBLISHING	9 960,00	
2025/241	CD de Sainte Victoire (EP)	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	6 400,00	
2025/671	CD de Nashwa	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	4 900,00	
2025/865	CD de Karl Lemoine (EP)	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	7 000,00	
2025/330	CD de La Brigade du Kif	ANZN	2 700,00	
2025/381	CD d'Issac Delgado	ANZN	3 000,00	
2025/607	CD de Soviet Suprem	ANZN	4 400,00	
2025/356	CD de Soliac Matsimba	ARB	5 300,00	
2025/582	CD de Moussa Koita	ARB	8 400,00	
2025/788	CD de Soliac Matsimba	ARB	6 000,00	
2025/360	CD de Loened Fall (live)	ARFOLK	2 300,00	
2025/622	CD de Denez Prigent	ARFOLK	13 400,00	600
2025/797	CD d'Annie Ebrel	ARFOLK	5 500,00	600
2025/830	CD de Roland Becker	ARFOLK	4 400,00	600
2025/149	CD de L. Oldak et Irina Kataeva	ARION	11 900,00	

2025/422	CD de Gabriele Pro & le Enea Barock Orchestra	ARION	18 000,00	
2025/496	CD de Festina Lente	ARION	12 700,00	
2025/576	CD du Enea Barock Ensemble	ARION	6 400,00	
2025/735	CD de l'Ensemble Festina Lente	ARION	6 400,00	
2025/747	CD du Bateau Ivre	ARION	10 100,00	
2025/563	CD de Ange	ARTDISTO	9 900,00	
2025/82	CD de Matteo Cesari	ASSO POUR LA CREATION ET ED EN LIBERTE	1 600,00	
2025/179	CD de Geoffrey Secco	ASSOCIATION G PRODUCTION	3 600,00	
2025/580	CD de Pierre Ducrozet	AUDIOLIB	1 300,00	
2025/591	CD de Philippe Boxho	AUDIOLIB	1 900,00	
2025/664	CD Les deux royaumes	AUDIOLIB	4 300,00	
2025/680	CD La consolation-Flavie Flament	AUDIOLIB	1 600,00	
2025/695	CD Un jour ça finira mal-Valentin Gendrot	AUDIOLIB	1 300,00	
2025/714	CD Mi Vida-Kendji Girac	AUDIOLIB	2 700,00	
2025/851	CD Officier Radio-Marie Richeux	AUDIOLIB	1 700,00	
2025/892	CD Après Dieu-Richard Malka	AUDIOLIB	1 700,00	
2025/242	CD deThe Celtic Social Club	AZTEC MUSIQUE	9 300,00	
2025/322	CD de Saina Manotte (EP)	AZTEC MUSIQUE	2 500,00	
2025/104	CD Schoenberg	B MEDIA	10 700,00	250
2025/347	CD Les Chemins qui Montent (live)	B MEDIA	7 300,00	250
2025/367	CD de l'Orchestre Consuelo (live)	B MEDIA	18 000,00	250
2025/438	CD Le Chant de la Terre	B MEDIA	4 900,00	250
2025/601	CD de Nahuel Di Pierro et Alphonse Cemin	B MEDIA	6 200,00	600
2025/852	CD Mahler - Reger	B MEDIA	4 000,00	412,5
2025/922	CD du Katok Ensemble (live)	B MEDIA	3 100,00	600
2025/124	CD de Danakil	BACO RECORDS	11 900,00	
2025/254	CD de Fallen Alien (EP)	BACO RECORDS	2 000,00	
2025/257	CD de Crenoka (EP)	BACO RECORDS	1 800,00	
2025/317	CD de Hyl (EP)	BACO RECORDS	1 900,00	
2025/500	CD de THK	BACO RECORDS	9 800,00	
2025/672	CD de Thk (EP)	BACO RECORDS	2 400,00	
2025/766	CD de Soultan Hifi (EP)	BACO RECORDS	1 500,00	
2025/805	CD de Peet	BACO RECORDS	7 200,00	
2025/876	CD de Groundation (live)	BACO RECORDS	6 400,00	
2025/97	CD de La Fouine	BANLIEUE SALE	15 100,00	
2025/729	CD de Superpoze	BANVILLE	2 000,00	
2025/713	CD The Last Race	BARON ROUGE	4 000,00	
2025/741	CD de Coline Rio	BARONESA	12 300,00	
2025/529	CD d'Yvan Cassar	BELLEVILLE MUSIQUE	18 000,00	
2025/313	CD de Howlin Jaws	BELLEVUE	11 200,00	
2025/524	CD de Carma	BELLEVUE	14 300,00	
2025/319	CD de Satine	BENBEN RECORDS	6 900,00	
2025/823	CD de Audshine (EP)	BLASTA STUDIO	2 800,00	600
2025/897	CD de Dajak	BLEU BANDITS	3 000,00	
2025/703	CD de Guy2bezbar	BLUE MAGIC CORP	18 000,00	
2025/928	CD de Lagos in Paris	BLZ INC	4 000,00	
2025/749	CD de Léman	BONJOUR MUSIQUE	8 000,00	

2025/152	CD de Laucarré (EP)	BONNE ETOILE	3 000,00	
2025/91	CD d'Athéna	BONSAÏ BOOKING & MANAGEMENT	4 000,00	
2025/297	CD de Samuel Bismut	BONSAÏ BOOKING & MANAGEMENT	2 700,00	250
2025/596	CD d'Enrico Pieranunzi et Bebo Ferra	BONSAÏ BOOKING & MANAGEMENT	6 500,00	250
2025/80	CD de Falvino	BOOSTER MUSIC	3 600,00	412,5
2025/66	CD de Zombie Zombie	BORN BAD RECORDS	8 700,00	
2025/697	CD de Jessica93	BORN BAD RECORDS	3 000,00	250
2025/767	CD de Forever Pavot	BORN BAD RECORDS	4 100,00	250
2025/194	CD de Gaël Horellou	BREAKZ	10 700,00	
2025/820	CD d'Airelle Besson & Lionel Suarez	BRETELLES PROD	2 000,00	
2025/503	CD de Keren Ann	BRING BACK MUSIC	6 000,00	
2025/58	CD d'Anna Majidson (EP)	C EST LA VIE FILMS	3 000,00	
2025/345	CD de Leo Hellden et Rocket Mike	CADETTE	2 000,00	
2025/99	CD de Omertà	CARTON	5 500,00	
2025/240	CD de Almeeva	CAVALCADE	3 400,00	
2025/423	CD de Jumo	CELA SAS	4 900,00	
2025/103	CD de Vincha	CHICH'	4 000,00	
2025/167	CD de Jean Baptiste Guégan	CHIFLAOS	10 500,00	
2025/745	CD de H. Luzzati, C. Oneto Bensaïd, M. Galy	CITE DES COMPOSITRICES	5 500,00	
2025/249	CD de Checler	COLLECTIF L'ART SCENE	2 000,00	
2025/585	CD d'Argot Lunaire	COLLECTIF PINCE-OREILLES	3 200,00	
2025/74	CD de Kevin Reveyrand	CONTINUO MUSIQUE	17 400,00	
2025/283	CD de Jean-My Truong	CONTINUO MUSIQUE	3 700,00	
2025/324	CD d'Olivier Ker Ourio	CONTINUO MUSIQUE	9 600,00	
2025/544	CD de Line Kruse	CONTINUO MUSIQUE	4 200,00	
2025/578	CD de Minino Garay et Baptiste Herbin	CONTINUO MUSIQUE	4 900,00	
2025/903	CD de Bolivard (EP)	COOKIE RECORDS SARL	2 000,00	
2025/365	CD de Kaky	COOPER'S LAB 404	18 000,00	
2025/282	CD de Blaiz Fayah	CREEPY MUSIC	8 600,00	
2025/192	CD de Cumbia Chicharra	CUMBIA CHICHARA	7 800,00	
2025/287	CD de Yugen Blakrok	CYLID	6 400,00	250
2025/912	CD de Yeahman	CYLID	9 900,00	250
2025/946	CD de Cinna Peydhamy	CYLID	4 200,00	250
2025/348	CD de La Rumeur & Chilly Gonzales	DA BUZZ	11 700,00	
2025/398	CD de Edva (EP)	DELCO MUSIC	2 700,00	
2025/269	CD de Il Est Vilaine	DIALECT	6 600,00	
2025/587	CD de Rose	DINGULE	6 000,00	
2025/911	CD de Franky Gogo	DISCOGRAPH	10 300,00	
2025/722	CD de Zaho de Sagazan (symphonique live)	DISPARATE	17 900,00	
2025/536	CD de Prosper	DKO RECORDS	2 800,00	
2025/487	CD de Joseph d'Anvers	DOPPELGANGER	3 000,00	
2025/275	CD de Sébastien Delage	DRAMA QUEEN MUSIC	3 000,00	
2025/399	CD de Alien	DS PROD	12 300,00	
2025/506	CD de Rit Qui Qui	DU SAVON DANS LES YEUX	8 300,00	
2025/778	CD de Bende (EP)	DUCHESS PRODUCTION	6 500,00	
2025/790	CD de Tw (EP)	DUCHESS PRODUCTION	4 800,00	250
2025/794	CD de Heroe	DUCHESS PRODUCTION	4 400,00	

2025/809	CD de Romain Mialdea	DUCHESS PRODUCTION	6 100,00	
2025/899	CD de Naumaur (EP)	DUCHESS PRODUCTION	9 400,00	
2025/429	CD de Theobuntu	ELEVATE	7 600,00	
2025/522	CD de Chloé Delaume	ELLIPSANIME PRODUCTIONS	1 000,00	
2025/835	CD de Clément Viktorovitch	ELLIPSANIME PRODUCTIONS	3 600,00	
2025/73	CD de Kaba & Hyas	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	2 600,00	
2025/88	CD de Voyou	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	15 400,00	
2025/323	CD de Moodoid (réédition)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	5 800,00	
2025/527	CD de Ronnie	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	4 200,00	
2025/537	CD de Kofi Bae, Milanezie, Thahomey (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	3 600,00	
2025/716	CD d'Alexis Croisé (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	2 700,00	
2025/768	CD de Ronnie (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	6 900,00	
2025/792	CD de Sadandsolo (EP)	ENTREPRISE SOCIETALE D'ENTREPRENARIAT	2 900,00	
2025/393	CD de Eliot Neilann	EUTERPE	5 700,00	
2025/502	CD de Monsieur Robby	EUTERPE	1 600,00	
2025/739	CD des Yeux D'Ia Tête	FAIS ET RIS	2 000,00	
2025/276	CD de Aldorande	FAVORITE RECORDINGS/PUSHER DISTRIBUTION	6 200,00	
2025/819	CD de Diogo Strausz	FAVORITE RECORDINGS/PUSHER DISTRIBUTION	1 800,00	
2025/665	CD de Yvnnis	FILIGRANE	8 900,00	
2025/448	CD de Exsonvaldes	FINALISTES	3 000,00	600
2025/270	CD de Thomas Enhco	FIREFLIES MUSIC	8 400,00	600
2025/836	CD de Spore	FLORAL RECORDS	3 800,00	
2025/812	CD de Jacqueline Farreyol et Caroline Sageman	FORMULETTE PRODUCTION	4 100,00	
2025/296	CD de Tuerie	FOUFOUNE PALACE BONJOUR	18 000,00	
2025/694	CD de Lila-May	FREEDONIA ENTERTAINMENT	1 800,00	
2025/784	CD de Leïla Huissoud	FRENCH FLAIR ENTERTAINMENT	2 000,00	
2025/517	CD de Michele Rabbia & Roscoe Mitchell	FULL RHIZOME	3 900,00	
2025/930	CD de Roberto Negro	FULL RHIZOME	2 000,00	
2025/808	CD de Amf	GIBALTAR	3 000,00	
2025/627	CD de Manu Lanvin	GEL PRODUCTION	6 500,00	
2025/717	CD de Drogés	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	3 200,00	
2025/894	CD de Matias Enaut	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	2 900,00	
2025/824	CD de Malaka (EP)	GREEN PISTE RECORDS	5 400,00	250
2025/288	CD de Papooz	HALF AWAKE	18 000,00	
2025/952	CD de Halo Maud	HALO LA NUIT	4 000,00	
2025/208	CD de l'Ensemble Pygmalion	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	18 000,00	
2025/278	CD Begin The Song	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	15 700,00	
2025/289	CD de Benjamin Alard et Gerlinde Samann	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	8 600,00	
2025/316	CD du Cuarteto Casals	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	5 700,00	
2025/325	CD Sonatas for Violin and Continuo (J.S. Bach)	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	13 400,00	
2025/443	CD de Amandine Beyer et Gli Incogniti	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	18 000,00	
2025/508	CD Telemann concertos pour violon	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	18 000,00	
2025/530	CD de Julien Libeer	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	18 000,00	
2025/831	CD d'Isabelle Faust et Alexander Melnikov	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	6 600,00	
2025/880	CD du Trio Wanderer	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	18 000,00	

2025/915	CD de Pierre Gallon	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	2 400,00	
2025/929	CD d'Aline Piboule	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	7 100,00	
2025/932	CD de Tabea Zimmermann	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	12 100,00	
2025/69	CD de Celia Wa	HEAVENLY SWEETNESS	5 600,00	
2025/252	CD de Léa Marie Fries	HEAVENLY SWEETNESS	3 400,00	
2025/371	CD de Souleance (EP)	HEAVENLY SWEETNESS	2 700,00	
2025/603	CD de Kepa (EP)	HEAVENLY SWEETNESS	2 100,00	
2025/962	CD de David Walters	HEAVENLY SWEETNESS	10 300,00	
2025/368	CD de Darrifourcq Hermia Ceccaldi	HECTOR	1 000,00	0
2025/616	CD d'Elliot Armen	HELIUM BALLOONS RECORDS	4 400,00	
2025/143	CD de Dimitri Malignan	HORTUS DEVELOPPEMENT	2 900,00	
2025/374	CD de DjeuhDjoah & Lieutenant Nicholson	HOT CASA	4 500,00	
2025/427	CD de Zéro	ICI D'AILLEURS	2 400,00	
2025/832	CD de Michel Cloup	ICI D'AILLEURS	3 500,00	
2025/519	CD de Auren	IL S EST PASSE QUELQUE CHOSE	3 000,00	
2025/479	CD de Léonie Pernet	INFINE	18 000,00	
2025/666	CD de Vanessa Wagner	INFINE	11 800,00	
2025/828	CD de Julianna Barwick & Mary Latimore	INFINE	9 800,00	
2025/546	CD de Saults	KARTELL INDEPENDANT FORCE MUSIC	3 000,00	
2025/77	CD de Noah Lusi & Stricky	KCK PUBLISHING	6 000,00	
2025/153	CD de Julia Jan Baptiste	KWAIDAN	8 300,00	
2025/621	CD de Yasmine Hamdan	KWAIDAN	13 100,00	
2025/667	CD de Barry	KWAIDAN	4 200,00	
2025/706	CD de Bijou (EP)	KWAIDAN	1 700,00	
2025/711	CD de Mpl	L AMIRALE	10 800,00	600
2025/184	CD de Carli	L.Q.C.G.	3 000,00	
2025/75	CD de Marc Nammour et Loïc Lantoiné	LA CANAILLE	8 000,00	
2025/90	CD de Babx	LA FAMILIA	14 800,00	
2025/142	CD du Trio Pantoum	LA PRIMA VOLTA	13 100,00	
2025/583	CD du Talich Quartet	LA PRIMA VOLTA	10 000,00	
2025/724	CD de Michiaki Ueno	LA PRIMA VOLTA	5 900,00	
2025/763	CD de Raphaël Jouan	LA PRIMA VOLTA	12 700,00	
2025/867	CD du Quatuor Hermés	LA PRIMA VOLTA	14 800,00	
2025/719	CD de Edda Bel Abysse	LACOUVEUSE	1 800,00	250
2025/821	CD de Lucas Lombard	LACOUVEUSE	2 600,00	250
2025/85	CD de La source	L'ATELIER DU PELICAN	3 500,00	600
2025/358	CD de Bottle Next (EP)	LE CRI DU CHARBON	1 400,00	
2025/310	CD d'Armelle Dumoulin	LE FURIEUX MUSIC	2 400,00	
2025/92	CD d'Antoine Bataille	LE PASSAGE	4 400,00	
2025/346	CD de Gioia (EP)	LE PETIT CHAT NOIR RECORDS	2 000,00	
2025/748	CD de LEJ	LEJIONNAIRE	3 000,00	
2025/793	CD de Loris Barrucand	L'ENCELADE	5 200,00	
2025/402	CD de Odonata X-1 (EP)	LES DISQUES DU TIGRE	2 200,00	
2025/339	CD d'Andrée Grise (EP)	LES EDITIONS DE L'ABLODE	2 000,00	
2025/521	CD de Tram	LES ENTETES PRODUCTION	4 700,00	
2025/933	CD d'Adriana Gonzalez	LES NEVEUX DE RAMEAU	18 000,00	

2025/586	CD des Percussions de Strasbourg	LES PERCUSSIONS DE STRASBOURG	4 100,00	
2025/850	CD de Marion Rampal	LES RIVIERES SOUTERRAINES	2 000,00	250
2025/78	CD de Leonid	LES STUDIOS DE LA RUCHE	2 800,00	250
2025/286	CD de Fyrs	LES STUDIOS DE LA RUCHE	6 300,00	600
2025/378	CD de Ben Zimet	LES TEMPS CONTES	2 000,00	
2025/914	CD de Bryans	LFLF MUSIC	2 000,00	
2025/588	CD du duo Vernet-Meckler	LIGIA DIGITAL	11 700,00	
2025/896	CD d'Olivier Lorquin	LILY MUSIC	3 000,00	
2025/920	CD de Pedro Barrios & Barbara Piperno	L'INVITATION MUSICALE	1 600,00	
2025/900	CD de Fabien Martin	LITTORAL RECORDS	2 600,00	
2025/151	CD de Yung Poor Alo (EP)	LOW WOOD	3 300,00	
2025/243	CD de Icy Tplc (EP)	LOW WOOD	3 700,00	
2025/260	CD de Keeqaid	LOW WOOD	4 200,00	
2025/396	CD de Noera June (EP)	LOW WOOD	9 300,00	
2025/403	CD de Djiggy (EP)	LOW WOOD	2 300,00	
2025/408	CD de Yung Poor Alo (EP)	LOW WOOD	9 200,00	
2025/562	CD de Adés The Planet	LOW WOOD	12 000,00	
2025/579	CD de Xema	LOW WOOD	1 700,00	
2025/611	CD de Joey Tingen (EP)	LOW WOOD	2 200,00	
2025/612	CD de Keeqaid	LOW WOOD	18 000,00	
2025/669	CD de Mauvaise Bouche	LOW WOOD	8 200,00	
2025/796	CD de 2 C (EP)	LOW WOOD	4 900,00	
2025/277	CD des Sales Majestés	LSM CORP	2 000,00	
2025/395	CD de Amouë	LVCO PRODUCTION	3 000,00	600
2025/484	CD de China Moses	MADE IN CHINA PRODUCTIONS	2 000,00	
2025/154	CD de Montmartre	MAHAUT RECORDS	10 900,00	
2025/950	CD de Isimaria (EP)	MANTE PRODUCTION	2 000,00	
2025/777	CD de Christophe Maé	MARTIPROD	18 000,00	
2025/791	CD de Fawn	MAT	6 000,00	
2025/199	CD du duo Guillaume Latil et Matheus Donato	MATRISSE PRODUCTIONS	5 900,00	
2025/83	CD de Meajam	MAZETO SQUARE	2 400,00	600
2025/498	CD du Hot Swing Sextet	MELODINOTE	6 800,00	
2025/720	CD de la Maison Tellier	MESSALINA	2 000,00	
2025/628	CD de El Hindi	MICHEL LEVY PRODUCTIONS	5 400,00	600
2025/327	CD de Bertrand Betsch	MICROCULTURES	5 300,00	
2025/837	CD de Cléa Vincent (EP)	MIDNIGHT SPECIAL RECORDS	3 800,00	
2025/180	CD de Lofi Touch	MJF	13 100,00	250
2025/76	CD de Mairo	MONDE LIBRE	17 600,00	
2025/245	CD des Solistes de l'Orchestre Philharmonique de Berlin	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	9 100,00	
2025/326	CD de Philippe Guilhon Herbert	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	2 300,00	
2025/452	CD D'Irina Chukovskaya	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	4 400,00	
2025/485	CD Schubert and Friends	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	11 900,00	
2025/455	CD du Quatuor Dutilleux	MUSIC SQUARE	5 600,00	
2025/873	CD de Philippe Guilhon Herbert	MUSIC SQUARE	4 600,00	
2025/807	CD de David Hallyday (live)	MYSTERY PALACE PRODUCTIONS	6 300,00	

2025/743	CD de Aya Nakamura	NAKAMURA INDUSTRIE	18 000,00	
2025/262	CD de Deluxe	NANANA PRODUCTION	7 000,00	
2025/698	CD d'Alex Montembault	NEON NAPOLEON	4 000,00	
2025/147	CD d'Ala.Ni	NO FORMAT	8 940,00	
2025/516	CD Sou Kora	NO FORMAT	5 400,00	
2025/432	CD de Ven1	NOUVO MONDE INC	18 000,00	
2025/56	CD de Skence (EP)	NOWADAYS RECORDS	4 800,00	
2025/144	CD de Oogo & AkselAksel (EP)	NOWADAYS RECORDS	3 900,00	
2025/244	CD de Hausmane (EP)	NOWADAYS RECORDS	4 000,00	
2025/617	CD de Tales & Ahlam	NOWADAYS RECORDS	5 000,00	
2025/785	CD de Fakear	NOWADAYS RECORDS	7 300,00	
2025/879	CD de Oogo & Aksel Aksel (EP)	NOWADAYS RECORDS	4 600,00	
2025/343	CD de Sifoor	O'BOSSO SOUNDS & CO	6 400,00	
2025/380	CD de Mystically	ONLY4MUSIC	2 000,00	
2025/608	CD de Gaëlle Buswel	ORGANIC MUSIC PRODUCTION	2 000,00	
2025/439	CD de Gabriel Urgell Reyes & Ata Project	OSMIUM ARTS PRODUCTIONS	2 000,00	
2025/425	CD de Plouz&Foen	PAKER PROD	2 500,00	250
2025/727	CD de Nemonemo (EP)	PAN EUROPEAN RECORDING	2 400,00	
2025/401	CD de Pi Ja Ma	PAPA LUNA PRODUCTIONS	7 800,00	600
2025/509	CD de Neniu	PARAPENTE	3 900,00	250
2025/816	CD de DJ Moh Green	PAY ME NOW PROD	5 800,00	
2025/473	CD de Laura Cahen	PIAS FRANCE	9 702,00	
2025/474	CD de Louis Chedid	PIAS FRANCE	9 702,00	
2025/193	CD de Davell Crawford	PIAS LE LABEL	15 200,00	
2025/610	CD de Oan Kim & The Dirty Jazz	PIAS LE LABEL	15 200,00	
2025/907	CD de Davell Crawford	PIAS LE LABEL	17 500,00	
2025/280	CD de David Okumu	PLANET WOO	2 500,00	
2025/678	CD de Tite	PLANET WOO	1 200,00	
2025/206	CD de Ben Plg	POUR LA GLOIRE	5 000,00	
2025/910	CD de Lazza Gio	PROMESSES	6 700,00	
2025/442	CD des Chantres de Paris & Johan Vexo	PSALMUS	3 600,00	
2025/532	CD de Pamela Badjogo	RAPHIA	1 400,00	
2025/61	CD de Totorro	RECE	7 000,00	
2025/814	CD de Miel de Montagne (EP)	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 000,00	
2025/186	CD de Blase	RECORD MAKERS	4 900,00	
2025/526	CD de Chloé Mons	RED AND STAR	5 800,00	
2025/742	CD d'Alexandre Astier	REGULAR PRODUCTION	18 000,00	
2025/349	CD de Didi Han (EP)	ROCHE MUSIQUE	3 700,00	600
2025/769	CD de Lossapardo (EP)	ROCHE MUSIQUE	3 700,00	
2025/786	CD de Enchantée Julia (EP)	ROCHE MUSIQUE	4 900,00	
2025/465	CD de Maheva (EP)	ROY MUSIC	5 400,00	
2025/518	CD de Noroy	ROY MUSIC	8 700,00	
2025/595	CD du Blazin Quartet	RUE DES BALKANS	2 000,00	
2025/68	CD de Arnold Turboust	RUE DU DOCTEUR FONTAINE PRODUCTIONS	8 000,00	
2025/364	CD de Astral Bakers	SAGE MUSIC	3 000,00	
2025/505	CD The Getdown	SAMANA PRODUCTION	5 400,00	

2025/86	CD de Lydia Jardon et Alexandra Matvievskaia	SASU AR RE-SE	17 400,00	
2025/370	CD de John Gade	SCALA MUSIC	6 600,00	
2025/440	CD de Michel Béroff et Marie-Josèphe Jude	SCALA MUSIC	2 800,00	250
2025/507	CD de Jodyline Gallavardin	SCALA MUSIC	3 000,00	
2025/114	CD de Drudkh	SEASON OF MIST FRANCE	7 900,00	
2025/145	CD de This Gift Is A Curse	SEASON OF MIST FRANCE	5 900,00	
2025/261	CD de Changeling	SEASON OF MIST FRANCE	2 300,00	
2025/318	CD de Nightfall	SEASON OF MIST FRANCE	3 200,00	
2025/328	CD de And Oceans	SEASON OF MIST FRANCE	5 800,00	
2025/405	CD de Carach Angren (EP)	SEASON OF MIST FRANCE	2 400,00	
2025/726	CD de Hooded Menace	SEASON OF MIST FRANCE	2 200,00	
2025/770	CD de Eihwar	SEASON OF MIST FRANCE	4 400,00	
2025/863	CD de Ponte del Diavolo	SEASON OF MIST FRANCE	2 700,00	
2025/183	CD de Acid Arab	SHELTER STUDIO	10 000,00	
2025/138	CD de Jan Verstraeten (EP)	SIVIANA	5 200,00	
2025/426	CD du Duo Cordes et Ames	SKARBO	8 000,00	250
2025/577	CD de Jean-Pierre Ferey	SKARBO	1 800,00	600
2025/702	CD de Slk	SLIMAK PRODUCTION	2 000,00	
2025/643	CD de Natasha St Pier	SOL PIER	6 000,00	
2025/732	CD de Thibault Cauvin	SOLEIL	9 100,00	
2025/772	CD de Rom D Odsu	SOUND EFFECT KILLER KAYCI IMAGE	2 300,00	
2025/625	CD de Jyeuhair	SPHER LABEL ET AIDES	6 000,00	
2025/708	CD de Franck Marchal	SUPERCALI	3 200,00	
2025/301	CD de Vincent Courtois	SYNTHESE AUDIO ET CREATION SAEC	3 900,00	250
2025/285	CD de Stranded Horse	TALITRES	2 000,00	
2025/255	CD de Léo Blomov	TRICATEL	8 300,00	250
2025/400	CD de Catastrophe	TRICATEL	18 000,00	
2025/878	CD de Rémi Klein (EP)	TRICATEL	6 900,00	
2025/898	CD de Charles Dollé	TRICATEL	11 500,00	
2025/838	CD de Bellaire	TRIPLE-DOUBLE PRODUCTION	8 800,00	
2025/497	CD de Thierry Cazals et Vincent Grappy	TRITON DEVELOPPEMENT	2 100,00	600
2025/589	CD de Yasuko Uyama Bouvard	TRITON DEVELOPPEMENT	4 600,00	250
2025/253	CD de Zola	TRUTH RECORDS	18 000,00	
2025/333	CD d'André Manoukian	VA SAVOIR	18 000,00	
2025/789	CD de Gonthier	VERTICALE	2 000,00	
2025/109	CD d'Akiavel	VERYCORDS	14 400,00	
2025/181	CD de Kas Product	VERYCORDS	9 200,00	
2025/247	CD de Mass Hysteria (live)	VERYCORDS	8 500,00	
2025/250	CD de Laura Cox	VERYCORDS	7 000,00	
2025/311	CD de Grandma's Ashes	VERYCORDS	11 200,00	
2025/372	CD de Patrick Rondat	VERYCORDS	8 800,00	
2025/453	CD de Brigitte Fontaine	VERYCORDS	16 400,00	
2025/510	CD d'Yves Jamait	VERYCORDS	15 200,00	
2025/590	CD de Sortilège	VERYCORDS	13 200,00	
2025/604	CD Guitar Night Project (live)	VERYCORDS	9 300,00	
2025/668	CD de FFF	VERYCORDS	18 000,00	
2025/765	CD de Boisson Divine	VERYCORDS	12 300,00	
2025/810	CD de Paul Personne (live)	VERYCORDS	4 800,00	

2025/822	CD de Lila Sober (EP)	VICIOUS CIRCLE	3 400,00
2025/904	CD de It It Anita	VICIOUS CIRCLE	4 000,00
2025/281	CD de Julie Zenatti	VICTOR'S SONG	7 000,00
2025/499	CD de Metro Verlainne	VOUS AVEZ DIT BIZARRE	2 000,00
2025/185	CD de Pria (EP)	WEDGE	2 800,00
2025/332	CD de Mira (EP)	WEDGE	4 000,00
2025/523	CD de Marhan	WEDGE	18 000,00
2025/740	CD de Tinariwen	WEDGE	4 000,00
2025/934	CD de Horskh	WIRE CONTROL	4 500,00
2025/146	CD de Vincent Peirani	YES LES GUYZZ	14 400,00
2025/811	CD de Unisature	ZABETH PARIS	3 400,00
2025/679	CD de Meryem Aboulouafa	ZERHOUN	3 000,00
2025/42	convention SPCP/La Manufacture Chanson	ACP LA MANUFACTURE CHANSON	10 800,00
2025/45	convention SPCP/Harmoniques	HARMONIQUES	16 800,00
2025/44	convention SPCP/LKF&Partenaires	LKF & PARTENAIRES	16 300,00
2025/47	convention SPCP/Studio Pereire	STUDIO PEREIRE	24 000,00
<b>SPECTACLES VIVANTS</b>			
2025/8	convention SPCP/Café de la Danse	CAFE DE LA DANSE	31 360,00
2025/33	convention SPCP/Centre Musical Barbara	CENTRE MUSICAL BARBARA	4 560,00
2025/11	convention SPCP/Gaveau	GAVEAU	20 400,00
2025/15	convention SPCP/La Boule Noire	LA BOULE NOIRE	31 200,00
2025/16	convention SPCP/La Cigale	LA CIGALE	36 800,00
2025/17	convention SPCP/La Maroquinerie	LA MAROQUINERIE	22 400,00
2025/13	convention SPCP/Le 360 Paris Music Factory	LE 360 PARIS MUSIC FACTORY	3 200,00
2025/18	convention SPCP/Le Bal Blomet	LE BAL BLOMET	11 200,00
2025/7	convention SPCP/Le Cabaret Sauvage	LE CABARET SAUVAGE	15 680,00
2025/19	convention SPCP/Le Hasard Ludique	LE HASARD LUDIQUE	4 800,00
2025/20	Convention SPCP/Le Trianon	LE TRIANON	30 480,00
2025/21	convention SPCP/Le Triton	LE TRITON	2 560,00
2025/22	convention SPCP/Le Zèbre de Belleville	LE ZEBRE DE BELLEVILLE	9 360,00
2025/23	convention SPCP/Les Etoiles	LES ETOILES	5 120,00
2025/24	convention SPCP/Les Trois Baudets	LES TROIS BAUDETTS	4 560,00
2025/25	convention/SCPP/Le New Morning	NEW MORNING	15 040,00
2025/27	convention SPCP/Petit Bain	PETIT BAIN	11 520,00
2025/28	convention SPCP/Point Éphémère	POINT EPHEMERE	3 520,00
2025/29	convention SPCP/Salle Colonne	SALLE COLONNE	4 320,00
2025/32	convention SPCP/Salle Cortot	SALLE CORTOT	10 370,00
2025/30	convention SPCP/Studio de l'Ermitage	STUDIO DE L'ERMITAGE	44 000,00
2025/31	convention SPCP/Sunset	SUNSET	3 840,00
2025/4	convention SPCP/Théâtre de l'Atelier	THEATRE DE L'ATELIER	16 000,00
2025/6	convention SPCP/Théâtre des Bouffes du Nord	THEATRE DES BOUFFES DU NORD	10 800,00
<b>VIDEOMUSIQUES</b>			
2025/887	vidéo Les portes du passé-Mathilde Fernandez	12 STARS	10 400,00
2025/430	vidéo Gasoline-Häilé Dasta	404 HUMAN	2 400,00
2025/890	vidéo Dis moi oui-Santa	999 PRODUCTIONS	12 000,00
2025/411	vidéo Merde à la mer-Axel Bauer	ACCELERATION	10 000,00
2025/945	vidéo Sefar-Hami Hamoo	ACCORDS CROISES LABEL	2 700,00

2025/135	vidéo Elle veut-Myejah	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	1 500,00
2025/572	vidéo Online Cross-Sainte Victoire	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	6 200,00
2025/690	vidéo Nashwa - Nashwa	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	8 300,00
2025/801	vidéo Balan - Kanazoé Orkestra	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	6 900,00
2025/884	vidéo Bghini - Nashwa	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	8 300,00
2025/445	vidéo À Gennevilliers-Louise Jallu	ASSOCIATION JALLU PRODUCTION	6 000,00
2025/94	vidéo Appelle-moi Johnny-Pascal Obispo	ATLETICO RECORDS	9 600,00
2025/947	vidéo Il faudrait que pleuve l'amour-Pascal Obispo	ATLETICO RECORDS	2 700,00
2025/290	vidéo Fumée blanche-Eva	AYVI PRODUCTION	12 000,00
2025/798	vidéo No Solo-Peet	BACO RECORDS	4 900,00
2025/176	vidéo Deux mille-Sch	BARON ROUGE	12 000,00
2025/691	vidéo Train Mistral-SCH	BARON ROUGE	12 000,00
2025/59	vidéo Requiem pour un pou-Arman Melliès	BELLEVUE	2 600,00
2025/205	vidéo Les étoiles-Léman	BONJOUR MUSIQUE	2 100,00
2025/883	vidéo Bal de fin d'année-Jeanne Bonjour	BONJOUR RECORDS	12 000,00
2025/168	vidéo Densité-Zombie Zombie	BORN BAD RECORDS	4 100,00
2025/174	vidéo A cold Morning-Arthur Satan	BORN BAD RECORDS	1 600,00
2025/354	vidéo Toute mon âme-Yannis Odua/FNX	CAAN DUN MUSIC LTD	1 300,00
2025/51	vidéo Bourbier-Timal	CALIENTE RECORDS	4 800,00
2025/379	vidéo +1-Awa Imani	CAPELLA MUSIC	800,00
2025/52	vidéo Contact Lost/Stellar Dynamics-Darzack	CAVALCADE	7 200,00
2025/294	vidéo Hyperdeath-Almeeva	CAVALCADE	2 100,00
2025/377	vidéo Everything is everywhere/ The Light is not far if you want it to be-Darzack	CAVALCADE	2 200,00
2025/491	vidéo Orchestra-Dan Black	COCOON	12 000,00
2025/800	vidéo Mon vautour-Kloé Lang	COLLECTIF KLOCHE	6 900,00
2025/685	vidéo Gone in the sand-Red Beans & Pepper Sauce	CROSSROADS	2 800,00
2025/299	vidéo Regarder passer les trains-Cyril Mokaiesh	DIESE PRODUCTIONS	12 000,00
2025/841	vidéo Rose movie-Rose	DINGULE	6 650,00
2025/416	vidéo Sedna-Anne Pacey	DRUMZZZ	2 400,00
2025/535	vidéo Tellement loin-Naumaur	DUCHESS PRODUCTION	5 746,00
2025/565	vidéo Alvarado-Bende	DUCHESS PRODUCTION	4 300,00
2025/566	vidéo Rêve-Julien Andraina	DUCHESS PRODUCTION	2 300,00
2025/567	vidéo Avec toi-Adèle et Robin	DUCHESS PRODUCTION	4 700,00
2025/568	vidéo Pardon-Daysy	DUCHESS PRODUCTION	4 100,00
2025/803	vidéo Réseaux-Mary Bach	E.D.M.A.	5 100,00
2025/492	vidéo Chroma-Airmow	FOUDRAGE	6 800,00
2025/234	vidéo-History Repeating-Lila-May	FREEDONIA ENTERTAINMENT	3 700,00
2025/693	vidéo La Rencontre-Leïla Martial	FULL RHIZOME	4 900,00
2025/882	vidéo Le plus beau film du monde-Leonie	GREEN BOWL RECORDS	10 400,00
2025/843	vidéo Blossom points-Kepa	HEAVENLY SWEETNESS	3 500,00
2025/444	vidéo Le pas de l'au delà-Léonie Pernet	INFINE	10 000,00
2025/853	vidéo Nobody on the floor-Apollo Noir	JN2B	6 000,00
2025/93	vidéo Le dernier trophée-Julia Jean-Baptiste	KWAIDAN	5 000,00
2025/162	vidéo Send some flowers-The Mercurials	KWAIDAN	3 500,00
2025/271	vidéo Come Stai-Alex Rossi	KWAIDAN	9 500,00

2025/413	vidéo L'air de la nuit-Loane Coste	KWAIDAN	3 675,00
2025/885	vidéo Go Back to Paradise-You Man	LA BELLE JONQUILLE	8 800,00
2025/874	vidéo Now, Lost-Redeye	LAFOLIE	3 466,00
2025/881	vidéo Godbless-LYNN	LE SOFA	10 000,00
2025/420	vidéo Who do you wanna be-Fyrs	LES STUDIOS DE LA RUCHE	3 800,00
2025/202	vidéo T'es mon gars-Yung Poor Alo	LOW WOOD	5 200,00
2025/291	vidéo S'attacher-Dixon	LOW WOOD	2 400,00
2025/352	vidéo Tu l'oublieras-Princesse	LOW WOOD	2 800,00
2025/414	vidéo Noir ou Blanc-Mauvaise Bouche	LOW WOOD	6 600,00
2025/415	vidéo 24 carats-Adés the Planet	LOW WOOD	3 900,00
2025/494	vidéo Mangue-Keeqaid	LOW WOOD	8 390,00
2025/573	vidéo Chaude-Keeqaid	LOW WOOD	12 000,00
2025/683	vidéo Cette chanson sur laquelle tu dances-Princesse	LOW WOOD	12 000,00
2025/684	vidéo Jugg & Finesse-2C	LOW WOOD	6 192,00
2025/686	vidéo Mieux seul-Yung Poor Alo	LOW WOOD	5 722,00
2025/128	vidéo Normal-Lucien Lumière	MAISON LUMIERE	3 000,00
2025/417	vidéo Avant que la nuit tombe-Maîtrise de St Marc	MJF	7 000,00
2025/419	vidéo Bluebird on a dune-DeLaurentis	MUSES PROD	2 300,00
2025/340	vidéo Badies-Aya Nakamura	NAKAMURA INDUSTRIE	9 300,00
2025/687	vidéo Jeux d'Enfants-Aya Nakamura	NAKAMURA INDUSTRIE	12 000,00
2025/689	vidéo Te revoir-Julia Guez	NASH RECORDS	6 100,00
2025/847	vidéo ça s'arrête quand-Alex Montembault	NEON NAPOLEON	5 800,00
2025/169	vidéo Cockatoo Jam-Oogo & AkselAksel	NOWADAYS RECORDS	2 400,00
2025/268	vidéo Qui ne s'arrête pas-Chien Méchant	NOWADAYS RECORDS	9 200,00
2025/799	vidéo Waking up is better with you-Fakear	NOWADAYS RECORDS	12 000,00
2025/802	vidéo Ya Weil-Tales & Ahlam	NOWADAYS RECORDS	5 900,00
2025/886	vidéo Sacùdete - OOGO & Aksel Aksel	NOWADAYS RECORDS	4 100,00
2025/65	vidéo Allo Lola-Superbus	NUMERIC MAJOR	11 300,00
2025/512	vidéo Butterfly-Superbus	NUMERIC MAJOR	12 000,00
2025/203	vidéo Si sentimentale-Vickie Chérie	PAN EUROPEAN RECORDING	1 500,00
2025/164	vidéo Dead-Moh Green	PAY ME NOW PROD	2 100,00
2025/125	vidéo La vie sans toi-Orlane	PIAS FRANCE	3 400,00
2025/295	vidéo Ralenti-Orlane	PIAS FRANCE	3 900,00
2025/96	vidéo Youth-Didi Han	ROCHE MUSIQUE	6 200,00
2025/344	vidéo Il pleut, il flotte !-Nicolas Berton	ROSELINE PRODUCTIONS	1 400,00
2025/175	vidéo Le boulet-Christophe Mali	SALUT O PRODUCTIONS	1 500,00
2025/274	vidéo 1er Slow-Amir	SASH PRODUCTIONS	12 000,00
2025/541	vidéo Nous-Amir	SASH PRODUCTIONS	12 000,00
2025/840	vidéo Avec toi-Amir	SASH PRODUCTIONS	12 000,00
2025/804	vidéo Super star-Ecran total	SCHAERBEEK LOVE RECORDS	9 000,00
2025/688	vidéo Naudiz-Eihwar	SEASON OF MIST FRANCE	2 500,00
2025/341	vidéo Ah bon-Jheuhair	SPHER LABEL ET AIDES	12 000,00
2025/692	vidéo Attitude-Venus VNR	TEA TIME	6 000,00
2025/888	vidéo Maia-Charles Dolle	TRICATEL	12 000,00
2025/355	vidéo R2.91-Prince ft. R2	TRUTH RECORDS	1 000,00
2025/845	vidéo Penchant triste-Zola	TRUTH RECORDS	12 000,00

2025/889	vidéo La Nuit-Thomas Leleu	TUBA FRENCH TOUCH	6 200,00
2025/112	vidéo "I will let you down" de Psykup"	VERYCORDS	5 000,00
2025/126	vidéo Lights for life-d'Akiavel	VERYCORDS	3 300,00
2025/196	vidéo Human Complexity-Kas Product	VERYCORDS	3 000,00
2025/200	vidéo Tikawahukwa-d'Ultra Vomit	VERYCORDS	12 000,00
2025/201	vidéo Same Player-Psykup	VERYCORDS	3 700,00
2025/302	vidéo I don't care-Kas Product	VERYCORDS	4 900,00
2025/472	vidéo No need to try harder-Laura Cox	VERYCORDS	4 000,00
2025/477	Vidéo Ricard Peinard-Ultra Vomit	VERYCORDS	8 100,00
2025/495	vidéo Trouble Coming-Laura Cox	VERYCORDS	6 670,00
2025/545	vidéo Saints Kiss-Grandma's Ashes	VERYCORDS	5 607,00
2025/569	vidéo Bigger than life-Psykup	VERYCORDS	9 800,00
2025/570	vidéo Cold Sun Again-Grandma's Ashes	VERYCORDS	10 770,00
2025/571	vidéo Coeurs d'acier-Sortilège	VERYCORDS	7 590,00
2025/842	vidéo The broken-Laura Cox	VERYCORDS	7 000,00
2025/964	vidéo Je ne veux pas-Gérard Manset	VERYCORDS	8 165,00
2025/210	vidéo Demain-Julie Zenatti	VICTOR'S SONG	1 500,00
2025/412	vidéo Pleins Phares-Simon Chenet	YAPA	4 700,00
<b>MARKETING</b>			
2025/647	marketing-Radjha Ally-Niinee	ACCORDS CROISES LABEL	2 559,00
2025/237	marketing Le chemin-Julie Zenatti	ADF BAYARD MUSIQUE	18 182,00
2025/511	marketing Quiet Blue-Thibault Renard	AMOC	9 800,00
2025/559	marketing Nectar-Dublon	GLM MUSIC	10 000,00
2025/640	marketing Georges Bizet-l'intégral des Mélodies	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	3 435,00
2025/641	marketing György Ligeti-concerto pour piano	HARMONIA MUNDI MUSIQUE	3 998,00
2025/238	marketing Above the laws-Ludivine Issambourg	HEAVENLY SWEETNESS	5 651,00
2025/133	marketing Ginga-Flavia Coelho	PIAS FRANCE	20 000,00
2025/391	marketing Ill-Last Train	PIAS FRANCE	20 000,00
2025/209	marketing Existential Disco-Tomode	RIPTIDE MUSIC	13 750,00
2025/558	marketing A Hundred Mixed Emotions-After Geography	RIPTIDE MUSIC	17 600,00
2025/564	marketing Louise XIV	ROY MUSIC	10 000,00
2025/599	marketing De l'ombre a la lumière-JB Guégan	SONY MUSIC FRANCE	18 182,00
2025/600	marketing Miroirs (édition deluxe)-Joseph Kamel	SONY MUSIC FRANCE	20 000,00
2025/102	marketing Look-Jeanne Bonjour	UN PLAN SIMPLE	20 000,00
2025/482	marketing The Servant-Dan Black	UN PLAN SIMPLE	20 000,00
2025/390	marketing Escape The Chaos-Morcheeba	VERYCORDS	18 152,00
2025/131	marketing Amame-Yuri Buenaventura	VIVIENNE MUSIC LABEL	20 000,00
2025/663	marketing C Amir réédition-Amir	WARNER MUSIC FRANCE	16 795,00
2025/715	marketing Ca fait pas propre-Kulturr	WARNER MUSIC FRANCE	16 795,00
<b>PROJETS SPECIAUX</b>			
2025/159	Podcast Rap Boss 2025	135 MEDIA	10 000,00
2025/265	programme All Access 2025	ALL ACCESS MUSIQUE	25 000,00
2025/158	édition 2025 du Festival Vox	ASSOCIATION DE PROMOTION DU LIVRE AUDIO	30 000,00
2025/161	Disquaire Day 2025	ASSOCIATION DISQUAIRE DAY	35 000,00
2025/955	aide exceptionnelle 2025	ASSOCIATION DISQUAIRE DAY	20 000,00

2025/157	édition 2025 des Victoires de la Musique	ASSOCIATION LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE	110 000,00	
2025/266	Prix Joséphine des Artistes 2025	AVALON	25 000,00	
2025/988	Actions de défense des intérêts collectifs	AVOCAT	67 950,00	
2025/605	contribution 2025	CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	400 000,00	
2025/984	Cybersécurité	EXCUBE	11 944,61	
2025/954	19 <sup>ème</sup> édition du festival au Fil des Voix	FESTIVAL AU FIL DES VOIX	14 000,00	
2025/985	Audit de cybersécurité	FORWARD GLOBAL	106 248,00	
2025/264	Les Francofolies 2025	FRANCOFOLIES	30 000,00	
2025/775	opération concerts SCPP 2025	FRANCOFOLIES	1 200,00	
2025/593	opération concerts SCPP 2025	HELLFEST PRODUCTIONS	1 000,00	
2025/986	Base de données numérisée	KANTAR MEDIA	18 692,00	
2025/483	opération concerts Printemps de Bourges 2025	LE PRINTEMPS DE BOURGES	2 200,00	
2025/335	16 <sup>ème</sup> édition du MaMa Music & Convention	MAMA	40 000,00	
2025/875	opération concerts SCPP 2025	MAMA	5 200,00	
2025/160	programme Mewem 2025	MEWEM	10 000,00	
2025/336	3 <sup>ème</sup> édition de la cérémonie des Flammes	ONE YARD	35 000,00	
2025/130	activités 2025	RESEAU PRINTEMPS	35 000,00	
2025/50	single Ensemble	SIDACTION-ENSEMBLE CONTRE LE SIDA	20 000,00	
2025/155	vidéo Grand Soleil	SIDACTION-ENSEMBLE CONTRE LE SIDA	15 000,00	
2025/987	Projet culturel et internet	TMG	77 700,00	
2025/661	contribution 2025	TOUS POUR LA MUSIQUE	21 000,00	
2025/156	Les rencontres d'Astaffort 2025	VOIX DU SUD	9 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
2025/657	activités 2025	ZONE FRANCHE	10 000,00	
<b>DROIT DE TIRAGE</b>				
2025/9/106	CD de Roxane Arnal	ADF BAYARD MUSIQUE	8 479,00	
2025/9/107	CD de l'Ensemble Ô	ADF BAYARD MUSIQUE	10 000,00	
2025/1293/215	CD de Antony Drew	AZTEC MUSIQUE	8 178,00	600
2025/3044/470	CD d'Alain Chamfort (EP)	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	27 712,00	
2025/3044/554	CD de Gold (EP)	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	18 677,00	
2025/83/307	CD d'Elissa Wenz	EDITION PRODUCTION MARKETING	9 109,00	
2025/3124/219	CD La Realidad-Neige Sinno	EDITIONS GALLIMARD	3 200,00	
2025/3124/460	CD Chagrin d'un chant inachevé	EDITIONS GALLIMARD	3 336,00	
2025/3124/553	CD de Billie Chédid	EDITIONS GALLIMARD	1 171,00	
2025/3124/631	CD Clamser à Tataouine-Raphaël Quenard	EDITIONS GALLIMARD	6 463,00	
2025/3124/636	CD La nuit au coeur-Nathacha Appanah	EDITIONS GALLIMARD	4 185,00	
2025/3124/859	CD La théorie du bourdon-Paul Joubert	EDITIONS GALLIMARD	2 015,00	
2025/3124/968	CD de Constance Debré	EDITIONS GALLIMARD	1 956,00	
2025/1012/655	CD de Patrick Martini	EDITIONS JSL	12 124,00	
2025/208/758	CD de Tonus 2000	FGL PRODUCTIONS	10 263,00	
2025/2901/382	CD Les 4 saisons de la famille Ours	GALLIMARD JEUNESSE	2 407,00	
2025/2901/552	CD Le roi qui tombait amoureux	GALLIMARD JEUNESSE	6 681,00	

2025/2901/860	CD Le Petit Prince	GALLIMARD JEUNESSE	9 989,00	
2025/3275/757	CD de Le Môme	GLOBAL MASTER RIGHTS	20 049,00	
2025/3275/975	CD de Roxane Ischi	GLOBAL MASTER RIGHTS	49 717,00	
2025/335/119	CD d'Eric Anceau	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 622,00	250
2025/335/385	CD Les philosophes de l'Islam	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 154,00	250
2025/335/386	CD Guerre et climat	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 727,00	250
2025/335/466	CD Victor Hugo-Gérard Gengembre	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 510,00	250
2025/335/966	CD François Mitterrand une biographique	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	4 672,00	250
2025/335/967	CD Mes vies algériennes-Benjamin Stora	GROUPE FREMEAUX COLOMBINI	2 118,00	250
2025/1482/123	CD d'Anthony Joseph	HEAVENLY SWEETNESS	9 345,00	
2025/2214/115	CD de Michel Dalberto	LA PRIMA VOLTA	14 000,00	
2025/2214/116	CD de Béatrice Berrut	LA PRIMA VOLTA	11 986,00	
2025/2214/117	CD de Clément Lefebvre	LA PRIMA VOLTA	14 600,00	
2025/371/231	CD des Enfoirés 2025	LES RESTAURANTS DU COEUR	81 126,00	
2025/3851/632	CD de Blasko	MAL LUNE MUSIC	10 190,00	
2025/3778/121	CD de Philippe Guilhon Herbert	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	8 422,00	
2025/3778/211	CD de Jan Kritel Vanhal	MUSIC PLACE AND DISTRIBUTION	4 372,00	
2025/2180/122	CD de Yasuko Susuki et Honoré Bejan	MUSIC SQUARE	13 531,00	
2025/2180/212	CD du duo Lonca et Riguttot	MUSIC SQUARE	10 927,00	
2025/2180/225	CD de Sandra Chamoux	MUSIC SQUARE	6 126,00	
2025/2180/383	CD de Ruixin Niu et Ph Xuereb	MUSIC SQUARE	5 826,00	
2025/789/957	CD de Christophe Minck	RADIO FRANCE	6 090,00	
2025/789/958	CD d'Eve Risser	RADIO FRANCE	7 000,00	
2025/789/959	CD de John Greaves	RADIO FRANCE	12 000,00	
2025/789/960	CD d'Olivier Mellano	RADIO FRANCE	5 000,00	
2025/789/961	CD de Mélaine Dalibert	RADIO FRANCE	5 000,00	
2025/36/213	CD de Noël Valli	RICORDU	30 000,00	
2025/36/226	CD de Bernard Ferrari	RICORDU	33 391,00	
2025/36/232	CD de Roland Ferrandi	RICORDU	22 745,00	
2025/5141/113	CD de Retromorphosis	SEASON OF MIST FRANCE	7 467,00	
2025/2055/221	CD de Philippe Lebeau	SONOBOOK	4 285,00	
2025/63/217	CD de Helena	SONY MUSIC FRANCE	58 365,00	
2025/63/306	CD de la Star Academy (live)	SONY MUSIC FRANCE	43 000,00	
2025/63/388	CD Sing Up ! Chorale Pop	SONY MUSIC FRANCE	40 129,00	
2025/63/462	CD de Marine	SONY MUSIC FRANCE	62 736,00	
2025/63/464	CD de Marguerite (EP)	SONY MUSIC FRANCE	24 500,00	
2025/63/638	CD de Petit K	SONY MUSIC FRANCE	24 500,00	
2025/63/651	CD de Marine	SONY MUSIC FRANCE	20 000,00	
2025/63/652	CD de Johnny Jane	SONY MUSIC FRANCE	56 000,00	
2025/63/657	CD de Kyo	SONY MUSIC FRANCE	78 000,00	
2025/63/756	CD de Helena	SONY MUSIC FRANCE	39 204,00	
2025/63/759	CD Corsu Mezu Mezu	SONY MUSIC FRANCE	99 000,00	
2025/63/858	CD de Lucas Debargue	SONY MUSIC FRANCE	42 000,00	
2025/63/870	CD de Pierre Garnier (live)	SONY MUSIC FRANCE	33 143,00	
2025/63/939	CD de Requin Chagrin	SONY MUSIC FRANCE	30 583,00	
2025/63/940	CD de Marguerite	SONY MUSIC FRANCE	34 539,00	
2025/63/969	CD de Marguerite Thiam	SONY MUSIC FRANCE	35 547,00	

2025/63/970	CD de Ebony	SONY MUSIC FRANCE	27 451,00
2025/63/971	CD de Christophe Willem	SONY MUSIC FRANCE	60 000,00
2025/2646/751	CD de Exxon Vald-s	T 2 N ORGANISATION	3 327,00
2025/1/216	CD de Victorien	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	49 576,00
2025/1/218	CD de Leblanc	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	24 404,00
2025/1/220	CD The Voice 2025	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	42 377,00
2025/1/223	CD de Jaurès (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	11 923,00
2025/1/387	CD de Vanessa Paradis	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	202 275,00
2025/1/459	CD de ADVM	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	68 688,00
2025/1/463	CD de The Doug	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	23 885,00
2025/1/469	CD de Yena Blue	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	57 636,00
2025/1/471	CD de Rebo	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	45 453,00
2025/1/475	CD de Roshi	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	110 550,00
2025/1/550	CD Orso et le secret des étoiles	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	89 486,00
2025/1/639	CD de Dika	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	54 397,00
2025/1/648	CD de Flore Benguigui	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	51 401,00
2025/1/654	CD de Il Cello	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	166 349,00
2025/1/656	CD de Emma	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	35 572,00
2025/1/750	CD de Kiko (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	43 856,00
2025/1/754	CD de Jibril	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	58 125,00
2025/1/755	CD de Nokka	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	56 520,00
2025/1/942	CD de Dynamite Shakers (EP)	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	26 981,00
2025/1/976	CD de Yena Blue	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	34 456,00
2025/2468/105	CD de Enrico Macias	VERYCORDS	30 483,00
2025/4/214	CD de Jeanne Cherhal	WARNER MUSIC FRANCE	25 000,00
2025/4/222	CD de Rori (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	33 453,00
2025/4/224	CD de Pétrole Brut (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	31 082,00
2025/4/461	CD de Kaneki	WARNER MUSIC FRANCE	66 026,00
2025/4/467	CD de Serge Lama	WARNER MUSIC FRANCE	79 041,00
2025/4/468	CD de Naé	WARNER MUSIC FRANCE	61 550,00
2025/4/549	CD d'Alain Souchon	WARNER MUSIC FRANCE	73 271,00
2025/4/555	CD de Soprano	WARNER MUSIC FRANCE	97 022,00
2025/4/633	CD d'Alexy Large	WARNER MUSIC FRANCE	17 159,00
2025/4/637	CD de Léa Zélia (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	33 682,00
2025/4/645	CD de La Petite Culotte	WARNER MUSIC FRANCE	68 020,00
2025/4/653	CD Souchon et Fils	WARNER MUSIC FRANCE	33 825,00
2025/4/856	CD de Kima (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	41 139,00
2025/4/857	CD de Mademoiselle Lou (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	24 786,00
2025/4/941	CD de Orrage (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	18 948,00
2025/4/973	CD de La Chine	WARNER MUSIC FRANCE	40 050,00
2025/4/974	CD de Web (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	15 255,00
2025/4/981	CD de Thomas Larose (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	25 703,00
2025/4/982	CD de Fallon (EP)	WARNER MUSIC FRANCE	31 627,00
2025/4/120	CD de Robin (ré-édition)	WARNER MUSIC FRANCE	20 946,00
2025/3438/235	vidéo Weight Watchers-Julien Daïan	ANTIPODES MUSIC PRODUCTIONS	3 891,00
2025/3044/305	vidéo Crash test-Elena Copsi	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	2 561,00
2025/3044/534	vidéo So what-Holly Evans	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	11 130,00

2025/3044/547	vidéo Haut Niveau-Loo	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	9 072,00	
2025/3044/561	vidéo Le reflet-Holly Evans	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	5 888,00	
2025/3044/649	vidéo Monter à Paris-Gauvain Sers	BMG RIGHTS MANAGEMENT FRANCE	11 811,00	
2025/1/49	Pandora-Baptiste Sartoria	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	12 533,00	
2025/1/64	vidéo O fortuna-Leblanc	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	15 750,00	
2025/1/227	vidéo Leader price-The Doug	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	8 680,00	
2025/1/228	vidéo Maman-Louane	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	74 097,00	
2025/1/236	vidéo Courage-Clara Luciani	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	46 162,00	
2025/1/434	vidéo Dans La Lucarne-The Doug	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	8 855,00	
2025/1/436	vidéo Bouquet final/Vanessa Paradis	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	47 388,00	
2025/1/644	vidéo Carré-Piche	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	19 324,00	
2025/1/658	vidéo Cette vie-Clara Luciani	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	49 000,00	
2025/1/659	vidéo Louane Chiens-Louane	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	39 557,00	
2025/1/965	vidéo Les épines du coeur-Vanessa Paradis	UNIVERSAL MUSIC FRANCE	56 000,00	
2025/4/118	vidéo Mille à l'heure-Tibz	WARNER MUSIC FRANCE	2 005,00	
2025/4/229	vidéo Corsica-Vincè	WARNER MUSIC FRANCE	2 509,00	
2025/4/230	vidéo Jean-Jeanne Cherhal	WARNER MUSIC FRANCE	3 390,00	
2025/4/392	vidéo Invisible-Zoé Clauzure	WARNER MUSIC FRANCE	2 400,00	
2025/4/435	vidéo Plus de larmes-Fally I Pupa	WARNER MUSIC FRANCE	10 001,00	
2025/4/540	vidéo Nadi Balace-Angelique Kidjo	WARNER MUSIC FRANCE	2 674,00	
2025/4/548	vidéo Ma Luna-Léa Zelia	WARNER MUSIC FRANCE	3 275,00	
2025/4/556	vidéo Aqua-Kaneki	WARNER MUSIC FRANCE	9 975,00	
2025/4/557	vidéo - Je t'aimes mais...-Orrage	WARNER MUSIC FRANCE	2 520,00	
2025/4/629	vidéo Nonchalant 5-Lachine	WARNER MUSIC FRANCE	14 785,00	
2025/4/630	vidéo Bref-Kaneki	WARNER MUSIC FRANCE	13 610,00	
2025/4/646	vidéo S'asseoir par terre-Alain Souchon&Fils	WARNER MUSIC FRANCE	4 900,00	
2025/4/650	vidéo Ma Luka-Bianca Costa	WARNER MUSIC FRANCE	6 500,00	
2025/4/752	vidéo Merveille bye bye-Bianca Costa	WARNER MUSIC FRANCE	3 868,00	
2025/4/753	vidéo Congès-Kaza	WARNER MUSIC FRANCE	16 637,00	
2025/4/943	vidéo Chipeur-Kima	WARNER MUSIC FRANCE	11 074,00	
2025/4/944	vidéo Legacy-Fally Ipupa	WARNER MUSIC FRANCE	23 893,00	
2025/4/977	vidéo Poupée Parfaite-Web	WARNER MUSIC FRANCE	3 117,00	
2025/4/972	vidéo Fake woman-Fallon	WARNER MUSIC FRANCE	6 450,00	
2025/1672/308	vidéo Explique moi-Keen V	YP	12 202,00	

TOTAL GRM			19 975,00	
TOTAL PROJETS (HORS GRM)		9 137 000		

**TOTAL PROJETS ET GRM**

**9 156 975**



# 5. annexes

•  
**Rapport d'activité  
du Bureau Anti-Piraterie  
Année 2025/2026**

# LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

Le Bureau Anti-Piraterie de la SCPP a mené en 2025/2026 avec succès de nouvelles actions en blocage d'accès, depuis le territoire national, de sites notoirement illicites (sites torrents, sites de liens et sites de convertisseurs (« stream-ripping ») qui ont également été déréférencés sur Google suite aux décisions de justice obtenues.

Le Bureau Anti-Piraterie procède également quotidiennement à l'envoi de notifications aux éditeurs de sites et aux fournisseurs d'hébergement aboutissant au retrait massif de liens illicites permettant le téléchargement sans autorisation de contenus musicaux. Des centaines de milliers de contenus musicaux illicites ont ainsi été supprimés.

Des notifications ont également été envoyées aux moteurs de recherche Google et Bing afin d'obtenir la suppression de liens illicites.

## 1/ LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2025/2026

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Création et Internet », les agents assermentés de la SCPP transmettent quotidiennement à l'ARCOM des milliers de procès-verbaux de constat concernant des mises à disposition illicites de phonogrammes et de vidéomusiques effectuées via des réseaux d'échange « peer to peer ». Au total, sur l'année écoulée, près de 330.000 procès-verbaux de constat ont été envoyés par la SCPP à l'ARCOM. L'ensemble de ces constatations qui sont globalement en baisse (en raison notamment de la fermeture du principal site francophone YGGTORRENT au début du mois de mars 2026), porte sur un répertoire varié (Variété, Rap, Rock, Dance, RnB, Classique, Jazz...).
- Le Bureau Anti-Piraterie a géré cette année 17 dossiers contentieux (7 au civil et 10 au pénal), ainsi que les dossiers de suivi de procédures ARCOM (procédures de composition pénale et constitutions de partie civile devant le Tribunal de Police).
- Plus de 170.000 liens illicites et sites pirates sur Internet, correspondant à 2,04 millions de fichiers MP3, ont été supprimés suite à l'envoi par la SCPP de courriers de notification et de retrait. Les sources qui mettent à disposition ces liens, les sites miroirs et les proxies font également l'objet de demandes de déréférencement auprès des moteurs de recherche Google et Bing, ainsi que les sites qui ne défèrent pas aux demandes de retrait ou pour lesquels une notification ne peut pas être envoyée. Au total, cela représente des centaines de milliers d'adresses URLs déréférencées sur l'année écoulée.
- Le Bureau Anti-Piraterie procède par ailleurs à l'envoi de courriers de notification et de retrait concernant des posts sur les réseaux sociaux, dont notamment X (ex-Twitter) et Telegram.
- 311 annonces relatives à la mise en vente de CD non autorisés ont été retirées des sites de vente en ligne Amazon, Leboncoin, Ebay et CD&LP.
- Un volume important de 299 contrôles a été effectué et des procès-verbaux de constat d'agents assermentés établis concernant principalement les secteurs des attentes téléphoniques, du podcasting, des chaînes de télévision et des quiz musicaux.
- Le marché des supports physiques et en particulier celui du LP (33 tours), qui connaît toujours un très grand engouement, a également fait l'objet d'une surveillance. Les comptes de plusieurs vendeurs en ligne ont été fermés suite à l'intervention de la SCPP. Des références produits ont également été supprimées suite à l'envoi de courriers de notification et de retrait.

## 2/ LES AFFAIRES EN COURS

### • Les actions à l'encontre de Newsgroups

Le Tribunal Judiciaire de Paris a rendu une ordonnance sur requête conjointe, autorisant un fournisseur d'accès à Internet à suspendre, pour une durée de dix-huit mois, 39 newsgroups musicaux proposant en téléchargement, sans autorisation, des fichiers musicaux.

### • Les actions en blocage de sites illicites

Suite à de nouvelles actions en justice civiles initiées par la SCPP, plusieurs décisions de blocage ont été prononcées cette année par le Tribunal Judiciaire de Paris concernant de nombreux sites pirates notoires tels que notamment (RUTOR, SOFTARCHIVE, Y2MATE, MP3JUICE...). Des procédures visant à actualiser les décisions précédemment obtenues, suite à des changements d'extension de noms de domaine des sites concernés qui essaient de contourner les mesures de blocage prononcées à leur encontre (ISOHUNT, GETMETAL, THE PIRATEBAY, KICKASSTORRENTS, EDMLAKE...), ont également été menées par la SCPP. L'ensemble de ces décisions de justice favorables correspond au total à 64 sites et 122 noms de domaines, avec cette année davantage de blocages visant des nouveaux sites, outre une vigilance maintenue sur l'actualisation des décisions de blocage précédemment obtenues.

La SCPP intervient également auprès de Google afin que les sites et domaines mentionnés par les décisions de justice obtenues soient déréférencés.

Il est rappelé qu'aux termes de l'ensemble de ces décisions, les coûts des mesures de blocage demeurent à la charge des fournisseurs d'accès à internet.

- **Les actions à l'encontre de sites de « stream ripping » illicites**

Des actions en justice civiles ont été initiées par la SCPP à l'encontre de sites de « stream ripping » illicites, permettant sans l'autorisation des producteurs de convertir en ligne, en fichiers audio et vidéo téléchargeables, des vidéomusiques relevant du répertoire social de la SCPP proposées en streaming par différents sites tels que YouTube.

Plusieurs nouvelles décisions de blocage ont ainsi été prononcées par le Tribunal Judiciaire de Paris concernant des sites de cette nature.

- **Les actions pénales à l'encontre d'éditeurs de sites illicites de téléchargement**

Les procédures pénales suivies par le Bureau Anti-Piraterie donnent lieu à des décisions de justice de condamnation ayant un caractère dissuasif. Cette année encore, de nouvelles décisions sont venues renforcer l'abondante jurisprudence obtenue depuis plusieurs années par la SCPP dans sa lutte contre la piraterie:

- Un jugement du Tribunal judiciaire de Lyon en date du 5 mai 2025, frappé d'appel, a conduit à la condamnation du prévenu à verser à la SCPP une indemnité de 72.126 euros pour les préjudices subis à titre de dommages et intérêts, outre 800 euros pour les frais de justice. Ce jugement fait suite à une ordonnance d'homologation du 1er juillet 2024 prononçant à l'encontre du prévenu une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis.

- Un arrêt de la Cour d'appel de Paris en date du 3 novembre 2025, confirmant un jugement du 6 septembre 2024 condamnant les trois prévenus, différemment, à des peines de prison avec sursis, à des amendes judiciaires ou douanières, à des interdictions de gérer ou de gérer dans l'industrie du disque, à des publications et à des confiscations, a condamné solidairement deux prévenus à 52.000 euros de dommages-intérêts et 3.000 euros de frais de justice.

- Un jugement du Tribunal correctionnel de Rennes en date du 5 janvier 2026, frappé d'appel, a déclaré le prévenu coupable de l'intégralité des infractions poursuivies et l'a condamné à 3 ans d'emprisonnement avec mandat d'arrêt et 150.000 euros d'amende. La constitution de partie civile de la SCPP a été jugée recevable et le prévenu a été condamné solidairement avec les autres prévenus à verser à la SCPP les sommes de 9.296.746,66 euros en réparation de son préjudice matériel, 10.000 euros en réparation de son préjudice moral, outre 10.000 euros de frais de justice.

## 3/ LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONNELS ET LES ORGANISMES PROFESSIONNELS

La SCPP est membre de l'Union des Fabricants (UNIFAB).

Dans ce cadre, le Bureau Anti-Piraterie de la SCPP participe aux programmes de formation des Directions Régionales des Douanes et de la Direction nationale de la Police judiciaire, afin de renforcer la sensibilisation de leurs services à la lutte contre la piraterie musicale (supports physiques et numériques).

Les relations entretenues avec la SACEM donnent lieu au suivi en commun d'actions en justice.

Enfin, des relations privilégiées existent avec l'IFPI (Fédération Internationale de l'Industrie Phonographique) et ses différents groupes nationaux, favorisant un échange régulier d'informations sur les stratégies à mettre en œuvre pour mieux lutter contre le phénomène de la piraterie musicale.



# 6. annexes

## • Rapport communication

# SERVICE COMMUNICATION

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 - 2026

La communication de la SCPP poursuit quatre objectifs :

- **Informer** régulièrement les membres de l'activité de la SCPP.
- Permettre aux membres de la SCPP de **rencontrer** les acteurs de la filière musicale au travers d'événements et salons professionnels.
- **Soutenir** les actions de lobbying et les actions du bureau anti-piraterie dans leur mission de défense des droits des producteurs.
- **Asseoir** la notoriété de la SCPP en la positionnant comme le premier partenaire des producteurs de phonogrammes.

## 1 / L'INFORMATION AUX MEMBRES

### 1.1 / Les réseaux sociaux : une augmentation de 20% des abonnés de la SCPP

Les réseaux sociaux constituent l'un des principaux outils de la communication de la SCPP. Les messages sont relayés sur les comptes Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn de la SCPP. Une chaîne YouTube permet d'héberger les vidéos de la SCPP. Cette dernière année, les abonnés de la SCPP sur ces différents réseaux ont augmenté de 20%.

### 1.2 / La Lettre de la SCPP : un outil indispensable pour communiquer avec nos membres

Véritable lien de communication direct avec les membres de la SCPP, la lettre de la SCPP informe ses membres de l'activité de la SCPP. La Lettre de la SCPP est envoyée par mail aux 5 000 membres de la SCPP.

### 1.3 / Les vidéos : des tutoriels pour permettre à nos membres de mieux comprendre notre métier

Des mini vidéos ont été réalisées tout au long de l'année, postées sur la chaîne YouTube de la SCPP et relayées sur ses réseaux sociaux. Les vidéos sont organisées par thématique: la présentation de la SCPP et de ses missions, les Concerts SCPP, les services en ligne de la SCPP et les droits des producteurs de musique.

## 2 / L'INFORMATION A LA PRESSE

La SCPP communique principalement vers la presse spécialisée et les services économie des médias dans la presse nationale et les sites de médias en organisant deux déjeuners de presse par an, en janvier et au moment de son Assemblée générale.

Les communiqués envoyés en 2025 et 2026 :

- **Communiqué du 5 mars 2026** : la SCPP organise le troisième édition du "Disquaire Day SCPP"
- **Dossier de presse du 15 janvier 2026** : Bilan semestriel de la SCPP : légère baisse des perceptions; stagnation des répartitions; 8,8 millions d'aides aux producteurs et à la filière - la SCPP atteint les 5 000 membres !
- **Communiqué du 9 décembre 2025** : Rapprochement Adami et SCPP : la suite
- **Communiqué du 26 juin 2025** : 1985 - 2025 : La SCPP célèbre ses 40 ans (BILAN) - La SCPP parmi les trois principales sociétés de gestion des droits des producteurs dans le monde
- **Communiqué du 6 mars 2025** : "Les labels fêtent le vinyle" : Le Disquaire Day SCPP @ Ground Control revient pour une seconde édition le samedi 12 avril 2025
- **Communiqué du 23 janvier 2025** : Proposition de loi sur les comités Théodule : la SCPP s'oppose à la suppression de la commission de la rémunération équitable

## 3/ ÉVÉNEMENTS

### 3.1/ Les 40 ans de la SCPP

Les 40 ans de la SCPP et des droits voisins ont été célébrés le lundi 30 juin au Musée Carnavalet. Une occasion pour la SCPP de réunir dans un lieu prestigieux 250 personnes, dont les professionnels, institutionnels et responsables politiques. Olivier Nusse et Marc Guez ont pris la parole. Un livre sur l'histoire des droits de la musique a été publié, préfacé par Madame la Ministre Rachida Dati. Les invités ont aussi pu découvrir une exposition sur l'histoire de la SCPP et un film de 15 minutes sur l'histoire de la SCPP racontée par ses fondateurs et ses dirigeants.

---

### 3.2/ Les « Concerts SCPP » : 30 artistes en développement sur des scènes prestigieuses

Les « Concerts SCPP » permettent chaque année à une trentaine d'artistes en développement produits par des membres de la SCPP de se produire sur des scènes prestigieuses des grands festivals de France (MaMA, Printemps de Bourges, Francfolies et Hellfest). Un nouveau partenariat avec le Festival Paris Music a permis d'inviter 3 artistes de Jazz à l'Hôtel de la Marine (Place de la Concorde).

---

### 3.3/ Le « Disquaire Day SCPP @Ground Control » : troisième édition

La SCPP a organisé le 18 avril 2026, pour la troisième année, le « Disquaire Day SCPP @ Ground Control » : une journée entière d'animations dédiée à la musique (concerts, DJ sets, conférences, réunions professionnelles, ateliers enfants, Discomaton). 70 labels ont participé, pour représenter leur structure et leurs artistes, et vendre leurs disques à l'occasion d'une immense bourse aux vinyles. La dernière édition a réuni 6 600 visiteurs dont près de 100 professionnels.

---

### 3.4/ Le MaMA 2025 : des moments de rencontres pour les membres de la SCPP

En plus d'organiser des « Concerts SCPP » à la Boule Noire, la SCPP organise de nombreuses rencontres lors de ce festival/convention. Le stand de la SCPP permet à nos membres de rencontrer les équipes de la SCPP présentes toute la journée. Un événement dédié aux femmes de la filière a été organisé, réunissant près de 80 professionnelles. La SCPP a organisé une conférence autour du thème : « Quels sont les droits des producteurs de musique ? ».

---

### 3.5/ L'Assemblée générale de la SCPP

L'assemblée générale de la SCPP s'est tenue le 25 juin 2025 au Pavillon Royal. Plus de 200 membres et invités étaient présents au cocktail, pour célébrer les 40 ans de la SCPP.

---

## 4/ LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMME / HOMME

### 4.1/ Le programme « IsocElles » : la SCPP accompagne deux jeunes professionnelles

En partenariat avec la SACEM et la fondation Musication Canada, la SCPP invite deux femmes productrices de musique et membres de la SCPP à participer à un programme d'échange et de rencontres Franco/canadien.

---

### 4.2/ Le petit déjeuner « InformElles » : pour les femmes de la filière

La SCPP a organisé pour la deuxième fois, lors du MaMA, une rencontre pour les femmes de la filière. Près de 80 professionnelles se sont rencontrées. Une occasion pour la SCPP de rappeler qu'elle soutient trois programmes en valeur de l'égalité homme/femme : le programme IsocElles, Mewem et All Access. Depuis 2025, la SCPP soutient aussi le programme international She Said So.

---

### 4.3/ Tous pour la musique : des vidéos qui mettent les femmes inspirantes en avant

Partenaire de l'association « Tous pour la musique », qui réunit les principaux organismes de la filière musicale, la SCPP contribue à la mise en avant des femmes à travers des vidéos réalisées tout au long de l'année au sujet de parcours inspirants.

---









SOCIÉTÉ CIVILE DES PRODUCTEURS PHONOGRAPHIQUES

14, Boulevard du Général Leclerc

92527 Neuilly-Sur-Seine Cedex

T.: + 33 (0)1 41 43 03 03

[www.scpp.fr](http://www.scpp.fr)